

**1980**  
**Gazette**  
**officielle**  
**du Québec**



**Éditeur officiel**  
**Québec**

**Partie 1**  
**Avis juridiques**

*112e année*  
*20 septembre 1980*  
*No 38*

## PARTIE 1

### AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Indiquer le nombre d'insertions.
4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.
8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

### TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: 7,00 \$ les 100 mots.

Exemplaire séparé: 2,00 \$ chacun.

Feuilles volantes: 3,00 \$ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 \$. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

*L'Éditeur officiel du Québec.*

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE  
*Gazette officielle du Québec*  
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial  
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

**Gazette officielle du Québec**  
**1283, boul. Charest ouest**  
**Québec, QC, G1N 2C9**

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

## Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ABERCORN LUMBER INC. 1178-9245	SCIERIE & MATÉRIAUX ABERCORN INC.	57 10 21
ACME LITHO INC. 1118-9628	LITHO ACME INC. <i>ACME LITHO INC.</i>	62 12 04
ALIMENTATION BROUSSEAU ET POULIN INC. 1631-6812	ALIMENTATION LEBLANC ET POULIN INC.	78 11 24
AMEUBLEMENT & DÉCOR N. MARTIN INC. 1351-7891	AMEUBLEMENT & DÉCOR J. CÔTÉ INC.	74 01 04
ANPOL INC. 1371-5669	CHEZ BERNARD BERTRAND INC.	75 02 26
AUTOBUS GÉRARD JUNEAU INC. 1290-4959	MASKI-TOURS INC.	72 05 01
AVILA AGENCIES INC. 1235-5053	LES AGENCES AVILA INC.	65 11 19
OVILA BERNARD TIRE SERVICE LIMITED 1238-2917	LES PNEUS OVILA BERNARD INC.	57 05 28
BIJOUTERIE NÉNUPHAR LTÉE 1365-6723	LES ENTREPRISES R. BREUNING INC. <i>R. BREUNING ENTREPRISES INC.</i>	75 06 04
CASCAPEDIA BOOMING COMPANY 1240-0180	COMPAGNIE D'ESTACADES DE LA CASCAPEDIA INC. <i>CASCAPEDIA BOOMING COMPANY INC.</i>	14 09 23
CENTRE VIDÉO POPULAIRE C.V.P.O.P. 1358-6433	CENTRE VIDÉO POPULAIRE DE LA RIVE-SUD (C.V.POP)	74 08 19
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT RELIABLE (QUÉBEC) LTÉE <i>RELIABLE TRANSPORT (QUÉBEC) LTD.</i> 1281-9801	LA COMPAGNIE DE TRANSPORT RELIABLE-SCOTT (QUÉBEC) INC. <i>RELIABLE-SCOTT TRANSPORT (QUÉBEC) INC.</i>	67 05 25
FLEURISTE SALABERRY INC. 1108-4308	FLORINTER INC.	69 04 08
GASTON GAUDET INC. 1466-8453	LES AMEUBLEMENTS GAUDET & FRÈRES INC.	76 05 05
HOCKEY MINEUR INTER-CITÉ DE THETFORD MINES INC. 1358-7308	HOCKEY MINEUR DE THETFORD MINES INC.	74 08 23
JAYCEE SALES COMPANY 1110-9030	J.C. ENGELS INC.	55 04 27

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
JOMIDA INDUSTRIES LTD. 1110-3074	INDUSTRIES JOMIDA INC. <i>JOMIDA INDUSTRIES INC.</i>	67 11 02
MARTEL & ROBERT MACHINE SHOP CIE LTÉE 1134-5758	MARTEL ET ROBERT INC.	58 09 30
MID CITY HOLDING CO. LTD. 1275-5948	LA COMPAGNIE DE PORTEFEUILLE MI VILLE LTEE <i>MID CITY HOLDING CO. LTD.</i>	65 10 22
MODERN TIRE SALES LTD. 1105-7353	PNEUS MODERNE INC. <i>MODERN TIRE SALES INC.</i>	54 07 27
STE. MARGUERITE GOLF CLUB INC. 1189-6834	CLUB SPORTIF STE-MARGUERITE INC.	56 06 14
SEGA SUPPLY (CANADA) LIMITED 1180-4861	APPROVISIONNEMENT SEGA (CANADA) INC. <i>SEGA SUPPLY (CANADA) INC.</i>	64 10 29
SERVICE DE MAINTENANCE J.G.L. INC. 1363-8614	SERVICE DE MAINTENANCE J.G.L. (1980) INC.	75 06 03
SERVICES DE ROULEMENT À BILLES HARVEY INC. <i>HARVEY BEARING SERVICES INC.</i> 1465-7449	SERVICES DE ROULEMENT HARVEY INC. <i>HARVEY BEARING SERVICES INC.</i>	76 03 24
SPORT TOI ET MOI INC. 1160-6068	BOUTIQUE VIVERIE INC.	67 03 23
THE STANDARD AMUSEMENT COMPANY 1126-8273	CINÉMAS S.A.C. INC. <i>S.A.C. THEATRES INC.</i>	13 12 01
TEXTILE BINDINGS, INCORPORATED 1114-9655	TEXTILE BIAIS INC. <i>TEXTILE BINDING INC.</i>	47 07 24
UNIVERSAL RESTAURANTS CORPORATION 1216-6765	LES RESTAURANTS UNIVERSELS INC. <i>UNIVERSAL RESTAURANTS CORPORATION</i>	70 02 13
THE VILLAGER SHOE SHOPPES LTD. 1134-6681	MAGASIN DE CHAUSSURES VILLAGER INC. <i>THE VILLAGER SHOE SHOPPES INC.</i>	68 12 31
VOYAGES BOBI INC. 1368-8601	LES PLACEMENTS BOBI NEUMAN INC. <i>BOBI NEUMAN HOLDINGS INC.</i>	74 07 02
VOYAGES CARAVEL INC. <i>CARAVEL TOURS INC.</i> 1354-3137	CLUB JEUNESSE (VOYAGES CARAVEL) INC.	74 01 24
VOYAGES MÉRISOL INC. 1627-6412	CLUB JEUNESSE (VOYAGE MÉRISOL) INC.	78 06 20
WATERLOO BOX & PACKAGING LIMITED 1162-5076	SHEDAL INC.	60 10 04

**Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
BLANCHETTE & VALCOURT LTÉE ..... 1507-8173	77 10 19	Route rurale numéro 2, Poularies
BOURQUE AUTOMOTIVE INC. .... 1132-4829	65 03 29	771, boulevard Curé-Labelle, Blainville
CANADA BLUE PRINT PAPER COMPANY, LIMITED ..... 1260-3692	24 01 28	542, chemin Côte-St-Antoine, Westmount
CLAUDE CARON INC. .... 1288-4755	68 04 30	4540, promenade Paton, app. 504, Laval
CENTRE D'ÉQUIPEMENTS ET PRODUITS DE NETTOYAGE MONTRÉAL LTÉE 1127-2341	69 07 02	1345, Graham-Bell, Boucherville
LE CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DES ÉPICIERS UNIS INC. 4463-9298	75 12 29	325, rue Newton, Québec
COMPAGNIE D'ALUMINIUM DE MONTREAL INC. .... 1370-3285	74 11 08	1630, avenue Marquette, appartement 5, Longueuil
LES CONSTRUCTIONS P.F.S. CANADA INC. .... 1468-1324	76 06 30	800, carré Victoria, Montréal, QC
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT JAN ..... 1501-2479	75 12 04	Montréal
LES CREATEURS-ARTISANS B.B.B. INC. .... 1635-4946	79 04 17	3615, 39 <sup>e</sup> Avenue, Pointe-aux-Trembles
LES DISTRIBUTIONS B.F. INC. .... 1356-0289	74 01 21	2125, rue Remembrance, Lachine
ENRICO INC. .... 1256-7434	46 06 19	1885 A, chemin Gomin, Sillery
LES ENTREPRISES CLAURO INC. .... 1466-0906	76 04 06	1372, rue Baronet, Saint-Nicolas
FLEURISTE SALABERRY INC. .... 1108-4308	69 04 08	109, rue Manuel, Dollard-des-Ormeaux
G.N. SERVICE INC. .... 1292-6895	67 04 26	499, rue Beauchamp, Le Gardeur
GESTION DAIGLE INC. .... 1118-6236	24 03 19	10, rue Charlevoix, Montréal
GESTION DORA INC. .... 1508-9394	77 11 24	9, rue de la Visitation, Sainte-Anne-de- Beaupré
GROUPE COMPOSITE DE PHOTOGRAPHES D'ART ..... 1476-4476	77 04 12	366, du Cantonnier, Saint-Augustin-de- Desmaures
JEVLAM INC. .... 1640-8247	79 12 28	99, croissant Gordon, Communauté urbaine de Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
PIERRE A. LACROIX LTÉE ..... 1198-0760	70 07 01	3795, boulevard des Forges, Trois-Rivières
LAMBERT & LAMBERT LTÉE ..... 1248-9670	61 08 02	462, 4 <sup>e</sup> Avenue est, Amos-Est
LESTAL CONSTRUCTION LTD. .... 1118-2649	60 08 10	39, cercle Calais, Kirkland
LUMAR IDEAL INC. .... 1506-4892	77 08 26	8820, rue Pascal-Gagnon, bureau 22, Saint-Léonard
PARAMOUNT TRANSPORT LTD. .... 1278-8733	56 12 07	5508, avenue Alpine, Côte-Saint-Luc
PARC ISABEAU INC. .... 1637-5651	79 07 11	1990, avenue du Parc, Trois-Rivières
PELLETIER & THERIAULT AUTO INC. .... 1171-5943	67 11 30	1042, boul. Ste-Anne, Beauport
PHOTO PROGRÈS LTÉE ..... 1472-3738	76 12 15	4114, rue Ste-Catherine ouest, Westmount
LES PLACEMENTS CALER INC. .... 1505-5346	76 11 04	606, rue Cathcart, bureau 1010, Montréal
PLACEMENTS DUCEPPE INC. .... 1501-6405	76 01 05	395, carré Terrebonne, Blainville
PLACEMENTS FRESQUE INC. .... 1365-4124	75 05 14	412-5450, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal
LES PRODUCTIONS LE NORDET INC. .... 1207-2856	70 05 12	839, rue Sherbrooke est, Montréal
RESSOURCES NSR INC. .... (Libre de responsabilité personnelle) 1283-0451	37 03 06	800, place Victoria, bureau 3400, Montréal
FLORENT STE-MARIE INC. .... 1139-1018	66 08 30	7350, boulevard Taschereau, Brossard
SERVICES ADMINISTRATIFS R. DOYON INC. .... 1478-6453	78 01 12	1044, rue de la Colombière, Saint-Jean- Chrysostome
SESSIONS ALPEC LTÉE ..... 1231-5792	71 11 19	1073, boulevard St-Cyrille ouest, Sillery
SOLAREX INC. .... 1351-5366	73 12 27	3695, autoroute des Laurentides, Laval
TER-VAL CONSTRUCTION LIMITÉE ..... 1208-0834	70 04 21	936, place Comtois, Terrebonne
TROTTIER TIRE SERVICE INC. .... 1175-0429	59 07 14	9941, boul. des Hêtres, Shawinigan
ULTRATEX INC. .... 1465-7266	76 03 22	3637, rue Crémazie est, Montréal

**Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
ALLIANCE FAMI-SKI INC. .... 1231-3508	70 04 07	15
LES AMBULANCES KAMOURASKA EST INC. .... 1632-8130	79 01 10	7
LES AMÉNAGEMENTS LUNEBEC INC. .... 1624-7736	78 03 23	3
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC. .... 1510-1447	78 01 12	11
L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SEIGNEURIE INC. .... 1363-8572	75 06 16	8
ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DE PLACE BONAVENTURE 1630-0741	78 11 07	11
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE VALLEYFIELD INC. 1360-4475	74 11 27	9
AUBERGE DE NOS AIEUX INC. .... 1371-6469	75 03 10	3
BLONDEAU & COMPAGNIE .... 1467-5078	76 06 01	10
MAURICE BONENFANT & FILS INC. .... 1185-6671	65 12 30	5
BOURDON, JUTEAU & ASSOCIÉS INC. .... 1240-3564	71 09 24	9
CAFÉ CHRÉTIEN CENTRE-SUD .... 1634-1109	79 02 27	7
CENTRE DE SÉJOUR LAVAL INC. .... 1271-6718	68 10 17	6
CENTRE RÉSIDENTIEL COMMUNAUTAIRE D'AMOS INC. .... 1635-8822	79 08 15	8
LA CHAUSSURE BROWN'S INC. .... 1125-4208	40 04 27	4
CLUB ARAMIS INC. .... 1170-4285	55 02 04	7
CLUB D'AUTOMOBILES DE ST-FÉLIX INC. .... 1334-4742	73 04 16	5
CLUB DE MOTO COMMANDO ST-FABIEN .... 1477-1984	77 05 02	4
CLUB DU GRAND R INC. .... 1180-2162	69 07 07	15

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
CLUB OPTIMISTE DE CONTRECOEUR INC. .... 1331-6435	73 04 03	10
CLUB SOCIAL MAC-ALMA INC. .... 1198-1339	70 04 18	7
COC'N BULL LTD. .... 1119-6599	64 03 06	4
THE COMMUNITY WELFARE LEAGUE OF MASONVILLE AND MORINDALE INC. 1248-1644	65 09 15	4
CONSTRUCTION AL-AS LIMITÉE ..... 1230-8482	70 04 13	5
CORPORATION PROVOST LTÉE ..... 1244-5540	69 03 17	10
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DE QUÉBEC) 1253-6330	55 10 28	11
LES CREATEURS-ARTISANS B.B.B. INC. .... 1635-4946	79 04 17	4
ENRICO INC. .... 1256-7434	46 06 19	3
LES EXPÉDITEURS GENAUTO (QUÉBEC) LTÉE ..... 1262-4409	65 05 04	4
FIDELITY FINANCE CORP. .... 1259-3232	58 05 23	4
GENDRON LEFEBVRE INC. .... 1262-3807	64 12 15	8
GESTION DAIGLE INC. .... 1118-6236	24 03 19	3
GESTION K.A.J.A. INC. .... 1468-2892	76 08 24	4
RICHARD GREENE INC. .... 1264-2450	64 06 30	3
LIONEL GRENIER AUTOMOBILES INC. .... 1132-7517	60 12 07	5
HALTE-GARDERIE DU FAUBOURG INC. .... 1624-6449	78 03 21	7
LES IMMEUBLES DEVANIER LTÉE ..... 1252-6398	70 10 02	3
INSTITUT INTERNATIONAL DU STRESS (I.I.S.) ..... 1467-0392	76 05 13	8
JAMOGA INC. .... 1341-6326	73 10 16	5
KIRK TRADING CORPORATION ..... 1269-9807	41 06 18	4

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LEVITT-SÉCURITÉ (ATLANTIQUE) LIMITÉE ..... 1129-5698	63 04 24	7
LIGUE SPORTIVE DE VAUDREUIL INC. .... 1631-4205	78 11 16	7
THE LIONS CLUB OF SHAWVILLE, QUÉBEC ..... 1293-3511	70 06 26	13
MANOIR DENIS DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY INC. .... 1625-5556	78 04 14	10
G.K. MARSHALL & PARTNERS LIMITED ..... 1206-2659	70 12 31	4
LES MESSAGERIES DU ST-LAURENT INC. .... 1122-1835	59 10 21	3
LES MINES D'AMIANTE BELL, LTÉE ..... 1167-7523	36 11 20	6
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 02 INC. .... 1625-9467	78 05 01	7
PROMOTIONS CHAMPART LTEE ..... 1462-4480	75 10 08	8
MICHEL ROMANO INC. .... 1347-5413	73 11 02	3
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SCIENCE POLITIQUE INC. .... 1637-2369	79 06 22	10
TRI-BEC INC. .... 1350-0798	49 05 11	4
UNITE DOMREMY DE CLERMONT INC. .... 1310-9426	70 10 15	6
UNITÉ DOMRÉMY DE STE-THÉRÈSE INC. .... 1467-2893	76 05 26	9

8660-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.**Dissolution (Article 28)**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
APPARTEMENTS LES GLANEUSES INC. .... 1508-3207	77 11 07	80 09 20
AUDIONICS INTERNATIONAL INC. .... 1110-5905	56 06 01	80 09 27
BEN & ROBERT INC. .... 1627-9531	78 07 04	80 09 30

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
LA BONBONNIÈRE DU SAGUENAY LTÉE. 1338-0613	73 07 27	80 09 27
ALAIN BOUCHARD INC. 1640-9310	80 01 16	80 09 27
LA CIE PROVINCIALE DE VEAU LTÉE 1333-2044	73 02 06	80 09 19
LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN 1362-2410	75 06 30	80 09 13
CRÈMERIE GRÉGOIRE INC. 1183-9164	57 09 27	80 09 22
CRÈMERIE MONT BLANC LTÉE 1156-0703	61 12 01	80 09 22
DÉPANNEUR CENTRAL ST-LAURENT INC. 1631-2183	78 11 09	80 08 30
LES ENTREPRISES BROSSOIT & SIGOUIN INC. 1365-3043	75 05 05	80 09 27
FRAN-BE INC. 1624-5573	78 03 16	80 08 27
OVIDE GODIN INC. 1155-3823	64 05 14	80 08 30
LES IMMEUBLES FRANÇOIS-LOUIS LTÉE 1261-0812	63 08 12	80 09 22
LES INVESTISSEMENTS PROSAG INC. 1506-9875	77 09 14	80 09 27
KIMBERLY-CLARK LUMBER LTD. 1179-4286	63 11 08	80 09 19
LÉVIS TEXTILES LIMITED 1343-9799	47 08 06	80 09 27
LOISIRS PINTENDRE INC. 1268-6861	62 10 15	80 09 26
MARCHÉ Y. DESROCHERS INC. 1170-2214	68 12 12	80 09 27
MAURICE MARTIN INC. 1179-2983	69 04 23	80 10 03
MELCAR INC. 1275-2077	55 12 12	80 09 13
GÉRARD MONFETTE INC. 1161-1878	66 01 17	80 09 20
MORLAND INVESTMENTS LTD. 1276-7067	55 06 30	80 09 13
LES PÉTROLES CHARTIER LTÉE 1222-5678	71 12 31	80 09 20

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
PLACE CENTRE-VILLE D'ASBESTOS INC. .... 1234-3901	71 09 01	80 09 22
LES POMICULTEURS GUIMONT INC. .... 1187-7180	68 10 15	80 09 30
RESTAURANT TABAGIE EXPRESS INC. .... 1158-3424	69 09 16	80 09 22
SANCLERC INC. .... 1348-7889	72 09 13	80 09 27
GASTON SAVIGNAC IMMEUBLES INC. .... 1262-1314	63 11 18	80 09 30
SEMEBEC INC. .... 1462-1379	75 09 24	80 09 23
UNIVAR INC. .... 1286-9335	70 04 07	80 09 06
VERMETTE & FILS LTÉE ..... 1162-3113	44 11 02	80 09 22

8660-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ACTION INTÉGRATION BROSSARD ..... 1624-2935	78 03 13	2485, rue Molière, Brossard
ADMINISTRATION ISCO LTÉE ..... 1367-1151	75 09 26	4251, avenue Girouard, Montréal
LES AGENCES ELRA LTÉE ..... 1368-4006	74 05 24	5460, avenue Royalmount, Mont-Royal
ALIMCO INC. .... 1509-0061	77 11 30	89, rue St-Jean-Baptiste est, Rimouski
ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE DE BEAUCE . 1627-4797	78 06 14	253, rue de l'Hôpital, Saint-Joseph-de-Beauce
ASSOCIATION DES DIPLOMÉS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE 1475-3974	77 03 18	180, rue Ste-Catherine est, Montréal
ASSURANCE TONY VERRET INC. .... 1360-0093	74 10 30	211, rue Charlebois, Rouyn
ROBERT ASTLEY LTD. .... 1110-8990	66 01 10	6280, place Northcrest, app. 623, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ATELIER DU VERSANT NEUF INC. .... 1640-5052	79 12 20	312, de LaSalle, Saint-Ludger
LES AUTOBUS LEBOEUF LTÉE ..... 1359-7182	74 10 16	11370, 56 <sup>e</sup> Avenue, Montréal
AUTOMOBILES REDAN INC. .... 1475-5706	77 03 24	100, rue Seigneuriale, Beauport
BELSAR, LIMITÉE ..... 1160-5185	54 04 09	1539, rue White, Sherbrooke
GUY BLANCHET INC. .... 1239-1900	65 08 25	255, boulevard Bois-Francs sud, Victoriaville
BLANCHETTE & HUOT INC. .... 1161-4344	67 05 01	1273, rue Esplanade, Sherbrooke
BOUCHERIE CAMILLIEN GIRARD INC. .... 1639-9032	79 11 16	1030, rue Centre, Sainte-Rosalie
CLUB D'AUTOMOBILES DE ST-FÉLIX INC. .... 1334-4742	73 04 16	5261, rue Principale, Saint-Félix-de- Valois
CLUB DES PARENTS DE JUMEAUX DE LA RÉGION DE QUÉBEC 1635-6552	79 06 13	67, rue Pix-XII, Beauport
CLUB OPTIMISTE DE CONTRECOEUR INC. .... 1331-6435	73 04 03	4932, Marie-Victorin, Contrecoeur
COMITE SOCIAL CENTRE-SUD INC. .... 1507-1475	77 09 19	1710, rue Beaudry, Montréal
CONCORBEC INC. .... 1269-7561	65 02 19	5066, rue Frontenac, Lac-Mégantic
CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE LA TUQUE ET DE LA HAUTE-MAURICIE INC. 1637-5032	79 07 06	Route rurale numéro 3, La Tuque
LA CORPORATION DES SERVICES D'AMBULANCE DU QUÉBEC 1349-5544	72 09 27	945, rue Paradis, Roberval
COUREY ET ASSOCIÉS INC. .... 1249-7921	68 08 14	300-2, place Laval, Chomedey, Laval
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE DE LA MITIS INC. .... 1463-7920	75 12 18	1800, rue Lechasseur, Mont-Joli
LES ÉDITIONS DE L'ENCLOS INC. .... 1255-7070	71 12 03	300-4146, boulevard St-Laurent, Montréal
ÉLEVEURS LEBLANC INC. .... 1338-0571	73 07 06	1151, rang des Botreaux, Ormstown
ENTREPRISES ALLIÉES LIMITÉE ..... 1128-4619	54 02 12	655, montée de Liesse, Saint-Laurent
LES ENTREPRISES CHARTRAND & LAVOIE INC. .... 1365-9586	75 06 25	4305, rang Haut-St-François, Laval
LES ENTREPRISES IOTA INC. .... 1305-7435	57 02 12	3695, autoroute des Laurentides, Laval

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES ENTREPRISES JOSEPH INC. .... 1201-8248	70 05 04	5165, chemin de la Reine-Marie, bureau 407, Montréal
FIROVAL LTÉE ..... 1629-3508	78 08 28	1011, 3 <sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or
GESTION MONDE INC. .... 1634-1695	79 02 28	606-50, place Crémazie, Montréal
GRANBY EXPRESS INC. .... 1263-9316	65 03 22	Route rurale numéro 4, Granby
GRANBY FINANCE CORPORATION ..... 1259-5153	48 04 14	237, rue Principale, Granby
LA GRANDE CITROUILLE ..... 1626-0960	78 05 03	3423, rue Cartier, Montréal
LE GROUPE DE RECHERCHE ACP-SECOR INC. .... 1471-3598	76 11 05	922-555, boulevard Dorchester ouest, Montréal
NÉRÉE GUÉRETTE & FILS LTÉE ..... 1170-5332	51 10 27	120, St-Jacques nord, Causapsal
CHARLES GUILBAULT INC. .... 1245-3270	53 12 31	559, boulevard Témiscamingue, Rouyn
D. A. HUGHES ET ASSOCIÉS INC. .... 1501-2867	75 12 05	1615, rue de Beauharnois ouest, Montréal
INSTITUT INTERNATIONAL DU STRESS (I.I.S.) ..... 1467-0392	76 05 13	659, rue Milton, Montréal
LES INVESTISSEMENTS CHEMINOTS LTÉE ..... 1467-3495	76 05 26	8, Rochelois, app. 1, Port-Cartier
ISOLATION R.L.B. INC. .... 1508-4023	77 11 30	11, avenue William-Dobel, Baie-Comeau
LABORATOIRE BIOS (1975) LTEE ..... 1480-3126	75 10 09	3695, autoroute des Laurentides, Laval
LACHENAIE DEVELOPMENT CORP. .... 1270-4193	57 05 16	1, carré Westmount, Westmount
LAFAILLE, INTERNOSCIA & ASSOCIÉS INC. .... 1464-9214	76 02 23	3100, boul. Cartier, bureau 220, Laval
MICHEL LAROSE & ASSOCIÉS INC. .... 1331-8654	73 05 11	410-1030, rue St-Alexandre, Montréal
LAVAL EXPRESS INC. .... 1268-4627	65 11 19	1345, boulevard des Laurentides, Laval
ROGER LEFEBVRE & ASSOCIÉS INC. .... 1317-0758	65 10 08	245, avenue Victoria, bureau 701, Westmount
PIERRE LÉVEILLÉ INC. .... 1356-8357	74 05 27	1495, rue Janelle, Drummondville
LOCATION AMOS INC. .... 1356-2012	74 05 21	481, rue Principale sud, Amos
MAISON BEAUMONT INC. .... 1110-2779	67 01 23	381, rue St-Jacques, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
I. MENDELSON INVESTMENT CORP. .... 1266-9826	64 12 31	1900-300, Léo-Pariseau, Montréal
LE MOBILIER ARTISTIQUE DE BUREAU M.A.B. INC. .... 1361-8962	75 02 19	820, rue St-Jean-Baptiste, Québec
MONT GLEN INC. .... 1263-3160	69 02 18	785, rue Principale, Cowansville
NORTHLAND HOLDINGS INC. .... 1277-9294	54 12 30	6445, boulevard Décarie, Montréal
THE NOTRE DAME DE GRACE WOMEN'S CLUB, INCORPORATED 1263-8722	23 03 09	4575, avenue Beaconsfield, Montréal
LES PLACEMENTS DES ORMES INC. .... 1324-2060	64 05 04	10809, rue St-Denis, Montréal
LES PLACEMENTS J.M. GRENIER INC. .... 1264-3177	71 01 27	930, avenue Royale, Beauport
PRERADOVICH METAL INC. .... 1174-3648	58 11 29	191, avenue Cadillac, Val-d'Or
LES PRODUCTIONS DE L'ÉTHÉRIK INC. .... 1257-9413	72 01 05	4146, boulevard St-Laurent, bureau 300, Montréal
PRODUITS CHIMIQUES CROMAC (QUÉBEC) LTÉE ..... 1474-5616	77 02 24	5571, rue Paré, Mont-Royal
LES PUBLICATIONS KENROY LTÉE ..... 1357-0072	74 06 04	106, avenue St-Louis, Beaconsfield
REVUE NATURE INC. .... 1333-2200	73 02 07	3695, autoroute des Laurentides, Laval
AIME SAUVE CONSTRUCTION LTEE ..... 1230-4382	64 10 08	527, rue St-Clément, Beauharnois
SEP INVESTMENT CORP. .... 1283-8843	62 08 06	9500, rue Meilleur, bureau 600, Montréal
SERVICE UNIC INC. .... 1163-6784	59 06 18	1556, rue de la Bretagne, Chicoutimi
LES SPÉCIALITÉS CHARLES BOUCHER INC. .... 1154-8278	65 09 24	179, rue Christophe-Colomb est, Québec
TRANSVISION (EAST ANGUS) INC. .... 1179-3171	61 08 10	257, rue St-Jean, East-Angus
LES VIANDES LÉPINE INC. .... 1629-4852	78 08 31	5655, rue Beaulieu, Montréal
VICTORIA MASONIC TEMPLE INC. .... 1274-6178	56 09 28	510, rue Prospect, Sherbrooke
VOYAGES PLAMONDON INC. .... 1280-1643	64 03 31	54, 1 <sup>re</sup> Avenue ouest, Amos

**Fusion des corporations (Article 18)**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
CONSTRUCTION CANCO INC. .... 1644-8987	CANCO CONCRETTERS CO. LIMITED CONSTRUCTION CANCO INC.	80 05 30	2555, Le Corbusier, Laval
LES CONSULTANTS DEUX- MONTAGNES LTÉE 1645-8382	LES CONSULTANTS DEUX- MONTAGNES LTÉE LES PLACEMENTS THÉMIS LTÉE	80 07 02	Saint-Eustache
ALFRED LAMBERT INC. .... 1646-4950	ALFRED LAMBERT INC. .... GANGÉ R & G INC.	80 08 29	Communauté urbaine de Montréal
VERREAULT NAVIGATION INC. 1645-9265	LES PÊCHERIES DU GOLFE ST-LAURENT INC. VERREAULT NAVIGATION INC.	80 06 30	Les Méchins

8660-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Lettres patentes**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ANTIQUITÉS ST-PAUL INC. .... 1646-3184	80 08 08	Québec
BÊCHEDOR INC. .... 1646-3226	80 08 11	Saint-Georges
LES CONSTRUCTIONS ROBERT GASCON INC. .... 1646-1147	80 07 14	241, rue Arcand, Lavaltrie
CRÉATIONS FAUCHER ET ASSOCIÉS INC. .... 1646-4380	80 08 22	7481, St-Hubert, Montréal
LES ENTREPRISES CORAYTECH INC. .... 1646-1402	80 08 20	380, rue Ste-Catherine, app. 2, Longueuil
FERME TOUSIGNANT — DEMERS INC. .... 1646-3671	80 08 15	770, route 218, Manseau
GALERIES DE LA FEMME D'AUJOURD'HUI INC. .... 1646-1790	80 07 22	3010, Montbrun, Longueuil
GESTION GUILLAUME INC. .... 1646-1238	80 08 25	353, de l'Église, Saint-Basile
LES INVESTISSEMENTS PELLAND INC. .... PELLAND INVESTMENTS INC. 1645-9703	80 07 08	151, boulevard Lachapelle, Notre-Dame-des-Prairies

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LAMINAGE CONTACT INC. .... 1646-3556	80 08 13	Saint-Laurent
PLACEMENTS D.A.M.C. INC. .... 1646-5239	80 09 02	630-615, boulevard Dorchester ouest, Montréal
PLOMBERIE ST-JEAN INC. .... 1645-8275	80 07 02	310A, rue Champlain, Saint-Jean
SEIGNEURIE ST-ADOLPHE INC. .... 1646-4877	80 08 27	4441, boulevard Lasalle, Verdun
LES SERRES L.G.L. INC. .... 1646-4653	80 08 26	207, 4 <sup>e</sup> Avenue, Péribonka
SERVICE D'ENTRETIEN RAYNALD INC. .... 1646-1154	80 07 14	10570, rue Péloquin, Montréal
BENOIT TANGUAY CONSTRUCTION INC. .... 1642-4756	80 03 05	782, rue Simard, Roberval
TRANSPORT ROGER ANCTIL INC. .... 1645-8853	80 07 07	Saint-Pamphile
8660-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ABATTOIR ADRIEN GILBERT LTÉE ..... 1503-3988	76 05 11	80 08 21	De la dénomination sociale: ABATTOIR DUCHARME INC.
AIRCO RÉFRIGÉRATION INC. .... 1109-6369	33 06 10	80 08 07	Du capital-actions
ASSOCIATION DES PRINCIPAUX RETRAITÉS DU QUÉBEC 1633-5192	79 03 14	80 08 06	De la dénomination sociale: ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE RETRAITÉS
CANADA-EXPA (1980) INC. .... 1639-9636	80 01 17	80 08 21	Du nombre des administrateurs: 5
CANADIAN AUTO SUPPLY LTD. .... 1200-9932	70 04 17	80 08 18	De la dénomination sociale: ENTREPRISE CANADIENNE D'AUTO LTÉE CANADIAN AUTO SUPPLY LTD.
CARROSSERIE D'AUTO MASSON INC. .... 1503-6734	76 05 31	80 08 08	Des objets
CENTRE AUDIO-VISUEL DE SHERBROOKE INC. 0200-7209	69 10 03	80 07 04	De la dénomination sociale: GESTRONI- TECH INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE LA CAPITALE INC. 1349-2624	72 07 12	80 05 28	Du capital-actions
COMITÉ POUR LA FONDATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE PSYCHOPHYSIOLOGIE (C.F.O.I.P.) 1626-3675	78 05 09	80 07 08	Des objets
CONSTRUCTION INDUSTRIELLE CLÉMENT BELLEY INC. 1171-7808	67 06 12	80 08 19	De la dénomination sociale: C. BELLEY CONSTRUCTION INC.
LES COPAINS DU CAMPING ET DES SPORTS FAMILIAUX DE ST-HUBERT INC. 1349-5569	72 04 25	80 07 10	Des dispositions
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE LA RÉGION DE VAL D'OR 1254-3443	67 05 10	80 08 21	Des objets
LES EMBALLAGES C.D.R. INC. .... 1220-8971	72 03 29	80 08 19	Du capital-actions
LES ENTREPRISES ROGER PILON INC. .... 1143-6904	65 01 04	80 08 28	Du capital-actions
EXCAVATION NORMAND HOULE INC. .... 1475-5995	77 03 24	80 08 06	Des objets
GESTION S.E.G. INC. .... 1503-0562	76 04 14	80 04 23	Du capital-actions
HODA INC. .... 1110-6333	61 10 12	80 03 03	Du capital-actions
LES IMMEUBLES RENÉ BOILY INC. .... 1468-2504	76 07 14	80 08 22	De la dénomination sociale: COMPLEXE PLACE DAVIS INC.
ISABEL INVESTMENTS LIMITED .... 1267-6078	37 03 20	80 08 15	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ISABEL INC. ISABEL INVESTMENTS INC.
JOSHAR INCORPORATED .... 1114-7253	45 12 29	80 08 18	De la dénomination sociale: JOSHAR INC.
LOCATION L.M.S. DU CANADA LTÉE .... L.M.S. RENTAL OF CANADA LTD. 1128-3579	50 12 18	80 08 20	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES H.T.H. INC. H.T.H. REALTIES INC.
MARCHÉ LAFLAMME INC. .... LAFLAMME MARKET INC. 1320-4813	71 12 21	80 08 21	De la dénomination sociale: MARCHÉ MICHEL GAZAILLE INC.
MATANE PLYWOOD INC. .... 1169-3926	65 01 22	80 08 20	De la dénomination sociale: IMMEUBLES GIREX INC.
MODE MIEL LTÉE .... 1363-1932	75 04 29	80 08 11	Du capital-actions
LE PETIT MUNICH INC. .... 1465-4404	76 03 12	80 07 24	1) Des objets 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES PLACEMENTS M.C. ROUX LTÉE ..... 1247-4649	61 10 17	80 08 01	Du capital-actions
QUERELIN INC. .... 1509-9286	78 01 06	80 06 30	Des objets
LE RENDEZ-VOUS DU BRICOLEUR DE L'EST INC. 1466-9030	76 05 07	80 07 31	Du capital-actions
LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE MILITAIRE ET MARITIME DE MONTRÉAL 1274-2763	65 04 21	80 08 20	Des objets
SOCIETY OF ARMENIANS FROM ISTANBUL 1233-8620	67 02 06	80 07 02	1) Des objets 2) des dispositions
VILLENEUVE, NOLIN & ASS. INC. .... 1245-1175	68 10 31	80 08 12	Du capital-actions

8660-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

### Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
L'ACCESSIBILITÉ DES PARA-QUAD INC. .... 1647-2300	80 08 21	Québec
LES AGENCES R.S.L. INC. .... 1647-2144	80 08 21	Abitibi
LES ALIMENTATIONS HÉBERT INC. .... 1647-2706	80 08 25	Trois-Rivières
ALPHA-PLUS INC. .... 1647-2201	80 08 21	Québec
ARDEFRA INC. .... 1647-3118	80 08 27	Joliette
LES ASSURANCES GUIMONT, MERCIER, SOULARD INC. .... 1647-2912	80 08 26	Montmagny
LES ATELIERS ANNIE INC. .... 1647-3076	80 08 27	Beauharnois
LES ATELIERS J. PIERRE ARSENEAULT INC. .... 1647-2805	80 08 26	Trois-Rivières
AU JARDIN DE LA SEIGNEURIE INC. .... 1646-8845	80 07 30	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AUTOS MICHEL BLOUIN INC. .... 1647-2094	80 08 21	Québec
B. R. REPRODUCTIONS INC. .... 1647-2466	80 08 22	Montréal
BILLARD CHEZ PAUL INC. .... 1647-1344	80 08 15	Gaspé
BOÎTE À CHANSON LA RIPOSTE INC. .... 1647-2615	80 08 25	Chicoutimi
BOUCHERIE CAMILLE TESSIER INC. .... 1647-1468	80 08 18	Saint-Maurice
BOUCHERIE PIERRE CÔTÉ INC. .... 1647-2797	80 08 26	Québec
RODRIGUE BOULAY INC. .... 1647-1583	80 08 18	Gaspé
BOURSE DE DOCUMENTS (MONTRÉAL) INC. .... <i>DOCUMENT EXCHANGE (MONTRÉAL) INC.</i> 1647-2474	80 08 22	Montréal
PIERRE BOUTIN ASSURANCES INC. .... 1647-2193	80 08 21	Montréal
BOUTIQUE ANGY INC. .... 1647-2524	80 08 22	Montréal
BOUTIQUE MAU INC. .... 1647-2920	80 08 26	Québec
BOUTIQUE SCRUPULE INC. .... 1647-2490	80 08 22	Montréal
BUFFET MARTIN INC. .... 1647-2995	80 08 26	Québec
CARON ET BOUCHER INC. .... 1647-3084	80 08 27	Rimouski
R. B. N. CARON INC. .... 1647-0346	80 08 20	Roberval
CARREFOUR DE RICHMOND INC. .... 1647-2896	80 08 26	Saint-François
LE CENTRE HUMANISTE ALPHA INC. .... 1647-2573	80 08 25	Québec
CÉRÉMINES INC. .... 1647-2102	80 08 21	Abitibi
CHASSEBEC INC. .... 1647-2508	80 08 22	Montréal
JEAN-MARC CLOUTIER COIFFURE INC. .... 1647-2631	80 08 25	Montréal
CLUB JEUNESSE (CAMÉE) INC. .... 1647-2284	80 08 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
COMME UN SOLEIL INC. .... 1647-2136	80 08 21	Montréal
COMPOSITION SOLIDAIRE INC. .... 1647-1765	80 08 19	Montréal
CONSTRUCTION CARMELEX INC. .... 1647-2409	80 08 22	Montréal
CONSTRUCTION GECYR INC. .... 1647-2714	80 08 26	Trois-Rivières
CRÉATIONS M.B.F. INC. .... 1647-1633	80 08 19	Saint-Hyacinthe
DÉVELOPPEMENT BACON'S BAY INC. .... 1647-2961	80 08 27	Saint-François
DIÉSEL MICHAUD INC. .... 1647-3043	80 08 27	Terrebonne
DISTRIBUTEUR D'ALIMENTS ROBERT CARON INC. .... 1647-1658	80 08 19	Montréal
LES DISTRIBUTIONS DOMTEC INC. .... 1647-2532	80 08 22	Québec
DISTRIBUTIONS LE-RO INC. .... 1647-1591	80 08 15	Beauce
E. C. A. (1980) INC. .... 1647-2839	80 08 26	Montréal
ÉLECTRO 3,000 INC. .... 1647-1708	80 08 19	Saint-Maurice
ÉLECTRONIQUE BROMAI INC. .... 1646-8852	80 08 16	Longueuil
LES ÉLEVAGES MAURICE CÔTÉ INC. .... 1647-0544	80 08 11	Saint-Hyacinthe
ENSEIGNES DÉFI INC. .... 1647-3134	80 08 27	Québec
LES ENTREPRISES DEMAY INC. .... 1647-2664	80 08 25	Montréal
LES ENTREPRISES FERNAND FORTIN INC. .... 1647-0643	80 08 20	Montréal
LES ENTREPRISES LAFOUILLE INC. .... 1646-9868	80 08 06	Montréal
LES ENTREPRISES LORI-ANNI INC. .... 1647-2730	80 08 26	Terrebonne
ÉRABLIÈRE BONNE ENTENTE INC. .... 1647-1302	80 08 15	Trois-Rivières
LA FABRIQUE DU NORD INC. .... 1647-2979	80 08 27	Montréal
GEORGES FECTEAU HYDRAULIQUE INC. .... 1647-2888	80 08 26	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME BELCOURT INC. .... 1646-4174	80 08 21	Montréal
FERME CARRIER & FRÈRES INC. .... 1647-3191	80 08 28	Beauce
FERME DES TROIS MOUSQUETAIRES INC. .... 1647-2425	80 08 22	Saint-François
FERME JOS. MARIE PÉPIN INC. .... 1647-2417	80 08 22	Frontenac
FERME SYLVAIN INC. .... 1647-2649	80 08 25	Montmagny
GARAGE RÉJEAN BEAUREGARD INC. .... 1647-2565	80 08 25	Labelle
GESFIL INC. .... 1647-2185	80 08 21	Terrebonne
GESTION COUTU INC. .... 1647-2607	80 08 25	Bedford
GESTION DES BOIS INC. .... 1647-2391	80 08 22	Québec
GESTION H.L.M. INC. .... 1644-2832	80 06 30	Joliette
HOVINGTON & FILS INC. .... 1647-2250	80 08 22	Hauterive
LES IMMEUBLES BOILARD & BOILARD INC. .... 1647-2938	80 08 26	Québec
LES IMMEUBLES 5987 INC. .... 1647-2375	80 08 22	Beauharnois
LES IMMEUBLES CLAUDE QUIRION INC. .... 1647-2540	80 08 25	Québec
IMPRESSIONS SUR TOILES MAC INC. .... 1647-2318	80 08 21	Montréal
IMPRIMERIE DUBOIS (1980) INC. .... 1647-2748	80 08 26	Drummond
INVESTISSEMENT RIPIERRE INC. .... 1643-7543	80 08 06	Saint-François
LES INVESTISSEMENTS SERPIE INC. .... 1647-3142	80 08 27	Québec
KÉBEC CAMEBRO INC. .... 1647-2359	80 08 22	Québec
GÉRALD LÉGER & ASSOCIÉS INC. .... 1647-2334	80 08 21	Saint-Jean
LERION INC. .... 1647-2755	80 08 26	Saint-Jérôme
LINGERIE CHRISTIANE INC. .... 1647-9132	80 08 01	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
RAYMOND LUNEAU AUTOMOBILES 1980 INC. .... 1647-0874	80 08 13	Drummond
MARCHÉ GRAVEL J.R. INC. .... 1647-2680	80 08 25	La Malbaie
JEAN-LUC MASSÉ & ASSOCIÉS INC. .... 1647-2987	80 08 26	Bedford
LOUIS RENÉ MASSÉ & ASSOCIÉS INC. .... 1647-2342	80 08 21	Saint-Hyacinthe
MECCAD INC. .... 1647-2367	80 08 22	Québec
MERCERIE GAUDREAU INC. .... 1647-2763	80 08 26	Gaspé
MÉTAL D.M.P. INC. .... 1647-3001	80 08 26	Beauce
1641-9244 QUÉBEC INC. .... 1641-9244	80 08 14	Labelle
1641-9251 QUÉBEC INC. .... 1641-9251	80 08 20	Labelle
1641-9269 QUÉBEC INC. .... 1641-9269	80 08 20	Saint-Hyacinthe
1641-9277 QUÉBEC INC. .... 1641-9277	80 08 22	Montréal
1647-2052 QUÉBEC INC. .... 1647-2052	80 08 21	Québec
1647-2110 QUÉBEC INC. .... 1647-2110	80 08 21	Montréal
1647-2128 QUÉBEC INC. .... 1647-2128	80 08 21	Terrebonne
1647-2268 QUÉBEC INC. .... 1647-2268	80 08 22	Terrebonne
1647-2433 QUÉBEC INC. .... 1647-2433	80 08 22	Trois-Rivières
1647-2441 QUÉBEC INC. .... 1647-2441	80 08 22	Trois-Rivières
1647-2458 QUÉBEC INC. .... 1647-2458	80 08 22	Trois-Rivières
1647-3050 QUÉBEC INC. .... 1647-3050	80 08 27	Chicoutimi
LES MINI-SYSTÈMES J.P.R. INC. .... 1647-2482	80 08 22	Richelieu
PERFORMATECH INC. .... 1647-2292	80 08 22	Québec
PHYTOTHÉRAPEUTE MARIE-LUCE INC. .... 1647-2243	80 08 21	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constituion en corporation	District judiciaire
PLACEMENTS CLAUDE LAVALLÉE INC. .... 1647-2326	80 08 20	Bedford
PLACEMENTS J.A.C. INC. .... 1646-8563	80 07 28	Trois-Rivières
LES PLACEMENTS J.B. FORTIN INC. .... 1647-2581	80 08 25	Saint-Hyacinthe
LES PLACEMENTS LUCIEN MARQUIS INC. .... 1647-2151	80 08 21	Montréal
PLACEMENTS TIGANE INC. .... 1647-2235	80 08 21	Beauce
POLI-À-TEC INC. .... 1647-3175	80 08 28	Montréal
P R I M E - O INC ..... 1647-1914	80 08 20	Québec
LES PRODUCTIONS DU BINIOU INC. .... 1647-2854	80 08 26	Montréal
LES PRODUCTIONS NICOLE MARTIN INC. .... 1647-2821	80 08 26	Montréal
LES PRODUITS DE BOIS B.A.S. INC. .... B.A.S. WOOD PRODUCTS INC. 1647-2169	80 08 21	Beauce
LES PRODUITS D'ÉLECTRICITÉ GOSSELIN INC. .... 1647-2946	80 08 26	Québec
RÉFRIGÉRATION INTERNATIONAL INC. .... 1647-2011	80 08 21	Québec
RÉNOVATION CORRIVEAU INC. .... 1647-2219	80 08 21	Québec
RESTAURANT LES 3 TRÈFLES INC. .... 1647-2789	80 08 26	Saint-Hyacinthe
LES REVÊTEMENTS T.F. INC. .... 1647-3183	80 08 28	Saguenay
MICHEL ROUTHIER INC. .... 1647-3621	80 08 28	Québec
SALON JAN-TEL INC. .... 1647-2516	80 08 22	Montréal
LES SERRES D'ESPRIT SAINT INC. .... 1647-2813	80 08 26	Rimouski
LES SERVICES STE-HÉLÈNE INC. .... 1647-0148	80 08 07	Lévis
LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE I.A.R.D. INC. .... I.A.R.D. FINANCIAL CORPORATION INC. 1646-8506	80 07 28	Montréal
LA SORBETTERIE INC. .... 1647-1906	80 08 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
STUDIO DENIS MAURICE INC. .... 1647-2177	80 08 21	Rouyn-Noranda
SUPERMARCHÉ NELSON INC. .... 1647-1773	80 08 19	Montréal
L'UNIFORME MASKA INC. .... 1647-1625	80 08 19	Saint-Hyacinthe
VALGALYE SEPT-ÎLES INC. .... 1647-2672	80 08 25	Hauterive
VENTES MARINES KALOGERAS INC. .... KALOGERAS MARINE SALES INC. 1647-2383	80 08 21	Montréal
LE VERGER M. TÉTREULT DE MILTON INC. .... 1647-2771	80 08 26	Bedford
LES VÊTEMENTS G C D INC. .... 1647-3035	80 08 27	Arthabaska
8660-o		<i>Le directeur, HUBERT GAUDRY.</i>

### Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
ADVANCE ELECTRIC INC. .... 1118-2656	66 01 18	80 08 26
ALPHA ÉLECTRIQUE LTÉE ..... 1166-6344	67 01 31	80 08 25
AMÉNAGEMENTS BRIANBEIGE INC. .... 1480-2771	75 10 09	80 08 25
LES ASSURANCES MARCOTTE, FAFARD, BERGERON & ASSOCIÉS LTÉE .. 1478-4821	77 06 13	80 08 26
AUBERGE DE LA HAUTE-VILLE INC. .... 1507-9791	77 10 26	80 08 25
BIJOUTERIE BRUNEAU INC. .... 1159-9362	69 02 20	80 08 27
BIJOUTERIE JEAN BASTIEN INC. .... 1481-1236	75 11 27	80 08 22
BUANDERIE DE LA COURONNE DE SHERBROOKE (1972) LTÉE ..... 1337-5381	72 10 27	80 08 19
J.O. CARREAU INC. .... 1138-3528	56 05 22	80 08 25

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
CERAPRO INC. 1637-7178	79 07 19	80 08 26
LA COMPAGNIE DE PIERRE & BÉTON NATIONALE LTÉE. 1125-1337	67 09 30	80 08 25
CONSTRUCTION GUY DUMAS INC. 1230-2337	59 11 12	80 08 25
CORPORATION CLIMATISATION (1973) 1349-2814	73 12 07	80 08 26
A.G.P. COUTURE & FRÈRES INC. 1199-7673	69 11 10	80 08 21
LES CRÉATIONS MURRAY B. INC. 1197-2833	70 06 25	80 08 27
D.W.S. CORPORATION 1123-4192	38 03 02	80 08 27
J. DION INC. 1204-3899	70 11 25	80 08 25
LES DISTRIBUTIONS BENJAMIN LTÉE 1335-7728	58 07 31	80 08 25
DUQUETTE CONSTRUCTION LIMITÉE 1142-5758	64 09 16	80 08 22
LUCIEN DURAND INC. 1132-8721	68 02 05	80 08 28
LES ENTREPRISES BELLEMA INC. 1185-3603	68 09 11	80 08 25
LES ENTREPRISES CAMILLE ET RAOUL DUBÉ INC. 1506-5337	77 08 29	80 08 27
LES ENTREPRISES CHRISTYANICK INC. 1338-3468	72 06 19	80 08 21
ENTREPRISES MARIE & JEAN GUY INC. 1628-0026	78 07 05	80 08 26
LES ENTREPRISES VALCO LIMITÉE 1287-0234	56 09 12	80 08 25
LES FERS & MÉTAUX RELIABLE INC. 1281-9793	53 03 18	80 08 01
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE 1191-1773	65 11 02	80 08 22
LES GALERIES LA POCATIÈRE INC. 1364-2483	75 06 19	80 08 25
GALO-PER INC. 1630-7241	78 10 27	80 08 27
GERPATEC INC. 1262-7667	71 08 23	80 08 25
GESTION FLAMBEAU INC. 1259-9601	67 02 22	80 08 26

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
GESTION R. VIENS LTÉE ..... 1503-0877	76 04 15	80 08 20
LE GROUPE MARTIN INC. .... 1268-7240	68 09 17	80 08 25
HÔTEL DROLET INC. .... 1506-2052	77 08 17	80 08 25
INDUSTRIES ÉMILE LACHANCE LTÉE ..... 1360-9466	74 12 23	80 08 26
INVESTISSEMENTS KOUMY INC. .... 1371-4159	75 02 21	80 08 27
LES INVESTISSEMENTS LALONDE INC. .... 1270-9374	70 09 30	80 08 22
J. B. L. CONSTRUCTION INC. .... 1353-2619	68 02 05	80 08 28
LES JARDINS MIRABEL INC. .... 1365-6749	75 06 04	80 08 27
KILWORTH INVESTISSEMENT INC. .... 1269-8932	60 04 08	80 08 22
LIBRAIRIE MONTPETIT LTÉE ..... 1133-2095	66 07 21	80 08 26
LLOYD SHIRT INC. .... 1114-8616	60 03 03	80 08 22
LOCATION FORTIER INC. .... 1215-1742	71 07 07	80 08 22
LOCATION S. O. T. I. INC. .... 1360-1653	74 11 08	80 08 22
LOG PLUS INC. .... 1509-6399	77 12 19	80 08 25
LONGFAB INC. .... 1506-1377	77 08 15	80 08 22
MABIAN INC. .... 1273-1790	71 03 24	80 08 26
LES MAGASINS M.G.S. INC. .... 1219-3504	71 10 19	80 08 26
LE MAIL STE-MARIE INC. .... 1625-3585	78 04 13	80 08 25
MAISONS MOBILES HURON INC. .... 1355-2229	74 03 25	80 08 06
MANASY INC. .... 1465-1756	76 03 01	80 08 20
PAUL MARTIN INC. .... 1633-2074	79 01 01	80 08 25
RAYMOND MATTE LIMITÉE ..... 1362-8466	75 04 10	80 08 27

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
MICHAL INC. .... 1275-5575	68 06 28	80 08 18
MOBILIER AGORA 2,000 INC. .... 1477-4335	77 05 09	80 08 26
FERNAND NADEAU INC. .... 1635-4607	79 04 12	80 08 22
PARAGON CONSTRUCTION CIE LTÉE ..... 1278-8584	53 10 06	80 08 22
PATIO CHARETTE INC. .... 1626-7411	78 05 23	80 08 27
PERTECH LTÉE ..... 1279-6397	69 07 16	80 08 27
PIERRANICK INC. .... 1625-3338	78 04 12	80 08 22
PLACEMENTS A.N.G. INC. .... 1502-8202	76 03 30	80 08 21
* LES PLACEMENTS E.B. INC. .... 1501-7478	76 01 14	80 08 25
PLACEMENTS LOUIS LAPORTE INC. .... 1289-0497	56 11 28	80 08 25
PLACEMENTS M.L.A. LTÉE ..... 1480-9115	75 11 14	80 08 20
PLACEMENTS McGALE INC. .... 1366-5096	75 08 08	80 08 20
LES PLACEMENTS RAYMOND INC. .... 1217-1757	58 10 17	80 08 21
DENIS PONTBRIAND & FILS INC. .... 1476-1217	77 03 30	80 08 27
LES PROJETS MARTIN INC. .... 1468-6505	76 07 26	80 08 25
PUBLICATIONS ÉRIC INC. .... 1473-3679	77 01 20	80 08 25
FERNAND QUEVILLON INC. .... 1259-1418	70 08 18	80 08 28
RANCH KIANA INC. .... 1356-1238	74 04 29	80 08 25
ROLAND RONDEAU & FILS INC. .... 1503-8367	76 06 11	80 08 27
SABATINO FURNITURE LTD. .... 1157-0439	49 01 20	80 08 26
SERVICE DE RECOUVREMENT JOLIRO LTÉE ..... 1357-7275	77 09 13	80 08 26

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
SOCIÉTÉ DE PERFECTIONNEMENT ET D'ÉTUDES COMMERCIALES DE RIMOUSKI INC. 1510-6099	78 01 30	80 08 27
SOCIÉTÉ DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC. .... 1356-1832	74 05 02	80 08 22
TRADUCTION MÉDICALE A.B.C. INC. .... 1365-6442	75 06 02	80 08 26
TRANSFORMATEUR DE PAPIER ÉTOILE BLEUE INC. .... 1125-8449	66 05 18	80 07 16
LOUIS EUGÈNE VALLIÈRES INC. .... 1357-5600	77 09 13	80 08 26
8660-o		<i>Le directeur, HUBERT GAUDRY.</i>

### Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
AUBEGO INC. .... 1478-3062	77 06 02	80 08 21	Du capital-actions
BISTRO BAL ST-LOUIS INC. .... 1481-0014	75 11 20	80 08 22	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS QUARTIER ST-LOUIS INC.
LA BOUTIQUE DE MEUBLES LE BALDAQUIN (1980) INC. 1647-0668	80 08 11	80 08 27	1) Du capital-actions 2) des dispositions
CENTRE AUDIO CHAREST INC. .... 1462-1940	75 09 26	80 08 20	Du capital-actions
CHARCUTERIE AU COIN DE LA RUE INC. 1646-6948	80 07 15	80 08 22	De la dénomination sociale: BOULANGERIE-CHARCUTERIE SAVARIN INC.
LES CONSULTANTS AGRICOLES DE L'ESTRIE INC. 1641-7438	80 03 10	80 08 26	De la dénomination sociale: LES CONSULTANTS EN AGRO-ALIMENTAIRE DU QUÉBEC INC.
LES ENTREPRISES LOUCAR INC. .... 1644-3665	80 05 08	80 08 21	Du district judiciaire: Verchères
LES FERS & MÉTAUX RELIABLE INC. ... 1281-9793	53 03 18	80 08 01	Du nombre des administrateurs:
GESTION PIETRO MOGNARELLI INC. ... 1646-8134	80 07 24	80 08 27	Des dispositions
GESTION RAMIRO TENTI INC. .... 1646-8316	80 07 25	80 08 27	Des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
GESTION WALTER OLIVANTI INC. .... 1646-8167	80 07 24	80 08 27	Des dispositions
MABIAN INC. .... 1273-1790	71 03 24	80 08 26	1) Du capital-actions 2) des dispositions
MAISONS MOBILES HURON INC. .... 1355-2229	74 03 25	80 08 06	De la dénomination sociale: LES RÉSIDENCES HURONS INC.
1642-6835 QUÉBEC INC. .... 1642-6835	80 03 31	80 08 26	De la dénomination sociale: LAFONTAINE, BORDELEAU & ASSOCIÉS INC.
MOBILIER AGORA 2000 INC. .... 1477-4335	77 05 09	80 08 26	De la dénomination sociale: CLUB INTERNATIONAL D'HÉBERGEMENT BONNE ENTENTE INC.
LES MUSKEGS DU LAC ST-JEAN INC. .... 1309-6805	72 05 03	80 08 26	1) Du capital-actions 2) des dispositions
LES PLACEMENTS SUCCÈS LTÉE .... 1285-3461	65 09 29	80 08 25	Du capital-actions
PRÉCOCAN INC. .... 1503-1388	76 04 21	80 08 25	Du capital-actions
REMORQUES J.H.M. INC. .... 1642-9821	80 03 24	80 08 07	Du capital-actions
VITRERIE CHATELLE & SIMARD INC. ... 1123-7203	68 10 01	80 08 26	Du capital-actions

8660-o

Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.

### Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

#### Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
L'ACADÉMIE DE DANSE DES LAURENTIDES ..... 1646-0156	80 08 13	1200, chemin des Érables, Mont-Rolland
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC ..... 1644-3160	80 05 06	403-2333, rue Sherbrooke ouest, Montréal
AÉRO-CLUB BEAUREGARD INC. .... 1646-4430	80 08 22	Sainte-Lucie-de-Beauregard
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VILLEMONTÉL ... 1646-4349	80 08 22	Canton de Trécesson, Villemontel-Village

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES BASSES LAURENTIDES INC. 1645-9398	80 07 07	Ville des Laurentides
L'ASSOCIATION DE LA BONNE ENTENTE FARNHAM-STE-BRIGIDE INC. 1646-4042	80 08 19	Iberville
ASSOCIATION DE MICRO-INFORMATIQUE DU SAGUENAY (-AMIS-) INC. 1646-1782	80 07 30	Chicoutimi
ASSOCIATION DE PLANIFICATION DES NAISSANCES DE L'OUTAOUAIS-SUD 1643-4599	80 04 08	4, Georges-Bilodeau, Hull
L'ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DE L'I.C.M. 1646-1469	80 07 18	Montréal
L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE MAGUIRE INC. 1646-4240	80 08 21	Sillery
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE BERTHIERVILLE INC. 1646-4182	80 08 21	93, rue Iberville, Berthierville
ASSOCIATION DES PILOTES DE PORT-CARTIER INC. .... 1646-3408	80 08 12	Port-Cartier
ASSOCIATION DES QUÉBÉCOIS DE BOIS-DES-FILION INC. 1646-4588	80 08 25	Bois-des-Filion
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE ONTARITZI INC. 1646-4547	80 08 25	Sainte-Catherine
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC FORTIN (APELF) 1645-8747	80 07 04	Saint-Victor
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) 1646-3721	80 08 15	Saint-Bruno-de-Montarville
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE GIOIOSA MARINA INC. .... 1646-2087	80 08 06	St-Léonard
ASSOCIATION RÉGIONALE DES CAYES À MONTRÉAL (ARCAM) 1646-3010	80 08 15	Montréal
L'ATELIER DU VIEUX LÉVIS INC. .... 1646-2939	80 08 05	Lévis
AU P'TIT CHOU DE SHERBROOKE ..... 1642-9243	80 03 20	525, de la Bruère, Sherbrooke
CAFÉ CHRÉTIEN CHICOUTIMI INC. .... 1646-2871	80 08 04	Chicoutimi
CENTRE COMMUNAUTAIRE DÉGELIS INC. .... 1646-2806	80 08 04	Dégelis

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CENTRE D'ART DE LA RIVIÈRE ..... 1644-1081	80 04 29	1586, 1 <sup>re</sup> Rue, Richelieu
CENTRE D'ARTS GRAPHIQUES ST-GABRIEL ..... 1646-3291	80 08 11	661, rue St-Gabriel, Québec
CENTRE D'EXPRESSION CHORÉGRAPHIQUE DE GASPÉ INC. 1645-6766	80 08 19	Gaspé
CLUB ÂGE D'OR DE VAL DES LACS ..... 1646-2509	80 08 20	Val-des-Lacs
LE CLUB ATHLÉTIQUE DE ST-PAUL DE LA CROIX INC. . 1646-4208	80 08 21	Saint-Paul-de-la-Croix
CLUB DE COURSE TRANS-AM 22 INC. .... 1646-4224	80 08 21	365, route 22, Saint-Edmond
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE REPENTIGNY, INC. 1646-1204	80 07 15	435, rue Notre-Dame, Repentigny
LE CLUB DE PÊCHE LA MOUCHETÉE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. 1640-1028	80 01 23	Rivière-du-Loup
CLUB DE RANDONNÉE ÉQUESTRE DE ST-MATHIEU INC. 1646-1345	80 07 16	Harricana ouest, Saint-Mathieu
CLUB DE TRAFIC DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. .... 1646-4257	80 08 21	Jonquière
CLUB D'HALTÉROPHILIE MICROBES ..... 1644-5033	80 05 13	2139, Deblois, Beauport
CLUB DU LAC BUCKSHOT INC. .... 1646-4000	80 08 19	198, rue Notre-Dame, Maniwaki
CLUB KINSMEN D'AMOS INC. .... 1646-3747	80 08 18	Amos
LE CLUB NAUTIQUE D'ALMA INC. .... 1646-4885	80 08 28	3055, du Pont sud, Alma
CLUB RADIO C.B. BEC ..... 1644-9944	80 05 30	Sayabec
CLUB SPORTIF CAVALIER INC. .... CAVALIER'S SPORTS CLUB INC. 1645-3151	80 06 11	Montréal
CLUB SPORTIF FLEUR DE LYS ..... 1646-4455	80 08 25	3305, Rouen, app. 5, Montréal
COMITÉ DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE DE ST-JOSEPH DE KAMOURASKA INC. 1646-4364	80 08 22	Saint-Joseph
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE DE SEPT-ÎLES 1645-6642	80 06 25	546, Dequen, Sept-Îles
LE COMITÉ SOCIAL DE LA POLYVALENTE DE TROIS-PISTOLES INC. 1646-4190	80 08 21	Trois-Pistoles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
COMITÉ-PÊCHEURS L.B.S. .... 1641-2124	80 08 06	Lourdes-du-Blanc-Sablon
CORPORATION DES FLAMMES DE LAPRAIRIE INC. .... 1646-2335	80 07 29	La Prairie
LE COURANT ..... 1646-2749	80 08 04	2377, Bordeaux, Montréal
LES COUREURS DE BALLON SUR GLACE ..... 1646-2004	80 07 24	Gentilly
DANSE-LAB PILDOWI ..... 1645-8218	80 07 02	448, rang St-Isidore, Notre-Dame-d'Hébertville
LES ÉCLAIREURS DE ST-LOUIS DE MONTFORT INC. .... 1646-4091	80 08 20	Laval
ÉCOLE DE HOCKEY ROGER DUBOIS INC. .... 1643-0373	80 03 25	Drummondville
LA FONDATION CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL ..... 1646-4109	80 08 20	1755, boulevard René-Laennec, Vimont
FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS ..... 1646-4315	80 08 22	Lévis
GALERIE D'ESSAI PHOTOGRAPHIQUE, L'ANTICHAMBRE 1644-5892	80 06 19	969, Bord-de-l'Eau, Laval
GARDERIE MADEMOISELLE PLUCHE ..... 1644-1487	80 07 29	Île-de-Montréal
LIGUE DE BALLE MOLLE DE SUTTON INC. .... SUTTON MOUNTAIN SOFT BALL LEAGUE INC. 1645-4027	80 06 16	Sutton
LA LIGUE MARONITE DE QUÉBEC INC. .... 1646-4414	80 08 22	Québec métropolitain
MAISON ALCOO DU DISTRICT 106 INC. .... 1646-3606	80 08 14	20, rue Reily, Rouyn
LA MAISON D'À CÔTÉ INC. .... 1646-2350	80 07 29	Lac-Beauport
LA MAISON DES JEUNES DE CHARNY INC. .... 1643-4243	80 07 18	Charny
LA MAISONNÉE LAVAL INC. .... 1646-4505	80 08 25	Laval
PRODUCTIONS DIADEM ..... 1646-3374	80 08 19	11, rue Rouen, Touraine
LES PRODUCTIONS DU MISTRAL ..... 1646-2723	80 08 04	4845, rue Hutchison, app. 6, Montréal
LE REFLET DE TADOUSSAC ..... 1646-1873	80 07 23	Tadoussac
REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DE H.L.M., RÉGION LAURENTIDES- LANAUDIÈRE INC. 1646-1683	80 07 21	176, carré St-Pierre, Sainte-Thérèse

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE REGROUPEMENT POUR LES DROITS POLITIQUES DU QUÉBEC 1646-4497	80 08 25	180, Bazin, Laval-des-Rapides
RÉSEAU ARTS-SCÈNE ..... 1645-8481	80 07 02	612, Connaught, Otterburn-Park
RÉSIDENCE DES GENS HEUREUX DE THETFORD MINES INC. 1646-4307	80 08 22	Thetford-Mines
LES ROULANTS INC. .... 1646-2954	80 08 06	752, rue St-Albert, app. 1, Québec
LA SOCIÉTÉ PHILOPTOCHE DES DAMES GRECQUES ORTHODOXE DE L'ÉGLISE SAINT-GEORGE DE MONTRÉAL THE GREEK ORTHODOX LADIES PHILOPTOCHOS SOCIETY OF ST-GEORGE'S CHURCH OF MONTRÉAL 1645-6618	80 06 25	2455, côte Ste-Catherine, Montréal
LA SOCIÉTÉ PHILOPTOCHE DES DAMES GRECQUES ORTHODOXE DE L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ DE MONTRÉAL THE GREEK ORTHODOX LADIES PHILOPTOCHOS SOCIETY OF HOLY TRINITY CHURCH OF MONTRÉAL 1645-6600	80 06 25	8, rue Sherbrooke ouest, Montréal
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE 1646-3846	80 08 18	Montréal
VISION D'ESPOIR DE SOBRIÉTÉ ..... 1645-7285	80 06 27	160, St-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul

8660-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

- I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**
- II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**
- III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

### IV — Avis de désistement

### V — Avis de décisions rendues

**VI —** Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

**VII —** Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

## II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-40158  
M-600560-2-D

### CHICOPEE LEASING LIMITED

2399, chemin Cawthra  
Mississauga, Ontario  
Requérante  
Au Québec:  
2121, route Transcanadienne  
Suite 407  
Dorval, QC

Cette nature de demande remplace celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 16 en date du 21 avril 1979, à la page 4427.

#### Requête en renouvellement de permis

À l'un des honorables juges siégeant en division de pratique de la Commission des transports du Québec, votre requérante expose respectueusement:

1. Qu'elle dépose à la Commission des transports du Québec une requête en modification du permis no M-600560, laquelle fut publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, vol. 111, édition du 21 avril 1979.

2. Qu'elle amenda la requête publiée afin de restreindre le service de location à court terme qu'aux locataires à long terme dont les contrats sont déposés à la Commission des transports du Québec;

3. Qu'elle fut convoquée devant le commissaire en séance en date du 28 septembre 1979;

4. Qu'elle était présente à cette convocation, rendit témoignage et fit entendre un témoin;

5. Que la preuve offerte a convaincu la commission de la commodité du service de location à court terme demandé, tel qu'en fait foi la décision produite sous la cote R-1 et plus précisément au paragraphe 6 de la page 3;

6. Que la Commission a avisé la requérante qu'elle devra mettre des véhicules à la disposition des locataires à long terme sur le territoire du Québec;

7. Qu'elle s'est conformée à cette exigence;

8. Que la Commission a décrété dans sa décision portant le numéro ML-02060, en date du 15 octobre 1979, que le permis ne se renouvellera pas automatiquement par le paiement des droits prescrits au 31 mars 1980, mais sur requête à cet effet, laquelle requête devra être accompagnée de contrats de location à court terme référant aux contrats de location à long terme déposés à la Commission des transports du Québec ainsi que la liste d'équipement en disponibilité sur le territoire du Québec;

9. Qu'elle soumet, pour approbation et dans le but d'obtenir de façon permanente les droits qui lui ont été octroyés par la décision ML-02060, les documents dont il est fait mention au paragraphe précédent:

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

— Accueillir la présente requête;

— Déclarer que la requérante Chicopee Leasing Limited, s'est conformée aux exigences décrétées dans la décision portant le numéro ML-02060, en date du 15 octobre 1979;

— Ordonner le renouvellement du permis no M-600560 de façon permanente de sorte qu'il pourra se renouveler automatiquement à chaque année par le paiement des droits prescrits à cette fin.

Rôle M-80-53979-9  
M-30004-560-DT

### CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N

1434, Ste-Catherine Ouest, app. 404  
Montréal, QC  
H3G 1R4

#### Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098

#### Remaniement du numéro 60

	De	À	Taux	Minimum
Boissons alcooliques, savoir: bière, liqueurs, vin.	Montréal ) Valleyfield)	Thunder Bay	410	40 000
Remaniement du numéro 90				
Boissons alcooliques, savoir: liqueurs, sans dénomination	# Montréal, QC	Thunder Bay Ont.	509 500	40 000 60 000
précise, en contenants de verre, en boîtes ou en barils			496 495	70 000 80 000
	*Montréal QC	Thunder Bay Ont.	543	40 000
	*Valleyfield, QC		589	40 000
	# Valleyfield, Thunder QC Bay Ont.		553 548 539 538	40 000 60 000 70 000 80 000

\* Note: En vigueur du 15 décembre au 14 avril.

# Note: En vigueur du 15 avril au 14 décembre.

Note: Non applicable lorsque le transport est effectué par Smith Transport Co. Ltd.

Addition au numéro 400	De	A	Taux	Minimum
Chaudières, calorifères, radiateurs ou pièces, savoir: pièces de chaudières	Sherbrooke, QC	Prince George, C.-B.	10,61	40 000 lb
Addition d'un nouvel article brique décorative	Grand-Mère	Edmonton	577	50M
Remaniement du numéro 520 câbles et fils électriques, fer ou acier, savoir: corde et fil de fer en rouleaux (à l'exclusion des fils barbelés)	Montréal	Edmonton	670	40 000
		Régina	763 649 558 526	15 000 20 000 30 000 40 000
		Saskatoon	816 697 603 570	15 000 20 000 30 000 40 000
		Winnipeg	652 600 414 396	15 000 20 000 30 000 40 000

De: Montréal, QC

À:	15 000	20 000	30 000	40 000	
Calgary )					
Edmonton )	877	756	S	Ø	
Lethbridge)					
Régina	763	649			
Saskatoon	816	697			
Vancouver	1021	890	S	S	S: Suppression
Winnipeg	652	600			

Addition au numéro 620

	De	A	Taux	Minimum
Produits chimiques drogues, médicaments, produits de toilette, sur palettes	Montréal	Winnipeg	630	24 000

Addition au numéro 830

	De	A	Taux	Minimum
vêtements	Montréal	Winnipeg	740 700 612 602 597	10 000 20 000 24 000 30 000 40 000
Addition d'un nouvel article matériel ou fournitures électriques, savoir: fils et appareillages électriques	Montréal, QC	Thunder Bay, Ont.	814 767 612 598 590	500 10 000 20 000 30 000 40 000

Remaniement des taux et modification du numéro 1160 Denrées alimentaires, savoir: boissons, mélanges ou extraits

	De	A	Taux	Minimum
	Montréal	Calgary	620	40 000
		Edmonton	859 796 620	20 000 30 000 40 000
		Red Deer	1307 1078	500 10M
		Régina	809 678 634	20 000 30 000 40 000

De	À	Taux	Minimum
Montréal	Saskatoon	858	20 000
		735	30 000
		702	40 000
Trail		1914	500
		1426	10M
Vancouver		804	40 000
Winnipeg		402	40 000
Yorkton		1359	500

Note: les barils vides doivent être retournés aux taux appliqués lors de l'expédition vers l'ouest.

## Addition d'un nouvel article

De	À	Taux	Minimum	
fer ou acier, savoir: pièces de ponts.	Montréal	Calgary	740	40M
		Edmonton	740	40M
	Régina	604	40M	
	Saskatoon	669	40M	
	Vancouver	967	40M	
	Winnipeg	453	40M	

## Addition au numéro 1820

De	À	Taux	Minimum	
Machinerie ou machines ou pièces	Sherbrooke	Calgary	1505	2M
		Edmonton	1486	5M
	Régina	1366	2M	
		1347	5M	
	Saskatoon	1402	2M	
		1379	5M	
Vancouver	1607	2M		
	1581	5M		
Winnipeg	1155	2M		
	1133	5M		

## Remaniement du numéro 1970

De	À	Taux	Minimum	
machinerie ou machines ou pièces, savoir: moules de verre, objets de verre, fer ou acier	Montréal	Lavington	1378	1 000
			1354	2 000
			1341	5 000
			1328	10 000

Note: Non applicables lorsque le transport est effectué par Midland Superior Express Lines Ltd. ou Reimer Express Lines Ltd.

## Addition d'un nouvel article

De	À	Taux	Minimum	
Caoutchouc et objets de caoutchouc, savoir: talons, semelles ou plaques.	Montréal	Winnipeg	955	500
			876	5 000
			855	10M

## Remaniement du numéro 2442

Résine synthétique, savoir:

Mélanges en sacs, sur palettes.

De: Shawinigan, QC

À:	500	1 000	2 000	5 000	10 000	20 000	30 000	40 000
Calgary, Alb.	1 453	1 342	1 249	1 140	1 012	804	705	683
Edmonton, Alb.	1 453	1 342	1 249	1 140	1 012	804	705	683
Regina, Sask.	1 337	1 226	1 133	1 024	922	725	637	585
Saskatoon, Sask.	1 385	1 275	1 182	1 072	970	768	676	635
Vancouver, C.-B.	1 512	1 402	1 309	1 199	1 060	845	782	771
Winnipeg, Man.	1 289	1 178	1 085	947	808	629	499	469

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article				
Fibre d'amiante en sacs, sur palettes	Edmonton	Sherbrooke	389	40 000
Addition au numéro 2883.8				
Produits chimiques, savoir: polychlorure de vinyle en granules ou en poudre, en sacs	Ft. Saskatchewan	Valleyfield	219	42 000
	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition au numéro 3595				
Palettes et plate-formes avec côtés démontables, pliées à plat. Il ne doit pas y avoir plus de 30 articles retournés.	Québec, QC	Dryden	577	1 000
Addition d'un nouvel article				
Fibre d'amiante en sacs, sur palettes	Vancouver	Sherbrooke	677	40 000
Addition au numéro 4610				
Denrées alimentaires, aliments surgelés, savoir: fruits et légumes, y compris jus, en paquets.	Sardis	Montréal	631	45 000
Les taux englobent un service de conservation.				
Remaniement du numéro 4830				
Machinerie ou machines ou pièces, savoir: moules de verre, objets de verre, acier ou fer	Lavington	Montréal	1 378 1 354 1 341 1 328	1 000 2 000 5 000 10 000

Note: Non applicables lorsque le transport est effectué par Reimer Express Lines Ltd.

Tarif de concurrence no 1500, C.T.Q. no 4254

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article				
Métaux, savoir: bismuth, cadmium, plomb et zinc.	Trail, C.-B.	Montréal	452	45M

Vendu à un prix ne dépassant pas 40¢ la livre.

Suppression de l'article 4460 du tarif 1005-E.

Tarif applicable au fret de tout genre et tarif de classe no 1030-B, C.T.Q. no 4097

Suppression de la liste des transporteurs adhérents:

PH. McCarthy Transport Inc., Trois-Rivières, QC.

Tarif de concurrence no 1500, C.T.Q. no 4254

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article				
Vêtements: Westcott Fashions Ltd.	Montréal	Winnipeg	480	charge- ment partiel

Note: Applicable lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article				
Fer ou acier, savoir: fer-blanc sur palettes	Montréal	Vancouver	987 969 859 805 783 770	500 10 000 20 000 30 000 40 000 50 000

Note: Applicables lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article				
Matériel ou appareils électriques commerciaux ou ménagers, savoir: haut-parleurs et stéréos d'automobiles importés	Vancouver	Montréal	591	20 000

Withers Evans Ltd.

Note: Applicable lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article				
Conserves Burns Foods	Calgary	Montréal	275	50M

Note: Applicable lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article				
Vêtements. Bottes ou souliers, savoir: chaussures. Westcott Fashions	Winnipeg	Montréal	965	1 000 par jour

Note 1: Les taux comprennent la cueillette et le rassemblement à partir d'au moins deux adresses, toutes situées dans la zone de cueillette du point de départ, pour livraison à un consignataire, ou les envois d'un expéditeur pour distribution et livraison à au moins deux adresses, toutes situées dans la zone de livraison du point de destination, mais non les deux. Tous les frais doivent être payés par une partie.

Note 2: Les frais minimum par cueillette ou livraison sont de 6,80 \$.

Note 3: Applicables lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Addition d'un nouvel article:				
Vêtements, bottes ou souliers, sa- voir: chaussures.	Winnipeg	Montréal	964	500
Brosses sans dénomination précise Westcott Fashions			853	1M
			740	10M

Note: Applicables lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Vêtements Pelobe Trading Hash Jeans	Winnipeg	Montréal	444	20M

Note: Applicable lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Denrées alimentaires, savoir: ma- tière grasse, saindoux, viandes cuites en boîtes	Edmonton	Montréal	255	25M (par cueillette)
Canada Packers Swift Canadian			229	40M

Note: Applicables lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Quincaillerie, savoir: serrures	Vancouver	Montréal	686	charge- ment partiel
			15,75 \$	frais minimum

Note: Applicable lorsque le transport est effectué par Alltrans Express Ltd.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Drogues ou médicaments, savoir: produits pharmaceutiques Adams Laboratories Ltd.	Vancouver	Montréal	charge- ment partiel	
		2 000 à 2 999	0,20 \$ /lb	
		3 000 lb et plus	0,18 /lb	
			0,12 /lb	
/lb				
			21,00 \$	frais minimum

Note: Applicables lorsque le transport est effectué par Fleet Express Services, division de Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Suppression du numéro 4050				
Aluminium, savoir: papier (excepté le papier domestique), plaques, tiges, formes, feuilles, blocs ou bandes.	Cap-de-la- Madeleine, QC	Calgary, Alb.) Edmonton, Alb.) Lethbridge, Alb.)	584 573	30 000 40 000

Ne pouvant être utilisé avant de subir d'autres transformations. En chargements mélangés ou non.

Note: Applicables lorsque le transport est effectué par Midland Superior Express Ltd. ou Reimer Express Line Ltd.

Numéro 7080

Taux d'attrait pour marchandises générales.

A: Prince George, C.-B.

De: Montréal, QC

(suppression à partir du tarif)

Remaniement du numéro 7090

Entre	0-	51-	101	151-	201-	251-	301-
Montréal et	50	100	150	200	250	300	350
Kamloops, C.-B.	1 997	2 579	3 329	4 079	4 829	5 579	6 329
Kelowna, C.-B.	1 965	2 515	3 225	3 935	4 645	5 355	6 065
Penticton, C.-B.	1 965	2 515	3 225	3 955	4 645	5 355	6 065
Prince George, C.-B.	1 965	2 515	3 225	3 955	4 645	5 355	6 065
Vernon, C.-B.	1 997	2 579	3 329	4 079	4 829	5 579	6 329

Entre	351-	401-	451-	500	1 000	2 000	5 000	10 000
Montréal, et	400	450	500	lb	lb	lb	lb	lb
Kamloops, C.-B.	7 079	7 829	8 825	1 757	1 649	1 637	1 588	1 455
Kelowna, C.-B.	6 775	7 485	8 425	1 649	1 542	1 529	1 480	1 345
Penticton, C.-B.	6 775	7 485	8 425	1 710	1 602	1 590	1 543	1 407
Prince George, C.-B.	6 775	7 485	8 425	1 674	1 566	1 558	1 503	1 360
Vernon, C.-B.	7 079	7 829	8 825	1 757	1 649	1 637	1 588	1 455

Note: Applicables lorsque le transport est effectué par Smith Transport Co. Ltd. ou Canadian Pacific Transport

	De	À	Taux	Minimum
Remaniement du numéro 5070				
Marchandises générales: Canadian Car Division (Can Car) Hawker	Montréal	Thunder Bay	304	40 000
Siddeley Canada Limited				

Note (1): Les frais d'un groupement d'expéditions de Montréal, QC, seront de 0,46 \$/100 lb.

Note (2): Les frais de transport local seront de 0,55 \$/100 lb

Minimum 4,40 \$

Maximum 48,40 \$

Numéros 7 200 et 7 300

Usage exclusif d'un véhicule:

Addition d'une note: Lorsqu'un expéditeur requiert l'usage exclusif d'une remorque de 24 à 27 pi, les frais seront en fonction du poids du chargement, le minimum étant de 25 000 lb au taux de 20 000 lb.

Pièces d'automobiles neuves sans dénomination précise

	De	À	Taux	Minimum
Pièces d'automobiles neuves sans dénomination précise	Vancouver	Montréal	0,18	Scharge- ment minimum
			0,16	2M
			0,14	5M
			0,12	10M
			0,10	20M
			20,00 \$	frais minimum

Note: Applicables lorsque le transport est effectué par Canadian Pacific Transport Co. ou Smith Transport Co. Ltd.

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Établissement d'un tarif d'espèce spécial au nom de Reliable-Scott Transport Ltd. auquel participe Highland Transport Co. Ltd.

Fret de tout genre, en conteneurs de 20 pi

Rôle M-80-53981-5

M-30004-559-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF  
BUREAU ASS'N

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404

Montréal, QC

H3G 1R4

Entre: Montréal, QC

Et:	Un conteneur	Deux conteneurs
Bramalea, Ont.	317,00 \$	550,00 \$
Brampton, Ont.	317,00	550,00
Brantford, Ont.	340,00	576,00
Burlington, Ont.	317,00	550,00
Cambridge, Ont.	334,00	573,00
Dundas, Ont.	317,00	550,00
Guelph, Ont.	330,00	550,00
Hamilton, Ont.	317,00	550,00
Hensall, Ont.	494,00	742,00
Ingersoll, Ont.	392,00	635,00
Kitchener, Ont.	347,00	579,00
London, Ont.	436,00	678,00
Markham Township, Ont.	317,00	550,00
Mississauga, Ont.	317,00	550,00

Entre: Montréal, QC

et:	Un conteneur	Deux conteneurs
New Hamburg, Ont.	379,00 \$	627,00 \$
Niagara Falls, Ont.	369,00	615,00
Paris, Ont.	363,00	598,00
Parkhill, Ont.	513,00	766,00
St. Catherines, Ont.	347,00	573,00
St. Thomas, Ont.	436,00	678,00
Stoney Creek, Ont.	317,00	550,00
Thorold, Ont.	356,00	589,00
Tillsonburg, Ont.	419,00	658,00
Waterloo, Ont.	347,00	579,00
Welland, Ont.	383,00	623,00
Whitby, Ont.	317,00	550,00
Woodstock, Ont.	378,00	612,00

Note 1: Les taux sont assujettis à un volume minimum quotidien de 4 remorques expédiées vers l'est et de 4 remorques expédiées vers l'ouest.

Note 2: Les taux comprennent le placement du conteneur vide ou le retour du conteneur vide à Toronto ou de Toronto, Ont.

Note 3: Les taux s'appliquent aux points intermédiaires.

Taux actuels: Numéro 9610 du tarif 15-L.

Entre: Montréal, QC

Et:	30 000	40 000	45 000
Brantford, Ont.	251	198	184
Cambridge, Ont.	256	201	187
Guelph, Ont.	251	198	184
Hamilton, Ont.	244	191	176
Kitchener, Ont.	251	198	184
London, Ont.	262	207	191
Mississauga, Ont.	226	178	165

Entre: Montréal, QC

Et:	30 000	40 000	45 000
Niagara Falls, Ont.	267	211	195
Whitby, Ont.	212	166	154

Numéro 9620 du tarif 15-L

Entre: Montréal, QC	Frais pour 2 conteneurs	Poids dépassant 40 000 lb par conteneur
Et:		
Brantford, Ont.	1 050,11 \$	113
Cambridge, Ont.	1 065,44	114
Guelph, Ont.	1 050,11	113
Hamilton, Ont.	1 004,12	107
Kitchener, Ont.	1 050,11	113
London, Ont.	1 119,09	120
Mississauga, Ont.	935,13	101

Entre: Montréal, QC	Frais pour 2 conteneurs	Poids dépassant 40 000 lb par conteneur
Et:		
Niagara Falls, Ont.	1 119,09 \$	120
Whitby, Ont.	858,48	92

Justification: Le transporteur croit que les taux 15-L actuels sont trop élevés et que les taux demandés entraîneront une circulation générale.

Rôle M-80-53990-6  
M-30004-558-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF  
BUREAU ASS'N**

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404  
Montréal, QC  
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Établir un tarif d'espèce spécial au nom de Reliable-Scott Transport Ltd.

Marchandises: Fer ou acier selon la liste figurant dans le tarif numéro 15-L.

Entre: Points situés en Ontario

Et: Points directement desservis au Québec

Frais:

Remorque à double essieux:

Prix de location quotidien

— 20,00 \$ par jour, y compris 50 milles de roulement.

Prix de location hebdomadaire — 87,50 \$ par semaine, y compris 250 milles.  
 Prix de location mensuel — 300,00 \$ par mois, y compris 1 000 milles.  
 Des frais de 0,02 \$ le mille seront imposés pour chaque mille ou fraction de mille parcouru en sus du nombre de milles prévu dans le prix de location.  
 Remorque à triple essieux:  
 Prix de location quotidien — 32,00 \$ par jour, y compris 50 milles.  
 Prix de location hebdomadaire — 150,00 \$ par semaine, y compris 250 milles.  
 Prix de location mensuel — 550,00 \$ par mois, y compris 1 000 milles.  
 Des frais de 0,03 \$ le mille seront imposés pour chaque mille ou fraction de mille parcouru en sus du nombre de milles prévu dans le prix de location.  
 Tracteurs:  
 Prix de location: 555,00 \$ par semaine plus 0,42 \$ le mille de roulement par tracteur.  
 Minimum de 2 500 milles par semaine par tracteur.  
 Conducteurs:  
 Taux horaire — 11,75 \$  
 Frais minima: 94,00 \$, soit huit heures.  
 Taux horaire pour les heures dépassant huit heures par jour — 17,63 \$.  
 Taux milliaire — 0,258 \$ le mille (pour le transport interterminal).  
 Note: Le taux horaire ne l'emporte jamais sur le taux milliaire.  
 Samedis et jours fériés — Minimum de quatre heures — 21,18 \$ l'heure.  
 Tracteur et conducteur supplémentaires:  
 Minimum de quatre heures — 27,80 \$ l'heure plus 0,42 \$ le mille.  
 Minimum de huit heures — 26,80 \$ l'heure plus 0,42 \$ le mille.  
 Note 1: Le taux sera augmenté de 0,005 \$ le mille chaque fois que le prix du carburant s'accroîtra de 0,025 \$ le gallon.  
 Note 2: Les taux ne s'appliquent que lorsqu'ils ont été acceptés d'un commun accord par l'expéditeur et le transporteur en vertu d'un contrat de douze mois.  
 Note 3: Tous les frais sont assumés par l'une des parties.

#### Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Établir une entente sur l'immobilisation applicable au fret transporté entre le Québec et l'Ontario, mais seulement pour les chargements cueillis ou livrés en Ontario.

Rôle M-80-53991-4

M-30004-557-DT

#### CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404  
 Montréal, QC  
 H3G 1R4

#### Participants

Expéditeurs:	Proctor & Gamble Inc.	101
	General Foods Ltd.	102
	Kellogg Salada Canada Inc.	103
	Kraft Ltd.	104
	Scott Paper Ltd.	105
	General Mills Canada Ltd.	106
	Nabisco Foods	107
	Thomas J. Lipton Ltd.	108
	Robin Hood Multi-Foods Ltd.	109
	Standard Brands Ltd.	110
Destinataires:	A & P Food Stores	201
	Dominion Stores	202
	Loblaws Ltd.	203
	Miracle Food Mart	204
	Oshawa Group Ltd.	205
	MacDonalds Consolidated	206
Transporteurs:	* Toronto-Peterborough Transport Co. Ltd.	301
	* Harkema Express Lines Ltd.	302
	* Lafferty-Smith Express Lines Ltd.	303
	Quinte Transport Ltd.	304
	* Thibodeau-Finch Express Ltd.	305
	* Glengarry Transport Ltd.	306
	* Husband Transport Ltd.	307
	* Maislin Transport Ltd.	308
	Reliable-Scott Transport Limited	309

\* Voir la liste des participants concernés. (S'il n'y a pas d'astérisque, l'entente englobe tous les participants.)

**Participants concernés**

\* L'entente sur l'immobilisation ne s'applique qu'aux participants suivants:

<i>Transporteurs</i>	<i>Expéditeurs</i>	<i>Destinataires</i>
301	101 et 102	201, 202, 203, 204, 205, 206
302	101	201, 205
303	101	204
305	101	205
306	101	201, 202, 203, 204, 205
307	105	201, 202, 203, 204, 205
308	105	201, 202, 203, 204, 205

**Section 1 — Dispositions générales:**

a) La présente règle s'applique uniquement aux véhicules dont la période de retard ou d'immobilisation aux points de livraison est attribuable aux consignataires ou à leurs représentants.

b) La période exempte de frais pour chaque véhicule sera conforme à ce qui est prévu dans la section 4.

c) Les sommes dues au transporteur en vertu des dispositions de la présente règle seront imputées au consignataire dans le cas d'un déchargement, que les frais de parcours entier soient payés d'avance ou payables à la livraison.

**Section 2 — Critères d'applicabilité:**

a) Ce tarif ne s'applique pas aux chargements d'aliments congelés.

b) La règle ne s'applique qu'aux chargements complets visés par une ou plusieurs lettres de voiture qui, ensemble, représentent a) des chargements de 24 000 lb ou plus, ou b) des chargements de 1 000 caisses ou plus, ou c) des chargements qui occupent 75% ou plus de l'espace d'entreposage du véhicule utilisé;

**Section 3 — Calcul du temps:**

a) Comme condition de participation, les expéditeurs, les transporteurs et les destinataires conviennent de fonctionner selon un horaire de livraison pré-déterminé.

b) Si, pour une raison ou l'autre, le transporteur ne peut respecter cet horaire, il conservera son espace de déchargement s'il arrive moins de trente minutes après l'heure prévue, et la période exempte de frais sera calculée de la façon suivante:

1. S'il arrive quinze minutes au plus après l'heure prévue, la période exempte de frais commence à l'heure d'arrivée et non à l'heure prévue à l'horaire.

2. S'il arrive entre quinze et trente minutes après l'heure prévue, la période exempte de frais débute trente minutes après l'heure d'arrivée ou lorsque commence le déchargement, suivant l'éventualité qui se présente la première.

c) Si le véhicule du transporteur arrive avant l'heure prévue, la période exempte de frais est calculée à partir de l'heure prévue ou du début réel du déchargement, suivant l'éventualité qui se présente la première.

d) Si le transporteur arrive plus de trente minutes en retard, il doit attendre qu'une place devienne disponible sur le quai de déchargement (auquel cas la période exempte de frais est calculée à partir du moment où commence le déchargement, mais pas plus de trente minutes après la mise en place du véhicule sur le quai) ou s'entendre avec le destinataire sur une nouvelle heure d'arrivée. Dans ce dernier cas, aucuns frais de nouvelle livraison ne seront imposés.

e) Si le transporteur arrive à l'heure prévue et qu'une place ne lui est pas attribuée sur le quai au plus tard trente minutes après l'heure prévue, il devra, après avoir consulté le consignataire, accepter l'une des solutions suivantes: (A) attendre qu'une place soit disponible, auquel cas la période exempte de frais commence à partir de l'heure prévue d'arrivée ou (B) s'entendre avec le destinataire sur une nouvelle heure d'arrivée pour une autre journée, auquel cas des frais de nouvelle livraison seront imposés.

f) Dans le calcul du temps, on ne tient pas compte des périodes réservées aux repas (une heure au maximum) et aux pauses-café (quinze minutes au maximum). Le transporteur demande aux conducteurs de prendre des repas et des pauses-café qui soient de la même durée et aux mêmes heures que ceux des employés d'entrepôt.

**Section 4 — Périodes exemptes de frais:**

a) Marchandises chargées manuellement: voir à la page 4 — graphique servant à calculer les périodes d'immobilisation exemptes de frais à partir du poids réel total et du nombre total de marchandises dans un chargement donné; le maximum est de

six heures et le minimum, de trois heures. (Aux fins de mise en oeuvre, tout chiffre qui arrive exactement sur une ligne de division du temps sera arrondi.)

b) Marchandises mises sur palettes: 15 000 lb de l'heure. Les marchandises palettisées celles dont les chargements et les palettes sont acceptables aux yeux du destinataire.

c) Marchandises hétérogènes, chargées manuellement et mises sur palettes: marchandises mises sur palettes conformément à la note B (section 4). Chargées manuellement à 6 000 lb de l'heure.

Section 5 — Temps dépassant la période exempte de frais:

Les frais exigés pour les heures de retard qui dépassent la période exempte de frais autorisée en vertu de la section 4 seront publiés dans la règle 46 du tarif numéro 1-C de la C.T.T.B.A.

Nulle disposition de cette règle ne diminue les droits du transporteur en vertu de la lettre de voiture de l'Ontario.

Section 6 — Documentation:

Le transporteur doit remplir un formulaire en triple exemplaire qui renferme les renseignements ci-après. Ce formulaire doit être signé par le consignataire au point de livraison. Chaque partie en conserve un exemplaire.

a) Nom et adresse du consignataire ou d'une autre partie à la place d'affaires duquel le fret est déchargé.

b) Identification du véhicule utilisé.

c) Description du chargement, notamment le nombre total de marchandises et leur poids total.

d) Date et heure prévues de livraison.

e) Énoncé de la période exempte de frais allouée pour le chargement.

f) Date et heure réelles d'arrivée du véhicule à décharger.

g) Date et heure de mise en place du véhicule au quai.

h) Date et heure où le déchargement a commencé.

i) Date et heure où le déchargement a pris fin.

j) Temps accordé pour les repas et les pauses-café.

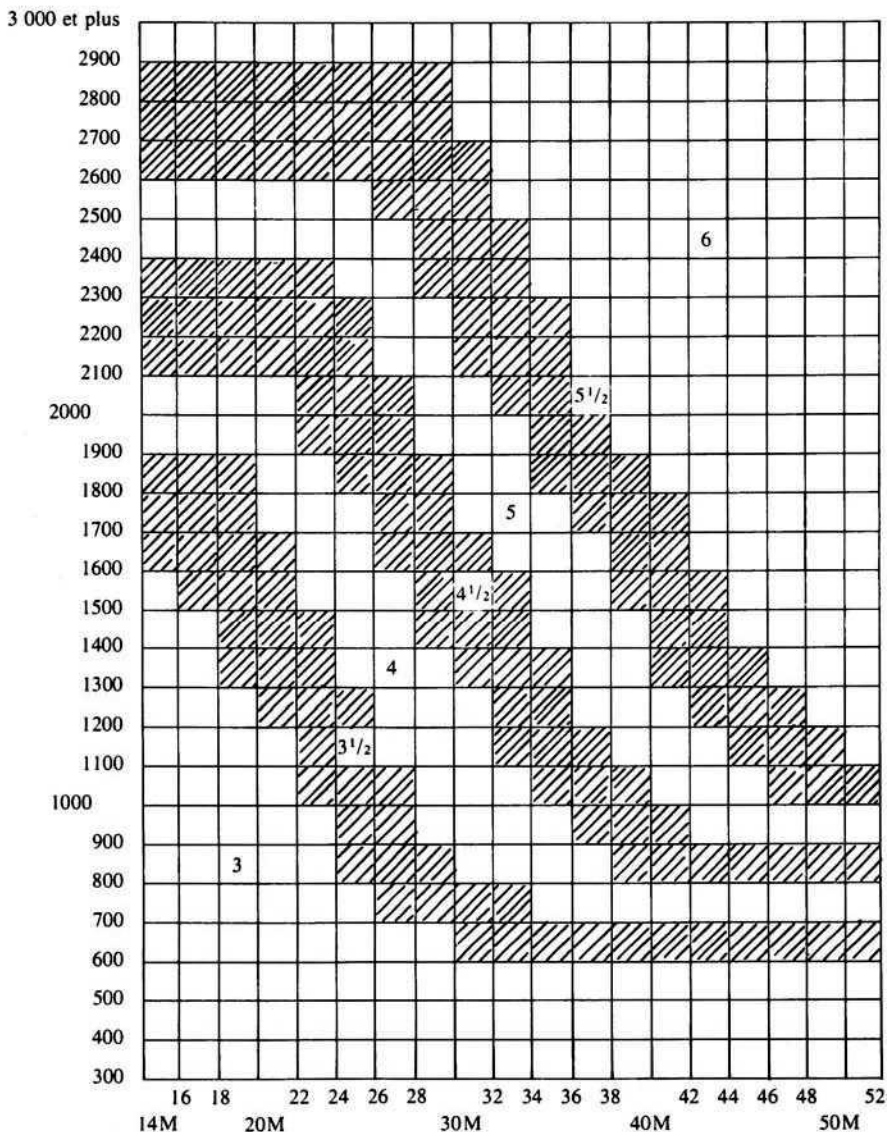
Section 7 — Paiement des frais:

Il est entendu qu'en souscrivant à cette règle, on s'engage à payer les frais d'immobilisation facturés, et ce, dans les limites du délai fixé pour le paiement des frais habituels de transport. Les intéressés se réservent naturellement le droit de contester les faits entourant toute livraison.

Section 8 — Retrait:

Les participants peuvent se retirer de l'entente à compter de la fin de tout mois civil en envoyant un avis écrit au moins 45 jours avant la date réelle du retrait.

Immobilisation — Graphique permettant de calculer les périodes exemptes de frais



Nombre total de caisses

Poids total

Note: Plus de 3 000 caisses — Imposition des frais maxima pour six heures.

Utilisation pratique:

1. Se servir de la facture ou de la lettre de voiture pour déterminer le poids réel total des marchandises et le nombre total de pièces.
2. En regardant de gauche à droite du graphique, déterminer le poids total.
3. Puis, en regardant de bas en haut, déterminer le nombre total de caisses.
4. Le carré où ces deux points se rencontrent dans le graphique permet de déterminer la période exempte de frais pour le chargement en question.
5. Diviser le poids total par la surface cubique pour obtenir le nombre de lb par pi<sup>3</sup>.

6. Si le chargement total atteint en moyenne moins de 10 lb par pi<sup>3</sup> et comprend moins de 480 caisses, ajouter une demi-heure à la période exempte de frais calculée à partir du graphique.

7. Si le chargement total atteint en moyenne moins de 10 lb par pi<sup>3</sup> et comprend 480 caisses ou plus, ajouter une heure à la période exempte de frais calculée à partir du graphique.

Rôle M-80-54056-5  
M-303326-102-D

**TRANSPORT R.G.C. INC.**

1589, Belvédère sud  
Sherbrooke, QC  
J1H 4E4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Coaticook à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles de cette ville et retour avec marchandises non acceptées pour le transport de set d'armoires et meubles neufs pour le compte de Cuisines Modernes de L'Estrie Inc.

Ce transport devra être effectué par des camions équipés à ces fins.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De la frontière Québec-États-Unis (ports d'entrée: Lacolle et Beebe) à destination de Montréal, Sherbrooke, Québec, et endroits intermédiaires, pour le transport de poissons congelés, poissons frais, de fruits, légumes congelés et de bananes.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Montréal, Sherbrooke, Québec à la frontière Québec-États-Unis aux ports de sortie Lacolle et Beebe, pour le transport de poissons congelés, poissons frais, de fruits, légumes congelés et de bananes.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - régulier - isotherme

De Rock-Forest à Montréal et retour par l'autoroute des Cantons de l'Est no 10 ou par la route 112, pour le transport de produits périssables, se transportant dans des camions ou dans des camions réfrigérés, isothermes, pour le public en général.

Rôle M-80-54057-3  
M-301032-101-D

**LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU INC.**

St-Simon  
(Bagot) QC  
J0H 1Y0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour donner le service additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - réfrigération - contrat

Les Becquets, QC, à destination de tous les endroits de la province de Québec dans un rayon de 600 milles de Montréal.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - réfrigération - contrat

1. Les Becquets, QC, à la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) corridor à travers l'Ontario jusqu'à la frontière Ontario/États-Unis, destination: les points dans les États de New York, New Jersey, Michigan, Iowa, Colorado.

2. Les Becquets, QC, à la frontière Québec/États-Unis, (tous ports d'entrée) destination aux États-Unis, les points des États de New-York, New Jersey, Vermont, Maine, New Hampshire, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, Delaware, Maryland, Washington, D.C., Virginia, North Carolina, South Carolina, Georgia, Florida, Michigan, Iowa et Colorado.

3. Les Becquets à la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) à destination de tous les points de l'Ontario.

Dans les quatre cas plus haut, pour le transport de viandes en carcasses et en coupes dans des contenants, au moyen d'équipements réfrigérés et/ou de camions munis de rails et spécialement agencés pour le transport de la viande pour le compte de Abattoir Bomibec Inc., Les Becquets, province de Québec, et retour avec marchandises refusées.

Rôle M-80-54058-1  
M-301645-101-D

**HÉTU TRANSPORT ENRG.**

(Bruno et Guy Héту)  
1935, rue Raymond  
Chomedey, Laval, QC  
H7S 1R3

Le requérant détenteur du permis M-301645 (21256-V), qui se lit comme suit:

Transport restreint - service local - contrat

Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles (8,045 km) des limites de ladite ville, pour le transport de meubles et sacs de plastique, pour le compte de: Claude Boileau Chesterfield Ltd, Neander Upholstering Company Ltd, Forestube Inc.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour lui demander d'ajouter à son permis la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Montréal à tous points situés dans un rayon de 30 milles, pour le compte de Forestube Inc., Neander Upholstering, J.T. Packaging, Claude Boileau Chesterfield et Décorpac.

Rôle M-80-54061-5  
M-303317-101-D

**MOISAN, FERNAND**

65, rue Provost  
Sorel, QC  
J3P 1P7

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de supprimer totalement les services que son permis l'autorise à fournir en vertu de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-80-54062-3  
M-304520-101-D

**TRANSPORT M.J. HEWEY ENRG.**

(Hewey, Murray John)  
342, Montenach  
Beloeil, QC  
J3G 2P1

Voiturier-remorqueur  
M-300122-105-D

**GARFIELD, TRANSPORTATION  
SYSTEMS INC.  
LES SYSTÈMES DE TRANSPORT  
GARFIELD INC.**

1426, rue Clark  
Montréal, QC  
H2X 2K3  
Voiturier-roulier

Rôle M-80-54063-1  
M-305239-101-D

**RÉPARATION VINYL ACE ENR.  
ACE VINYL REPAIR REG'D**

(Nelson, Jackie Edward)  
768, avenue Atwater  
Montréal, QC  
H4C 2G9

Rôle M-80-54064-9  
M-210558-001-101-D

**BEAULIEU, CLAUDE**

2000, Joliette  
Longueuil, QC  
J4K 4W9

Requérant-cessionnaire  
M-205701-004-101-D

**PECTEAU TAXI LTÉE**

6580, boul. St-Michel, app. 1  
Montréal, QC  
H1Y 2G1  
Requérante-cédante

Rôle M-80-54066-6  
M-000240-103-D

**ÉCOLE MATERNELLE LUSSIER INC.**

9, rue Seigneuriale  
St-Bruno, QC  
J3V 2H6  
Requérante

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Les Systèmes de Transport Garfield Inc., détentrice du permis 1035-V M-300122, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder l'autorisation d'offrir les services suivants:

Prendre des valises aux aéroports de Mirabel et de Dorval pour les apporter à son établissement à des fins de réparation, puis livrer ces articles chez les clients qui résident au Québec une fois les réparations effectuées.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-205701-004 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

École Maternelle Lussier Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

Classe de permis: service d'autobus (catégorie Économique)

Service: a) Transport d'enfants de trois à sept ans demeurant dans St-Basile-le-Grand, St-Hilaire, Ste-Julie, Domaine des Hauts-Bois situé dans Ste-Julie, Boucherville, St-Lambert, Longueuil, Otterburn Park, St-Hubert, St-Bruno, Beloeil, McMasterville et Varennes et fréquentant «l'École Maternelle Lussier Inc.» située au 1682 rue Montarville, St-Bruno, QC et retour.

b) Transport d'enfants de trois à sept ans demeurant dans Ste-Rosalie, St-Hyacinthe, St-Hyacinthe the Annexe, St-Thomas, Douville, St-Joseph, La Providence et fréquentant «l'École Maternelle Lussier Inc.» située au 1455, rue Brunette, St-Joseph de St-Hyacinthe, QC et retour.

Ces deux services devront être donnés au cours de la période scolaire, soit de septembre 1980 à juin 1981.

École Maternelle Lussier Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Classe de permis: service d'autobus (catégorie Économique)

Service: a) Transport d'enfants d'âge maximal de douze ans demeurant à: St-Basile-le-Grand, Ste-Julie, Brossard, St-Hilaire, Otterburn Park, Boucherville, Longueuil, St-Hubert, St-Bruno, Beloeil, McMasterville et se rendant au Centre Athletic de St-Bruno (Centre récréatif de l'École Maternelle Lussier Inc.) situé au 9, rue Seigneuriale à St-Bruno, QC et retour.

Conditions: Les enfants âgés de trois ans et moins devront être accompagnés de leurs parents.

Ce service sera donné pour une période de 364 jours.

Rôle M-80-54066-4  
M-000240-104-D

**ÉCOLE MATERNELLE LUSSIER INC.**

9, rue Seigneuriale  
St-Bruno, QC  
J3V 2H6  
Requérante

Rôle M-80-54072-2  
M-305020-126-D

**OVERNITE EXPRESS (1980) INC.**

1040, boul. St-Joseph  
Hull, QC  
J8X 3X3

Rôle M-80-54073-0  
M-300695-101-D

**BILLETTE, LUCIEN**

Howick (Châteauguay)  
QC  
J0S 1G0

Rôle M-80-54074-8  
M-210564-001-101-D

**JOSEPH, HERVÉ**

4878, boul. Robert, app. 21  
St-Léonard, QC  
H1R 1P6

Requérant-cessionnaire  
M-201313-001-108-D

**AMAR ENTREPRISES INC.**

1250, Jeanne-Mance  
Montréal, QC  
H2X 1E2  
Requérante-cédante

Rôle M-80-54075-5  
M-304720-103-D

**TREMBLAY TRANSPORT ENR.  
(91067 CANADA LTÉE)**

L'Annonciation (Labelle)  
QC  
J0T 1T0

Rôle M-80-54076-3  
M-301188-101-D

**TRANSPORT VINCENT PELLETIER  
ENRG.**

(Pelletier, Vincent)  
268, rue St-Jacques  
Coaticook, QC  
J1A 2N9

Rôle M-80-54077-1  
M-210563-001-101-D

**BOURGET BLANCHE MOREAU**

10, rue Moreau  
C.P. 71  
St-Denis-sur-Richelieu, QC  
J0H 1K0

Requérante-cessionnaire  
M-201313-030-107-D

**AMAR ENTREPRISES INC.**

1250, Jeanne-Mance  
Montréal, QC  
H2X 1E2  
Requérante-cédante

La requérante détentrice du permis numéro M-305020 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit permis soit modifié en y ajoutant la clause suivante:

Transport général - service local

Hull et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles de ladite ville.

Le requérant, détenteur du permis M-300695, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon

De Howick et de tous les points situés dans un rayon de 50 kilomètres de cette municipalité, à tous les points situés dans un rayon de 160 kilomètres de Howick, et retour, pour le transport d'animaux et d'engrais pour les cultivateurs.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201213-001 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

La requérante détentrice du permis portant le numéro M-304720 et dont la clause d) dudit permis se lit comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

d) De LaSarre, Noranda, Amos, Val-d'Or, Barraute, Senneterre à Ste-Véronique et L'Annonciation pour le transport de bois plaqué, pour le compte de «Le Centre de Construction de l'Annonciation».

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ladite clause se lise dorénavant comme suit:

d) transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

d) De LaSarre, Noranda, Amos, Val-d'Or, Barraute, Senneterre à Ste-Véronique et L'Annonciation pour le transport de bois plaqué, pour le compte de «Centre de Construction Robidoux Inc.».

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Laval à la frontière Québec/États-Unis (tous ports d'entrée) pour le transport de bois plané à destination des États du Maine, de New Hampshire, Massachusetts, Vermont, Connecticut, Rhode Island, New York, New Jersey et retour avec marchandises refusées pour le compte de Les Produits Forestiers Saucier, service en conjonction avec le permis I.C.C. MC-127356.

Catégorie: Agglomération

Service: Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201313-030 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-80-54079-7  
M-601294-101-D

**98065 CANADA INC.**

22, boul. Gréber  
Gatineau, QC  
J8T 3P5  
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le(s) service(s) suivant(s) de location:

Location à court terme (moins d'un an) de véhicule de promenade (automobiles et familiales) au: 22, boul. Gréber, Gatineau, QC J8T 3P5.

Rôle M-80-54080-5  
M-305292-101-D

**McLEAN, GÉRARD**

181, rue Cloutier  
Ste-Thérèse (Terrebonne)  
QC  
J7E 3V2

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat - citerne  
Montréal et toutes les localités situées dans une distance ne dépassant pas 5 milles de ladite ville, pour le transport d'huile à chauffage par camion-citerne pour le compte de Elf Hydrocarbures du Québec Ltée.

Restriction:

Ce service sera opéré avec des citernes d'une capacité maximum de 3 500 gallons.

Rôle M-80-54081-3  
M-304919-106-D

**RODIER, GAËTAN**

1099, rue des Lacs  
Bellefeuille, QC  
J0R 1A0  
Voiturier-remorqueur  
M-304623-129-D

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat  
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Kingsway Transports Ltd, détentrice du permis M-304623, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

**KINGSWAY TRANSPORTS LTD.**

\*10525, côte de Liesse  
Dorval, QC  
H9P 1A7  
Voiturier-roulier

Prenez avis que Fabreville Auto Inc., Laval, QC, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et familiales) au 4010, boulevard Dagenais, ville de Laval, pour l'usage exclusif des clients de Fabreville Auto Inc., qui attendent la livraison soit d'une auto neuve ou dont l'auto est en réparation chez Fabreville Auto Inc.

Rôle M-80-54082-1  
M-601293-101-D

**FABREVILLE AUTO INC.**

4010, boul. Dagenais  
Fabreville, Laval, QC  
H7R 1L2  
Requérante

Rôle M-80-54083-7  
M-601174-103-D

**AUTO GOUVERNEUR LOCATION INC.**

1501, boul. des Laurentides  
Vimont, Laval, QC  
H7M 2Y3  
Requérante

La requérante, Auto Gouverneur Location Inc., détentrice du permis portant le numéro M-601174 s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:

Location à court terme et à long terme d'automobiles au sens du Code de la route, au 2440, autoroute des Laurentides, Laval, QC.

Restriction: en donnant le service ci-haut mentionné, la requérante ne pourra louer d'autobus ni de camions-citernes.

Rôle M-80-54085-4  
M-600185-101-D

**NOMA AUTO LOCATION INC.**

15949, rue Sherbrooke est  
Pointe-aux-Trembles, QC  
H1A 1E3  
Requérante

Demande d'un permis pour location de remorque (pour camions lourds) à court terme et à long terme, remorques fermées 1 ou 2 essieux, remorques-plateformes 1 ou 2 essieux.

Rôle M-80-54086-2  
M-601279-102-D

**LOCATION RALLYE LTÉE**

129, Clément  
Ville LaSalle, QC  
H8R 1T4  
Requérante

Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et familiales et camionnettes)

Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de livraison (camions, familiales et automobiles)

Location à long terme (1 an et plus) de «campers».

Rôle M-80-54087-0  
M-20011-107-D

**LA LIGUE NOUVELLE DES  
PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE  
MONTREAL INC.**

7373, Lajeunesse  
Montréal, QC  
H2R 2H7  
Requérante

La requérante a introduit une demande pour vérification de permis et prie respectueusement la Commission des transports du Québec de:

- a) recevoir la présente requête et la déclarer bien fondée en faits et en droit;
- b) déclarer que chacun des intimés est en défaut de remplir les obligations imposées par la loi et les règlements pour la détention de la qualité de titulaire d'un permis de propriétaire de taxi;
- c) annuler, à toutes fins que de droit, le permis détenu par chacun des intimés ainsi en défaut d'exécuter ses obligations;
- d) condamner chacun des intimés aux dépens occasionnés, par lui-même et quant à lui-même, pour son défaut d'exécuter ses obligations.

*Liste des intimés:*

M-208095 Abdeljalak, Haddu  
M-207532 Abitbol, Albert  
M-209016 Abitbol, Meyer  
M-206232 Abitbol, Salomon  
M-202131 Abotbol, Henri  
M-207346 Abourmad, Maurice  
M-208242 Abramovich Leslie Enrg.  
M-208797 Abromovitch, Morris  
M-206941 Achkar, Nabil  
M-209978 Adam, André  
M-204264 Adler, Martin  
M-201678 Adragna, Crispino  
M-204056 Danielidis, Konstantinos  
M-207075 Beauchamps, Léopold  
M-208722 Afonso, Dias Domingos  
M-207474 Aivaliotis, Nicolaos  
M-200923 Akl, Louis  
M-208403 Akrivos, Christos  
M-207648 Alectus, Dec Bernard  
M-206969 Alectus, Paul R.  
M-207728 Alexandre, Jean M.  
M-200345 Alexandre, José  
M-202313 Altro, Mme Harry  
M-200084 Alves, Maria  
M-203440 Alro Taxi Inc.  
M-203649 Danbor Taxi Ltd  
M-208416 Dancause, Robert  
M-200265 Daoust, Isaie  
M-201302 Alves, Florentino  
M-203855 Amanatidis, Georgios  
M-201313 Amar Entreprises Inc.  
M-200527 Amar, Maurice  
M-208437 Amency, Henry Roger  
M-200077 Anctil, Maurice  
M-200315 A & A Anderson Reg'd  
M-204122 Andoniadis, S.  
M-204088 Andrikopoulos, Marinos  
M-210013 Ansaryvaez, Mme Malihel  
M-204199 Armandy Inc.  
M-203757 Arapoglou, Nicolas  
M-200572 Arbour, Jean-Paul  
M-202679 Argentati, Ovalsomino  
M-207200 Argyropoulos, Christ  
M-208964 Ariste, Jules William  
M-209995 Aronson, Lorne  
M-209695 Arsenaull, Jean  
M-204781 Artinian, Margoth  
M-201595 Arvantis, Alex  
M-204248 Ash, Mme Shirley  
M-201802 Assad, Albert  
M-207916 Assayag, Albert  
M-208426 Atallah, Mme N.  
M-209152 Aubin Sauvè, Carole  
M-202994 Auclair, Jean  
M-204223 Aucoin, Mme Murielle  
M-209204 Auguste, Albert  
M-208387 Aureliou, Issak

*Liste des intimés:*

M-208796 Azoulay, Max  
M-207360 Badin, Claudette  
M-208487 Badounas, Photis  
M-203152 Bahous, Samir  
M-207545 Baillargeon, Jean P.  
M-203238 Baker, Ralph  
M-206466 Balazs, Magyar  
M-209857 Balkan, George  
M-200449 Barata, Mario  
M-206146 Barnes, Lewis  
M-202512 Barouch, Hadad  
M-200625 Barrière, Jean-Paul  
M-206214 Barrière, Raymond  
M-200083 Barronnette, Dennis  
M-207399 Barry, Randels Roberts  
M-209743 Bartley, Joseph André  
M-200640 Bastas, Ioannis  
M-206541 Baun, Sxloma Icek  
M-203043 Beauchamp, Léopold  
M-200667 Beauchemin, Gérard  
M-208492 Beaudoin, Gerald  
M-203746 Beaudoin, Philippe  
M-202594 Bedwani, Nagui  
M-202773 Bélanger, Raymond  
M-204650 Bélanger, Roger  
M-203703 Belisle, Marcel  
M-200211 Bellegarde, Réal  
M-208004 Bellerose, Yvon  
M-209235 Belley, Roméo  
M-204998 Benabou, Joseph David  
M-207220 Benchaya, Michel  
M-200755 Benzwy, Isay  
M-200580 Bergel, Armand  
M-203637 Berggrun, Mme Edith  
M-205149 Berggrun, Sam  
M-203638 Berggrun, Yvan  
M-209853 Bertrand, Gisèle  
M-207987 Bertrand, Serge  
M-205313 Bérubé, Marcelle  
M-209618 Bessard, Desrivières  
M-203957 Bessette, Paul  
M-208473 Bichotte, Ernest  
M-200141 Bichotte, William  
M-205353 Bienvenu, Gérard  
M-202830 Bikias, Antoine  
M-207513 Bissaine, J.C.  
M-205963 Bitsanis, Dimitrios  
M-205971 Bissonnette, Pierre  
M-200412 Bissonnette, Philippe  
M-202010 Blais, Huguette  
M-208978 Blanc, Jean S.  
M-207641 Blémur, Narcisse  
M-206317 Blondeau, Fernand  
M-205305 Bloom, Ramie  
M-203175 Blutstein, Mayer  
M-203763 Bodlander, Iechak  
M-208249 Bodokh, Haim Émile  
M-200174 Bohbot, Élie

## Liste des intimes:

M-203084 Boisjoly, Lionel  
 M-203887 Boisjoly, René  
 M-208290 Boissier, Marius  
 M-200342 Boissy, Roger  
 M-203923 Boisvert Taxis Inc.  
 M-206205 Bonadonna, Vincenzo  
 M-208180 Bonnenfant, Bruno  
 M-207255 Bonin, J.A Pierre  
 M-204593 Borgia, Frank  
 M-200122 Boucher, Émile  
 M-204195 Boucher, Réal  
 M-207223 Boudjaklian, N.  
 M-204363 Boudreau, Pierre  
 M-200561 Bournival, Jean-Marc  
 M-208812 Boutet, Rolland  
 M-209187 Boyer, Pierre  
 M-201994 Brahamcha, Gabriel  
 M-200264 Brakoulias, Dimitrios  
 M-204279 Brassard, Roger  
 M-200317 Brauer, Henry  
 M-200129 Bray, Elie  
 M-209677 Breault, René  
 M-201467 Breton, Raymond  
 M-206931 Brien, Lise  
 M-203427 Brien, René  
 M-204296 Brien, Omer  
 M-204157 Brochu, Anne-Marie  
 M-204148 Brochu, Roger  
 M-207372 Brouillard, Fernand  
 M-203935 Brown, Gordon  
 M-205246 Brunet, Claude  
 M-204164 Brunet, Gérard  
 M-203112 Brunet, Illes  
 M-203762 Buchner S. & Sons Ltd  
 M-209150 Bugeaud, Nelson  
 M-201016 Bugeaud, Simon  
 M-202094 Burton, Thomas  
     Seymour  
 M-202425 Caisey, Roland  
 M-201376 Calado, Ermelindo  
 M-203573 Cameron, Even  
 M-209606 Campeau, Jean-Marc  
 M-203676 Champion, Mario  
 M-209734 88564, Canada Ltée  
 M-203684 Capela, Antonio  
 M-204027 Carabatsos, Nicolas  
 M-202491 Cardone, Mme Donato  
 M-204040 Caridi, Dominique  
 M-204320 Carletti, Paolo  
 M-201640 Caron, Bertrand  
 M-208257 Caron, Lucien  
 M-203098 Carpinelli, Lorenzo  
 M-203783 Carpintero, José  
 M-204019 Carrier, Laurent  
 M-208320 Carrière, Guy Alfred  
 M-209231 Carreiro, Francisco M.  
 M-202821 Cartier, Aureus  
 M-206040 Cascini, Rocco  
 M-203107 Casey, Patrick  
 M-208932 Castonguay, Lise Ford  
 M-208459 Castonguay, Marius  
 M-200181 Castonguay, Wilfrid  
 M-200493 Catsaros, Sossipatros  
 M-206775 Cayouette, François  
 M-209179 Cemot, Fetièrre  
 M-205575 Chagnon, Pierre  
 M-206892 Chalarakis, Constantin  
 M-200654 Chamboisier, Hildebert

## Liste des intimes:

M-207090 Chano, Ara  
 M-209835 Charest, Daniel  
 M-208412 Charles, Philippe  
 M-203369 Charpentier, René  
 M-208423 Château, André  
 M-200082 Chayer, Jean  
 M-203358 Chaznoff, Norman  
 M-208040 Chelot, Joseph  
 M-201827 Chevalier, Léon  
 M-205062 Chevalier, Nicole  
 M-206642 Chevalier, Pierre  
 M-209956 Chiasson, Lisette  
 M-208430 Chmait, Rageh  
 M-207715 Chouliotis, Anninos  
 M-200856 Cicciu, Philip  
 M-207699 Cinotti, Salvatore  
 M-201052 Cirino, Antonio  
 M-203727 Cirino, Nicolas A.  
 M-204402 City Entreprises Ltd  
 M-201903 Clark, Arnold  
 M-208831 Clark, Pierre  
 M-207432 Claude Dansereau &  
     Victor Gauthier Enrg.  
 M-204822 Cloutier, Marcel  
 M-200205 Cohen, Isaac  
 M-208738 Cohen, Jerry Earl  
 M-200522 Collazo, Pedro  
 M-203827 Cole Cab Corporation  
 M-200444 Colidas, Nicolas  
 M-200068 Colucci, Dominique  
 M-204352 Contorgiorgis, Georges  
 M-205640 Corbeil, Wenceslas  
 M-203652 Cordia Ltd  
 M-208081 Coriolan, Renald  
 M-200854 Corrado, Antonio  
 M-200168 Corrado, Gerardo  
 M-201707 Correia, Antonio  
 M-209873 Côté, Mario  
 M-209560 Côté, Noël  
 M-200145 Côté, Raymond  
 M-207523 Courtemanche, Lionel  
 M-203490 Coutu, Robert  
 M-203002 Couture, Aimé Alvarez  
 M-207466 Couture, Diane  
 M-205413 Couture, Lucien  
 M-203643 Crête, Jean-Louis  
 M-206913 Crevier, Guy  
 M-209851 Crispino, Mariette  
 M-209186 Crispino, Linda  
 M-205023 Crispino, René  
 M-200169 Cross, J.  
 M-209172 Curetti, J. Pierre  
 M-209083 Cyr, George  
 M-202974 Cyr, Jean-Paul  
 M-200103 Czerniak, Edward  
 M-208054 Dabel, Fritz  
 M-200935 Dacosta, Fernando  
 M-208558 Da Costa, Joao  
 M-204344 Dacosta, Manuel  
 M-208383 Dagenais, Marcel  
 M-206175 Dahan, Abraham  
 M-203977 Daigneaule, Jacques  
 M-204490 Dalcourt, Gérard  
 M-201166 Dalessandro, Nick  
 M-208384 Dallaire, Rodrigue  
 M-204851 Dalterio, Carlo  
 M-206193 Damkoutis, George  
 M-204059 D'Amour, Lucien

Rôle M-80-54088-8  
M-30003-435-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC  
INC.**

1259, rue Berri, app. 460  
Montréal, QC  
H2L 4C7

Modification tarifaire:  
Demande urgente de modification de taux  
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 15-D

- Item 159  
Amender les taux de cet article.
- Item 185  
Ajouter chauffe-eau à la description.  
Table de taux F.A.K.  
Amender les taux du groupe «D» à la page 53.  
Table de taux F.A.K. décroissants.  
Ajouter la note «à l'est de Sept-Îles» aux pages 72 - 73 - 73A. Établir une échelle de taux applicables entre les localités de la route 138, à l'ouest de Sept-Îles.  
Taux au millage.  
Ajouter une note à l'échelle actuelle (page 74) pour se lire «à l'est de Sept-Îles». Établir une nouvelle échelle pour les localités à l'ouest de Sept-Îles.
- Item 80  
Amender la destination pour se lire Montréal avec une référence ③ pour acheminement à Ste-Thérèse. Amender le taux incluant l'augmentation du S.O.G. 56.  
Règlement 390 — Anglais et Français  
Amender les frais de la section 2 pour refléter les mêmes frais que le règlement 440 du tarif 100-C.
- Item 550  
Nouvel item pour transport de dormants de chemin de fer de Montréal à Port-Cartier.  
Règlement 425 — Anglais et Français  
Ajouter un paragraphe quand un équipement spécialisé est utilisé. C'est-à-dire le règlement 91 du tarif 100-C.

Tarif 30-A

- Item 5985  
Amender l'item de façon à ce que les notes ④ et ⑤ s'appliquent à toutes les destinations.
- Item 1684 — cédules 1020 et 1025  
Nouvel item et nouvelles cédules.

Tarif 60-A

- Item 340  
Annuler certains taux pour Montréal et Québec.
- Item 350  
Amender les taux de cet item et qu'ils ne soient pas sujets au S.O.G. no 56 depuis le 21 juillet 1980.

Tarif 75-A

- Item 1840 — cédule 2680  
Amender les taux de 40 000 et 45 000. Annuler le taux de 50 000.
- Item 2880 — cédules 2485 — 2490  
Amender les taux de ces cédules.
- Item 2620 — cédule 2325  
Amender les taux de cette cédule.
- Item 3570 — cédule 3310  
Amender les taux de cette cédule.
- Item 4970 — cédule 4260  
Ajouter un taux de 60 000 livres.
- Item 5320  
Ajouter «Wickham» aux taux de Acton-Vale.
- Item 5610 — cédule 5315  
Amender les taux de cette cédule et ajouter une note à l'effet que l'item est non sujet au S.O.G. no 55 et no 56.
- Item 210 — cédule 110  
Amender le taux par un taux à la tonne incluant le S.O.G. no 56. Ajouter un taux pour 35 tonnes incluant le S.O.G. no 56.

Tarif 80-A

- Item 4312  
Amender les taux entre Montréal et Sherbrooke.

- Item 1110  
Ajouter les destinations suivantes: Labelle, Lacolle, McMasterville, Yamachiche.  
Item 4090  
Ajouter Dolbeau comme destination à cet item avec taux approprié.
- Tarif 90-A  
Item 140 et 140<sup>1/2</sup>  
Amender les taux et ajouter une note pour lire aucune augmentation le 1<sup>er</sup> juillet 1981.  
Item 230  
Ajouter «Port de Valleyfield» comme point de destination aux mêmes taux que ceux de Port de Montréal.  
Item 986  
Nouvel item de port de Québec à St-Alphonse-de-Granby pour le transport de caoutchouc brut genre couverture.
- Tarif 100-C  
Liste d'exception au taux F.A.K.  
Aux sections française et Anglaise pour luminaires et fixtures électriques.  
Ajouter: excluant montages fluorescents pour éclairage électrique.  
Règlements 395 et 400 Anglais et Français  
Ajouter une exception à ces deux règlements à savoir: «Les envois en lots groupés consignés aux municipalités du comté de Beauce et qui doivent être livrés à des localités différentes seront soumis aux taux et conditions de ce règlement».
- Tarif 101-E  
Item 440 — cédule 425  
Amender les taux à cette cédule.  
Item 2495 — cédule 4605  
Amender les taux de cette cédule.  
Item 1117 — cédule 90  
Nouvel item et nouvelle cédule pour transport de caisses vides, en bois de Québec à Montréal.  
Il est demandé que tous les taux applicables entre La Tuque et Montréal ne soient pas sujets à l'augmentation de 4% S.O.G. no 56.  
Item 332 — cédules 95 et 100  
Nouvel item et nouvelles cédules.  
Item 2220 — cédules 3670 — 3675  
Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules.
- Tarif Spécial no 30  
Bierre de Montréal à Granby.  
Contrat à taux Convenus  
no 3  
entre Transport Cartier Inc et Churchill Falls (Labrado Corporation Ltd.) Amender les taux de ce contrat (contrat ci-attaché).  
no 12  
entre Rimouski Transport Ltée et Steinberg Ltée Amender les taux de ce contrat (contrat ci-attaché).  
Soulanges Cartage et Equipment Co. Ltd no 2144  
Clauses C et E  
Amender les taux de contrat pour le compte de Domtar Construction Materials Ltd (contrats ci-attachés).  
Clause G  
Amender les taux de contrat pour le compte de Atlas Turner Inc. (contrat ci-attaché).  
Clause J  
Amender les taux de contrat pour le compte de La Société canadienne de sel Limitée. Ajouter les villes de «Grenville — St-Jean et Waterloo» aux destinations (contrat ci-attaché).  
Magog Express Inc. no 2155  
Clause D  
Amender les taux de contrat pour le compte de La Société canadienne de sel (contrat ci-attaché).  
Clause E  
Amender les taux de contrat pour le compte de Armstrong Cork Industries Ltd. (contrat ci-attaché).  
Clause F  
Amender les taux de contrat pour le compte de Richelieu Roto-Litho Inc. (contrat ci-attaché).  
Delangis Inc. no 1914

**Clause B**

Addition de taux pour le transport de croûte de bois.

Transport Germain Moquin no 2074

**Clause D**

Amender les taux de contrat pour le compte de St-Lawrence Brick Co. Limited. (contrat ci-attaché).

Georges Boyer Transport no 2075

**Clause C**

Amender les taux de contrat pour le compte de St-Lawrence Brick Co. Limited (contrat ci-attaché).

*Note:* Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-54089-6  
M-210613-001-101-D  
**THEVENIN, SERGE**  
1820, Beaubien est  
Montréal, QC  
H2G 1L6  
Requérant-cessionnaire  
M-203440-006-108-D

**ALRO TAXIS INC.**  
6415, Chabot  
Montréal, QC  
H2G 2T3  
Requérante-cédante

Rôle M-80-54090-4  
M-300355-102-D  
**RIGAUD TRANSPORT INC.**  
391, Mountain Ranches  
Rigaud (Vaudreuil)  
QC  
J0P 1P0

Rôle M-80-54091-2  
M-501191-101-D  
**COUTURE, LORENZO**  
3675, Préfontaine, app. 3  
Montréal, QC  
H1W 2P8  
Requérant

Rôle M-80-54092-0  
M-20011-108-D  
**LA LIGUE NOUVELLE DES  
PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE  
MONTRÉAL INC.**  
7373, Lajeunesse  
Montréal, QC  
H2R 2H7  
Requérante

**Catégorie Agglomération****Service Ordinaire**

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203440-006 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

La requérante demande l'émission du droit additionnel suivant:

Droit additionnel: En donnant le service prévu à ses permis de transport général, la détentrice pourra, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 50 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, transporter des articles dangereux à l'aide d'équipement ordinaire.

Le requérant est détenteur du permis no M-501191-001.

Dans une lettre en date du 21 août 1980, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

La requérante a introduit une demande pour vérification de permis et prie respectueusement la Commission des transports du Québec de:

- a) recevoir la présente requête et la déclarer bien fondée en faits et en droit;
- b) déclarer que chacun des intimés est en défaut de remplir les obligations imposées par la loi et les règlements pour la détention de la qualité de titulaire d'un permis de propriétaire de taxi;
- c) annuler, à toutes fins que de droit, le permis détenu par chacun des intimés ainsi en défaut d'exécuter ses obligations;
- d) condamner chacun des intimés aux dépens, occasionnés par lui-même et quant à lui-même pour son défaut d'exécuter ses obligations.

*Liste des intimés:*

M-207836 Daoust, Pierre  
M-209688 Darius, Jean Elisnord  
M-208200 Darotte, Fleanois  
M-207112 Da Silva, Fernando  
M-203712 Da Silva, Tavares V.  
M-207238 Daudier, Yves  
M-202525 Dayan, Moshe  
M-208721 Dazulma, Roland  
M-208636 Debarros, Carlos  
M-207988 De Grasse, Guy  
M-202312 De La Boursodière,  
Lorenzo

*Liste des intimés:*

M-209716 De Lamarre, Roger  
M-208619 Della, Serra Ugo  
M-200187 Demers, Denis  
M-205335 Demers, Gérald  
M-202661 Demers, Jean-Paul  
M-201299 Demers, Léo  
M-203472 Demers, Roger  
M-208660 Derival, Achille  
M-209183 Desaulniers, Michel  
M-201600 Deschenaux, André  
M-206095 Deschênes, Jean-Paul  
M-204433 Desjardins, Claude

## Liste des intimes:

M-209040 Desjardins, Réal  
 M-204641 Désormeaux, René  
 M-207542 Dessapes, Audibert  
 M-207759 Déziel, Gérard  
 M-209733 Dieujuste, J. M.  
 M-203000 Di Clemente, Antonio  
 M-202733 Dimitropoulos, Alex  
 M-204025 Dion, Jacques  
 M-207950 Di Palma, Aristide  
 M-204301 Di Pietro, Conrad  
 M-207857 Dizaine, Charlenor  
 M-203636 Dobsinsky, Lawrence  
 M-203690 Domanyi, Alexander  
 M-207784 Donissant, Bredilma  
 M-203387 Doré, Jean-Guy  
 M-208420 Dorefeuille, Y.  
 M-209572 Dorvil, Vital  
 M-209759 Dorvius, Piencuissa  
 M-203818 Dos Santos, Manuel  
 M-208314 Doré, Normand  
 M-207585 Doré, René  
 M-206378 Doré, Robert  
 M-203372 Doupovec Ltd.  
 M-202203 Douranos, Chrisots  
 M-202684 Dov, David  
 M-206597 Dubé, Robert  
 M-200457 Ducharme, Roland C.  
 M-203734 Dufour, Alain  
 M-206647 Dufresne, Roger  
 M-207869 Dumoulin, Roger  
 M-204913 Dupuis, Fernand  
 M-208999 Durdevic, Milutin  
 M-204141 Dussault, Lise  
 M-202775 Économou, André  
 M-205725 Edery, Solomon  
 M-208716 Efraim, Hanna  
 M-204061 Eisinger, Joseph  
 M-207787 Elmaleh, Colette  
 M-203140 Elbaz, Maxim  
 M-201763 Elmaleh, Joseph  
 M-203982 Emil Ispas Inc.  
 M-207224 Émond, Georges  
 M-202995 Entreprises Auclair Inc.  
 M-209181 Daniel Miron Ent.  
 M-207863 Les Entreprises Boisjoly  
 M-203491 Ent. Normand &  
 Robert Coutu  
 M-205298 Ent. J. P. Roy Inc.  
 M-203740 Errol Ent. Ltd  
 M-205324 Phillip Ent. Co. Ltd  
 M-203437 Sorgo Ent. Inc.  
 M-205385 Éthier, Jean  
 M-209012 Étienne, Jean Max  
 M-209054 Étienne, Marie  
 M-208506 Fafard, Ghislaine  
 M-203644 Falardeau, Jean-Claude  
 M-202487 Faria, Francisco  
 M-201144 Feig, Icchak  
 M-203867 Feldman, Borel  
 M-205701 Fecteau Taxi Ltée  
 M-202781 Fellegi, Dezco  
 M-202412 Fima, Yaacob  
 M-204534 Fiorelli, Noëlle  
 M-202103 Fischer, John  
 M-203435 Fleet Investment Corp.  
 M-200750 Foisy, Mme Jeannine  
 M-207564 Forgé, Joseph Willy

## Liste des intimes:

M-207948 Fortin, Julienne G.  
 M-203651 Fournier, Jean-Guy  
 M-200823 Fournier, Paul  
 M-206799 Francesco, Russo  
 M-208052 Francoeur, Jean-Marc  
 M-206612 Francoeur, Lafèche  
 M-206324 Fraser, Henri  
 M-209196 Frat, Emmanuel  
 M-200316 Freed, David  
 M-201382 Freedman, Dave  
 M-200980 Fuchsmann, Joseph  
 M-206707 Fuoco, Francesco  
 M-208274 Gagné, Pierrette  
 M-203678 Gagnier, Marcel  
 M-200606 Gagnon, Roger  
 M-203018 Galanakis, Nikolaos  
 M-207559 Galatas, Georges  
 M-204492 Gampieris, George  
 M-207186 Garabedian, Haroutioun  
 M-207711 Garand, Hébert  
 M-203497 Garand, Roger  
 M-203433 Garant, Robert  
 M-209301 Garcia, Uruguay Ruben  
 M-209883 Gariche, Watson  
 M-206264 Gascon, Gérard  
 M-208948 Gaudet, Neil  
 M-201060 Gauthier, Albert  
 M-201503 Gauthier, Denis  
 M-201504 Gauthier, Gilles  
 M-202923 Gauthier, Marcel  
 M-202746 Gauthier, Paul  
 M-204700 Gauthier, Pierre  
 M-201509 Gauthier, Pierre  
 M-201508 Gauthier, Richard  
 M-202948 Gauthier, Sylvio  
 M-204602 Galameau, Adrien  
 M-208234 Gebran, A. Arraj  
 M-206855 Gefan Trans. Inc.  
 M-208188 Genaille, Roges  
 M-207738 Geoffrey, Pierrette  
 M-208008 Geoffrey, Robert  
 M-209185 Georges, Louis Max  
 M-203436 Georgia Taxi Co.  
 M-203528 Germain, Oscar  
 M-201492 Geropapas, D.  
 M-206704 Gervais, Raymond  
 M-200711 Gervais, Richard  
 M-208307 Gervais, Robert  
 M-209642 Les Gestions Finanka  
 Ltée  
 M-200214 Giguère, Alphonse  
 M-209828 Giocondesi, Santo  
 M-203753 Girard, Rock  
 M-209608 Girolamo, Nicola  
 M-203346 Giroux, Henri  
 M-209117 Gobeil, Eugène  
 M-204228 Gold Circle Ltd  
 M-203216 Goldberg, Philip  
 M-204933 Goldstein, H.  
 M-208328 Goldszajn, Z.  
 M-208832 Gosselin, Roger  
 M-206329 Goundanis, E.  
 M-201932 Goulet Ltée J. M.  
 M-207940 Gracia, Pierre-Michel  
 M-207679 Gratsias, Dimitrios  
 M-200245 Gravel, Maurice  
 M-201654 Grondin, Jean-Denis

## Liste des intimes:

M-203393 Grosz, George  
 M-200771 Guaiani, Mario  
 M-207167 Guay, Gilles  
 M-206982 Guertin, Roger  
 M-208570 Guerrier, W.  
 M-209112 Guillaume, Jean-Charles  
 M-206458 Guidon, Jean-Paul  
 M-206822 Habash, Fouad  
 M-206455 Hahansky, Gérard  
 M-205432 Hajnis, Miroslav  
 M-209902 Hajnis, Richard  
 M-205696 Hakak, Eddy-Cohen  
 M-209365 H-Haharty, Eatemeh  
 M-207721 Harmel, Xavier  
 M-208939 Harris, Mme Louis  
 M-201426 Harroch, Josue  
 M-208306 Harroch, Julien  
 M-202785 Hais, D. Yeheskel  
 M-201996 Hébert, J.-Paul  
 M-208276 Hennessey, John  
 M-209250 Henri, Mme Liette  
 M-208572 Hérold, I.J.  
 M-201263 Hersko, Ernest  
 M-201195 Hersz, Bergman  
 M-209723 Hétu, Raymond  
 M-207684 Hill, Ian  
 M-203250 Hollander, Norman  
 M-207524 Holmes, Julia Léger  
 M-204916 Holtzberg, Myer  
 M-206007 Hotte, André  
 M-205711 Ifergan, Armand  
 M-208230 Jarry, Lucien-J.  
 M-207687 Jassak, Jean  
 M-208419 Jaen Chorel Enrg.  
 M-209151 Jean, Marc  
 M-205988 Jera, Anatol  
 M-208789 Jérôme, Fadel  
 M-209668 Jeudy, Frank  
 M-208096 Jodoïn, Ambroise  
 M-204400 Joo Steven Mrs Klara  
 M-204401 Joo, Steven L.  
 M-208164 Bonniface, Joseph A.  
 M-207604 Joseph, Louis  
 M-203193 Joseph Yungier Inc.  
 M-203625 Jourdain, Michel  
 M-209278 Jpr Taxi Enrg.  
 M-202065 Julien, Pierre  
 M-209881 Julner, Antoine  
 M-203404 Kadar, Mrs Edith  
 M-209574 Kafafian, Meguerditch  
 M-206038 Kafchias, George  
 M-201587 Kafri, Joseph Antoun  
 M-205307 Khadir, Aboudjafar  
 M-205616 Kahyayan, Harountoun  
 M-206351 Kalogeropoulos, Sotirios  
 M-202730 Kamelhar, Louis  
 M-205926 Kaplatzi, Eleftheria  
 M-203850 Kar Entreprises Ltd  
 M-206939 Karavasllis, Nick  
 M-201122 Karolicki, Emil  
 M-205248 Kazemian, Hossain  
 M-209438 Kavvouras, Goe.  
 M-203269 Kelly, Joseph  
 M-203876 Kessariss, Théo  
 M-209212 Kharabian, Robert  
 M-202164 Kitsos, Georges  
 M-201103 Klein, Erno  
 M-206403 Kleinerman, Bernard

## Liste des intimes:

M-206110 Kodjoghlianian, Krikor  
 M-206792 Kohen, Moshe  
 M-208432 Koklas, Nicolas  
 M-209932 Korgiannis, Mme Voula  
 M-202620 Kotsonas, John  
 M-203698 Kouolakis, Emmanuel  
 M-209060 Koula, Hermann  
 M-207352 Koussaggi, Moses  
 M-203563 Koutsky, Frantisek  
 M-203143 Kovacs, Zeigmond  
 M-209845 Knafo, Jaki  
 M-206842 Kovari, Peter  
 M-203292 Kromery, Jules  
 M-204979 Kulaga, Stanislas  
 M-208059 Kupeian, Gabaret  
 M-209751 Kupeyan, Sarkis  
 M-208222 Kurkdjian, Geoge  
 M-203578 Kurkdjian, Setrak  
 M-206559 Kyriacou, Georges  
 M-209852 Kyriakopoulos, Denis  
 M-203561 L'Abbé, Émilien  
 M-200679 Labelle, Jean-Paul  
 M-200588 Labrie, Romain  
 M-205014 Labrie, Léopold  
 M-209022 Labrou, Konstantinos  
 M-202252 Lachapelle, Guy  
 M-202355 Lacombe, Émile  
 M-207297 Lafond, Pierre  
 M-207525 Lafontaine, Pierre  
 M-209717 Laforce, Daniel  
 M-208427 Laforce, Fernand  
 M-202738 Laforce, Paul-Émile  
 M-204151 Lafrance, Guy  
 M-200228 Lagacé, Adrien  
 M-203682 Laganopoulos, Christos  
 M-203182 Lahaie, Jacques  
 M-206992 Lajoie, Gérard  
 M-204918 Lalancette, Lionel  
 M-201374 Lallouz, Félix  
 M-201110 Lallouz, Victor  
 M-200101 Lalonde, Émile  
 M-202136 Lambrinatos, Panagis  
 M-200531 Lampel, Esther  
 M-204117 Landriau, J.P. Léo  
 M-200117 Landry, Claude  
 M-202162 Lantos, Mrs. Livia  
 M-202155 Lantos, Odon  
 M-202925 Lapiere, Guy  
 M-207951 Laplante, Beauclair  
 M-207456 Laplante, Gilles  
 M-209901 Laplante, Hotancius  
 M-208962 Larocque, Léo  
 M-202844 Larocque, Gaétan  
 M-201093 Lasorsa, Anthony  
 M-202724 Laurin, Lionel  
 M-206591 Laverdière, Léon  
 M-209109 Lavigne, Pierre  
 M-200658 Lavigne, Ronald  
 M-202382 Laviguer, Louis  
 M-207226 Lavoie, Rodrigue  
 M-204936 Lebel, Mme Juliette  
 M-203137 Leblanc, Alcide  
 M-207934 Leblanc, Jean-Luc  
 M-207332 Leblanc, Gilles  
 M-206084 Leblanc, Michel  
 M-208750 Leblanc, Michel  
 M-209503 Leboeuf, Denis  
 M-200284 Leboeuf, Edmond

*Liste des intimes:*

M-201128 Leboeuf, Romuald  
 M-207496 Lebouthillier, Ineault  
 M-201847 Leclair, Émile  
 M-202984 Leclerc, Daniel  
 M-209416 Leclerc, Pierre  
 M-208919 Leclerc, Roland  
 M-204051 Leduc, Mme Louise  
 M-209243 Leduc, Normand  
 M-207324 Lecavalier, Marcel  
 M-204409 Lee, James  
 M-209910 Lefebvre, Claude  
 M-200322 Lefebvre, Gilles  
 M-207584 Lefebvre, Pierre  
 M-201178 Legault, Roland  
 M-208393 Legault, Sylvain  
 M-205606 Légraré, Armand  
 M-203441 Legatos, Peter  
 M-203459 Léger, Roma  
 M-203832 Leibivici, Moshe  
 M-200501 Leitao, Celestino  
 M-204696 Lejeune, Emmanuel  
 M-200610 Lemay, Eddy  
 M-204712 Lemieux, Gaston  
 M-202205 Lemire, Gilles  
 M-207939 Lepore, Amédéo  
 M-202240 Leroux, Rolland  
 M-208123 Lessard, Marielle  
 M-206657 Létourneau, Réjean  
 M-202547 Levac, Maurice  
 M-204949 Levasseur, René  
 M-208356 Lévesque, André  
 M-209814 Lévesque, André  
 M-209598 Lévesque, Denis  
 M-202361 Lévy, Edmond  
 M-209441 Lévy, Jacob  
 M-209714 Lévy, Ryvka  
 M-203415 Lifschitz, Ruben  
 M-200178 Maniatakis, Nick  
 M-208859 Manouarakis, Y. H.  
 M-208481 Manoukian, Mme T.  
 M-208987 Mansour, Tahar  
 M-209082 Marachelian, A.  
 M-208734 Marcotte, Gaston  
 M-202629 Marcu, Marius  
 M-203871 Marco Taxi Enrg.  
 M-205497 Marangoudakis, Nicolas  
 M-202582 Mareshlian, Georges  
 M-201254 Maring, Erwin  
 M-200487 Marinos, Michael  
 M-207296 Marois, Paul  
 M-207664 Martel, Guy  
 M-208172 Martin, Claudette  
 Masson  
 M-203329 Martin, Fernand  
 M-203772 Martin Service Station  
 Ltd  
 M-207441 Martimez, José

*Liste des intimes:*

M-200706 Mascish, Giuseppe  
 M-209894 Mashtoub, Issam  
 M-208479 Masson, Marcel  
 M-203360 Massoud, Joseph  
 M-208034 Massouras, Stavras  
 M-206915 Litalien, Marie  
 M-205810 Livadaras, Nicolas  
 M-204291 Loisel, Albert  
 M-202824 Lombardo, Frank  
 M-207820 Lopes, Franklin  
 M-202712 Lorrain, Gérard  
 M-209799 Loudior, Brunel  
 M-208672 Louismeus, Herman  
 M-207415 Louismeus, J. Moula  
 M-200182 Louro, Arthur  
 M-204188 Loyer, Robert  
 M-201070 Lucia, Carmelo  
 M-209336 Lupien, Denise  
 M-203730 Macrisopoulos, P.  
 M-207709 Mahmud, Asmar  
 M-204149 Mailloux, Camille  
 M-204507 Mailloux, Lionel  
 M-209587 Majau, Yves  
 M-201068 Major, Léo  
 M-209483 Malevschi, S. F.  
 M-206218 Mamane, Joseph  
 M-205181 Mammias, Spiridon  
 M-208189 Mandeville, Armand  
 M-204374 Manfred, Anne  
 M-206627 Matte, Mme A.  
 M-206035 Mauricio, Miguel  
 M-202744 Mayer, Nessin  
 M-205175 Gille, Maynard  
 M-203696 Mc Cuthcheon, Henry  
 M-203032 Mc Intire, Mark  
 M-204327 Ménard, Fernand  
 M-204084 Mercier, Robert  
 M-208457 Metnor, François-Paul  
 M-201950 Metzker, Harry  
 M-209426 Meunier, Reine  
 M-202768 Michailivis, K.  
 M-202768 Michailivis, K.  
 M-206334 Miliotis, Nicolaos  
 M-208739 Milius, Joseph  
 M-208246 Milius, Joseph Leclerc  
 M-209613 Mirabeau, Fausnel  
 M-209584 Missori, Battista  
 M-208603 Moffat, Marcel  
 M-202145 Mc Hammied, Norman  
 M-208065 Moisan, Marcel  
 M-206018 Moncarz, Michael  
 M-209847 Montigelli, Cosimo  
 M-204549 Montreal West Taxi Co.  
 M-202854 Gosselin, Roland  
 M-203648 Intra Taxi Co Ltd  
 M-209408 Jabourian, Zohiab  
 M-207482 Jarry, J. Yves

La demande a été introduite le 12 août 1980 pour vérification de permis.  
 La requête est soumise à la considération de la Commission.

Rôle M-80-54093-8  
M-600118-101-D

**LOCATION AUTORAMA LTÉE**

R. R. no 4  
C. P. no 3  
Chemin St-Paul  
Granby, QC  
J2G 2Z6  
Requérante

La requérante dont le permis no M-600118, service 3, se lit comme suit: Location de camions à long terme à 960, rue Principale, Granby, cté de Shefford, demande que cette clause soit modifiée pour se lire à l'avenir comme suit:

Location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à long terme au 960, rue Principale, Granby, cté de Shefford. De plus, le service no 4 qui se lit comme suit: location à court terme de camions à 960, rue Principale, Granby, cté de Shefford, doit se lire à l'avenir comme suit: location à court terme de camions et de tracteurs à 960, rue Principale, Granby, cté de Shefford, QC, J3G 2Z6.

Rôle M-80-54094-6  
M-600490-102-D

**LOCATION P.L. INC.**

118, rue Principale  
Ste-Agathe-des-Monts  
(Terrebonne) QC  
J8C 1K1  
Requérante

La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à modifier son certificat de permis M-600490-003 qui se lit comme suit:

Location à court terme (automobiles et station-wagons) à la place d'affaires ci-haut mentionnée.

Pour qu'il se lise à l'avenir:

Location à court terme (d'automobiles, station-wagons et camions légers) à la place d'affaires ci-haut mentionnée.

Rôle M-80-54095-3  
M-304863-103-DT

**TRANSPORT HENRI DION INC.**

172, Maple Grove  
Maple-Grove, Beauharnois  
J0N 1L0

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de bien vouloir fixer son tarif 1980-1.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vérifier ledit tarif déposé à la Commission des transports du Québec.

La requérante demande de plus que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-80-54104-3  
M-300224-119-D  
(1772-V)

**TRANSPORT ROBERT (1973)  
LTÉE**

130, 1<sup>re</sup> Avenue  
C. P. 127  
Rougemont, QC  
J0L 1M0  
Requérante  
M-304850-104-D

**JEAN BISSON ENR.**

(Bisson, Jean)  
184, boul. St-Elzéar est, app. 102  
Vimont, Laval, QC  
H7M 1C8  
Intimé

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'annulation du permis de voiturier-remorqueur émis au nom de l'intimé.

Rôle Q-80-24444-4  
Q-502,327-101-D

**TROTTOIRS & CHAINES PILOTE  
INC.**

4115, boul. Ste-Anne  
Beauport, QC  
G1C 2H9  
Adresse postale et siège social  
400, Desrochers  
Vanier, QC  
G1M 1C2  
Place d'affaires  
Requérante-cessionnaire  
Q-506,590-101-D

Demande de transfert de permis:

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer ses permis portant les numéros Q-506,590-001 à 008, inclusivement, pour la région 03, en faveur de Trottoirs et Chaines Pilote Inc. dont le siège social est situé au 4115, boul. Ste-Anne, Beauport, QC, et dont les principaux actionnaires sont:

Raymond Pilote	998 actions ordinaires
Rita B. Pilote	1 action ordinaire
Pierre Lessard	1 action ordinaire

**TROTTOIRS & CHAINES PILOTE  
(CANADA) INC.**

400, rue Desrochers  
Vanier, QC  
G1M 1C2  
Requérante-cédante

Rôle Q-80-24450-1  
Q-301.959-104-D

**LE FARDIER DU BAS ST-LAURENT LTÉE**

80, rue St-Germain est, C.P. 371  
Rimouski  
(Rimouski) QC  
G5L 7C3

Demande de modification de permis, droit additionnel re/clauses *a* et *b*;

La requérante, Le Fardier du Bas St-Laurent Ltée, 80, rue St-Germain est, Rimouski, QC, détentrice du permis Q-301.959, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de rajouter aux clauses *a* et *b* de son permis le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant les services aux clauses *a* et *b* de son permis, la requérante aura le droit d'utiliser les services de traversier entre Matane et Baie-Comeau et/ou Godbout et entre Rivière-du-Loup et St-Siméon et entre Trois-Pistoles et Les Escoumins.

Rôle Q-80-24451-9  
Q-600.042-104-D

**LOCATION D'AUTOS DENIS PÉPIN LTÉE**

2500, chemin des Quatre-Bourgeois  
Ste-Foy, QC  
C1V 1W9  
Requérante

Demande de permis de location:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission des permis ci-après énumérés:

1. Location à court terme de véhicules de promenade au 9485, boulevard Henri-Bourassa, Québec;
2. Location à court terme de camions au 9485, boulevard Henri-Bourassa, Québec;
3. Location à long terme de véhicules de promenade au 9485, boulevard Henri-Bourassa, Québec;
4. Location à long terme de camions au 9485, boulevard Henri-Bourassa, Québec.

Rôle Q-80-24458-4  
Q-600.172-101-D

**LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.**

1747, Wilfrid-Hamel  
Québec, QC  
G1N 3Y9  
Requérante-locataire  
Q-600.542-101-D

**TRANSPORT PAUL LESSARD (1978) INC.**

30, rang Grande-Carrière  
Louiseville (Maskinongé)  
J5V 2J7  
Requérante-locateur

Nouvelle demande de permis en vertu de l'article 13h

1. Le voiturier-locateur ci-dessus désigné comme Transport Paul Lessard (1978) Inc. dont le numéro de permis est Q-301.790, désire obtenir l'autorisation de louer à court terme (moins d'un an) des remorques ou des semi-remorques au voiturier-locataire ci-dessus désigné comme La Cie de Transport Richard Inc., dont le numéro de permis est Q-300.575.

2. Le voiturier-locataire, La Cie de Transport Richard Inc., demande l'autorisation à la Commission des transports du Québec d'utiliser les remorques et les semi-remorques appartenant à Transport Paul Lessard (1978) Inc. dans l'exploitation de son service.

3. Au soutien de sa demande, le voiturier-locateur, Transport Paul Lessard (1978) Inc., et le voiturier-locataire, La Cie de Transport Richard Inc., produisent en quatre exemplaires un contrat intervenu entre les deux parties, et ce tel que requis au paragraphe 3 de l'article 13h.

Pour ces motifs, plaise à la Commission:

Autoriser Transport Paul Lessard (1978) Inc. (voiturier-locateur), à louer à court terme des remorques ou des semi-remorques à la Cie Transport Richard Inc..

Autoriser La Cie de Transport Richard Inc. (voiturier-locataire) à utiliser les remorques et semi-remorques appartenant à Transport Paul Lessard (1978) Inc. dans l'exploitation de son service.

Rôle Q-80-24459-2  
Q-600542-102-D

**TRANSPORT PAUL LESSARD (1978) INC.**

30, rang Grande-Carrière  
Louiseville (Maskinongé)  
J5V 2J7  
Requérante-locataire  
Q-600172-102-D

**LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.**

1747, Wilfrid-Hamel  
Québec, QC  
G1N 3Y9  
Requérante-locateur

Demande en vertu de l'article 13h de l'Ordonnance générale sur le camionnage 4995

1. Le voiturier-locateur ci-dessus désigné comme La Cie de Transport Richard Inc. dont le numéro de permis est Q-300.575, désire obtenir l'autorisation de louer à court terme (pour moins d'un an) des remorques ou des semi-remorques au voiturier-locataire ci-dessus désigné comme Transport Paul Lessard (1978) Inc., dont le numéro de permis est Q-301.790;

2. Le voiturier-locataire, Transport Paul Lessard (1978) Inc., demande l'autorisation à la Commission des transports du Québec d'utiliser les remorques et les semi-remorques appartenant à La Cie de Transport Richard Inc. dans l'exploitation de son service;

3. Au soutien de sa demande, le voiturier-locateur, La Cie de transport Richard Inc., et le voiturier-locataire, Transport Paul Lessard (1978) Inc., produisent en quatre exemplaires un contrat intervenu entre les deux parties, et ce tel que requis au paragraphe 3 de l'article 13h;

Pour ces motifs, plaise à la Commission:

Autoriser la Cie de Transport Richard Inc. (voiturier-locateur), à louer à court terme des remorques ou des semi-remorques à Transport Paul Lessard (1978) Inc.;

Autoriser Transport Paul Lessard (1978) Inc. (voiturier-locataire) à utiliser les remorques et semi-remorques appartenant à la Cie de Transport Richard Inc. dans l'exploitation de son service.

Rôle Q-80-24461-8  
Q-300 335-113-D  
(9573-V)

**TRANSPORT QUIRION INC.  
QUIRION TRANSPORT INC.**

47, 8<sup>e</sup> Rue ouest  
C. P. 98  
La Guadeloupe  
(Frontenac) QC  
G0M 1G0

Rôle Q-80-24464-2  
Q-600,356-102-DT

**LOCATION DES ÎLES INC.**

Havre-aux-Maisons  
Îles-de-la-Madeleine, QC  
G0B 1K0

Rôle Q-80-24465-9  
Q-600,554-101-D

**SAUVAGEAU PONTIAC BUICK  
GMC LTÉE**

521, côte Joyeuse  
Saint-Raymond (Portneuf)  
G0A 4G0

Rôle Q-80-24466-7  
Q-600,090-101-D  
(1071-DY & 713-DYV)

**J. SAUVAGEAU & FILS LTÉE**

125, boulevard de la Montagne  
Saint-Casimir (Portneuf)  
G0A 3L0

Rôle Q-80-24467-5  
Q-203,456-101-D

**BOIVIN, ROLAND**

115, Rivière-Noire  
Armagh (Bellechasse)  
G0R 1A0  
Requérant-cessionnaire  
Q-201,968-101-D  
**LEMIEUX, RÉMI**  
C. P. 10  
St-Raphaël (Bellechasse)  
G0R 4C0  
Requérant-cédant

Rôle Q-80-24468-3  
Q-300,308-101-D  
(8058-V)

**NAPOLEON GIROUX INC.**

610, rue Godbout est  
Québec, QC  
G1J 1M9

**Modification de permis:**

Prenez avis que la partie requérante (permis no 9573-V) fait la demande de permis suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

Depuis la municipalité de l'Acadie, QC, jusqu'aux frontières Québec - États-Unis d'Amérique (tous ports d'entrée), pour le transport de bois préparé et manufacturé et retour avec bois.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location de voitures à court terme.

Les nouveaux tarifs sont les suivants:

Modèles	TARIFS quotidiens	Km gratuit	Km supplém.	Heure supplém.
compacte	31,95 \$	160 km	10¢	5,00 \$
intermédiaire	33,95 \$	160 km	10¢	5,00 \$
régulière	35,95 \$	160 km	10¢	5,00 \$

**Demande de modification de permis:**

Sauvageau Pontiac Buick GMC Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis de location suivant au 521, côte Joyeuse, St-Raymond, cté de Portneuf:

Service 1: location à long terme de véhicules de promenade et de camions une demi-tonne en vertu de l'Ordonnance générale no 2;

Service 2: location à long terme de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques en vertu de l'arrêté en conseil 4476-77.

**Demande de changement d'adresse:**

J. Sauvageau & Fils Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer sa place d'affaires du 125, boulevard de Lamontagne, Saint-Casimir, cté de Portneuf au 125, boul. Dusseault, Saint-Marc-des-Carières, concernant les permis de location suivants:

Q-600,090-001: location à court terme de véhicules de promenade et camions une demi-tonne en vertu de l'Ordonnance générale no 2;

Q-600,090-003: location à long terme de véhicules de promenade et camions une demi-tonne en vertu de l'Ordonnance générale no 2;

Q-600,090-004: location à court terme de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques en vertu de l'arrêté en conseil 4476-77;

Q-600,090-006: location à long terme de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques en vertu de l'arrêté en conseil 4476-77.

**Demande de transfert de permis:**

Le requérant-cédant, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Boivin, Roland le permis Q-201,968-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans les régions de:

St-Raphél (village) 03-1521-VL

St-Raphaël (paroisse) 03-1519-P

Armagh (village) 03-1512-VL

St-Cajetan-d' Armagh (paroisse) 03-1511-P

St-Nérée (paroisse) 03-1514-P

St-Gervais (paroisse) 03-1522-P

Le requérant-cédant demande que la décision soit rendue en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

**Demande de modification de permis**

Nap. Giroux Inc., détentrice des clauses de permis qui se lisent présentement comme suit:

Transport de ménages et d'ameublements usagés

Pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, tels que définis par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé, muni des accessoires nécessaires et utilisé exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublement usagés.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière du Nouveau-Brunswick, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée), pour le transport de ménages et d'ameublements usagés destinés à une localité du Nouveau-Brunswick ou en provenant.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière de l'Ontario, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée), pour le transport de ménages et d'ameublement usagés destinés à une localité de l'Ontario ou en provenant.

Restrictions générales applicables à tous les permis de transport de ménages ou d'articles usagés:

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ses clauses soient modifiées et qu'une clause additionnelle soit autorisée, pour se lire comme suit:

Transport de ménages et d'ameublements usagés:

Pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, tels que définis par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé, muni des accessoires nécessaires et utilisé exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De Québec et de tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas six cent (600) milles de ladite ville, aux frontières du Nouveau-Brunswick, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée).

Destination:

Les provinces du Canada à l'est de la province de Québec.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De Québec et de tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas six cent (600) milles de ladite ville, aux frontières de l'Ontario, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée).

Destination:

Les provinces du Canada à l'ouest de la province de Québec.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

f) En transit, d'une frontière de la province de Québec avec une autre (via toutes les routes et tous les ports d'entrée) destination les provinces du Canada autres que la province de Québec.

Restriction:

Le paragraphe 1 des restrictions est modifié afin d'y inclure le paragraphe f. Quant aux autres paragraphes, ils demeurent inchangés.

Modification de permis:

Prenez avis que la partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'émission du permis par contrat pour le transport suivant:

De Montréal et de St-Léonard-d'Aston à St-François, Î.-O. et à toutes les localités situées sur l'île d'Orléans, pour le transport d'engrais chimique en sacs ou en vrac en de tous les produits utilisés pour la culture des pommes de terre pour le compte de Emmanuel Labbé Inc.

Cette entreprise de camionnage avait cette clause c de son permis depuis 1973 et c'est par erreur que la demande de renouvellement de cette clause n'a pas été faite en temps et lieu c'est-à-dire lors de la demande de renouvellement de permis au début 1980. Monsieur Emmanuel Labbé contrôle les actions des deux compagnies.

Demande de transfert de permis:

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-507.106-002, région 02, en faveur de Jean-Paul et Denis Tremblay Ltée, dont les actionnaires sont:

Jean-Paul Tremblay	149 actions ordinaires
Denis Tremblay	149 actions ordinaires
Mme J.P. Tremblay	1 action ordinaire
Mme Denis Tremblay	1 action ordinaire

(Liste des actionnaires au dossier-maitre)

Rôle Q-80-24469-1

Q-300986-104-D

**TRANSPORT DU DOMAINE LTÉE**

429, avenue Royale

St-François, Î.-O.

(Montmorency) QC

G0A 3S0

Rôle Q-80-24470-9

Q-503.407-102-D

**JEAN-PAUL ET DENIS TREMBLAY  
LTÉE**

1842, boul. Anicet

La Baie (Chicoutimi)

G7B 2N3

Requérante-cessionnaire

Q-507.106-102-D

**LÉON LAVOIE ENTREPRENEUR  
GÉNÉRAL INC.**

31145, rang St-Louis

La Baie (Chicoutimi)

G7B 3P6

Requérante-cédante

Rôle Q-80-24471-7  
 Q-000,541-102-D  
**TRANSPORT E. POULIN INC.**  
 C.P. 61  
 La Guadeloupe (Frontenac)  
 GOM 1G0  
 Adresse de correspondance  
 15, rue Verchères  
 La Guadeloupe (Frontenac)  
 GOM 1G0  
 Place d'affaires  
 Requérante  
 8661-o

Demande de permis de transport saisonnier, catégorie Économique:  
 La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique qui se lit comme suit:  
 Transport d'étudiants de l'école secondaire St-Evariste et primaire de la Guadeloupe à leur domicile et retour, pour le transport du midi.  
 Durée: ce transport s'effectuera du 1<sup>er</sup> septembre 1980 au 30 juin 1981.

**DEMANDES DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU RÈGLEMENT  
 SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)**

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>suyant l'article</i>	<i>Pour la région</i>
Q-80-24455-0	Q-710,731-102-D DORÉ, ANDRÉ 654, route 138 Neuville (Portneuf) G0A 2R0	Boues liquides	6	03

8661-o

**V — Avis de décisions rendues**

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

**VOYAGEUR**

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-80-38585	80 09 02	Décision: MPV-1917-S-C M-000357-2-D AUTOBUS CONCORDE LTÉE Requérante COMMISSION DE TRANSPORT DE VILLE DE LAVAL Intervenante			
Correction de décision La Commission: Corrige la décision MPV-1917-S en changeant dans le dispositif les mots de «catégorie Économique» pour «catégorie Régulière».					
M-80-47071	80 09 03	Décision: MPV-1933-TF CM-00000-101-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS DU QUÉBEC Intervenante	G.O.Q. no 5 p. 1371	80 02 02	

*Proprio motu*

## La Commission:

1. Déclare qu'il y a lieu de modifier la fixation générale des taux et tarifs pour le transport par autobus à charte-partie;
2. Fixe et décrète comme légaux les taux qui apparaissent à l'annexe «A» ci-jointe;
3. Déclare que la présente décision deviendra en vigueur le 22 septembre 1980.

## Annexe «A»

## Recueil des tarifs

Type de véhicule	Tarif distance coût au kilomètre		Facturation minimale par période de 24 heures
	Tarif horaire		
<i>Autocar long courrier</i>			
41 passagers et plus	0,70 \$ à 0,85 \$	17,00 \$ à 26,00 \$	4 heures
37 à 40 passagers	0,65 à 0,80	16,00 à 24,00	4 heures
49 passagers et plus	0,50 à 0,70	16,00 à 24,00	4 heures
41 à 48 passagers	0,45 à 0,65	15,00 à 22,50	4 heures
33 à 40 passagers	0,40 à 0,60	14,00 à 21,00	4 heures
<i>Autobus</i>			
51 passagers et plus	0,45 à 0,65	16,00 à 24,00	3 heures
41 à 50 passagers	0,40 à 0,60	15,00 à 22,50	3 heures
25 à 40 passagers	0,40 à 0,55	14,00 à 20,00	3 heures
<i>Autobus scolaire modifié</i>			
49 passagers et plus	0,45 à 0,60	15,00 à 21,50	3 heures
37 à 48 passagers	0,40 à 0,60	14,00 à 21,00	3 heures
21 à 36 passagers	0,35 à 0,65	13,00 à 19,50	3 heures
<i>Autobus scolaire</i>			
48 passagers et plus	0,40 à 0,55	13,00 à 20,00	3 heures
16 à 47 passagers	0,35 à 0,50	11,00 à 16,50	3 heures
<i>Minibus</i>			
8 à 24 passagers	0,30 à 0,45	11,00 à 16,50	3 heures

Supplément pour arrêt de nuit: 40,00 \$

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53501-1	80 09 04	Décision: MPV-1937-S 4-M-000456-102-D ACADÉMIE MARIE-FRANCE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 30 p. 7917	80 07 26	Demande de permis Accordée Date d'échéance: 30 juin 1981
M-80-53507-8	80 09 04	Décision: MPV-1936-S 0-M-000062-102-D MONGEAU, CÉCILE Requérante	G.O.Q. no 30 p. 7918	80 07 26	Demande de permis Accordée Date d'échéance: 30 juin 1981
M-80-53509-4	80 09 04	Décision: MPV-1935-S 5-M-000273-102-D KOHEN, MOSHE Requérant	G.O.Q. no 30 p. 7919	80 07 26	Demande de permis Accordée Date d'échéance: 30 juin 1981
M-80-53511-0	80 09 04	Décision: MPV-1934-S 9-M-000055-102-D HORST SCHULZ ENR Requérante	G.O.Q. no 30 p. 7919	80 07 26	Demande de permis Accordée Date d'échéance: 30 juin 1981
M-80-54069-8	80 08 28	Décision: MPV-1932-H 9-M-000071-117-HPT VOYAGEUR INC Requérante	Le Devoir  Affichée dans les autobus	80 08 13 80 08 14 80 08 15 Du 80 08 13 au 80 08 15	Modification d'horaire Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 03

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-54141-5	80 09 04	Décision: MT-758 5-M-000059-102-SI UNCLE HARRY S BUS SERVICE INC Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-80-24401-4	80 09 02	Décision: QPV-1622-S 6-Q-000037-102-DS AUTOBUS J P BOLDUC & FILS INC Requérante	Le Soleil	80 07 29 80 07 30 80 07 31	Demande de permis Accordée Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1981
Q-80-24413-9	80 08 26	Décision: QS-3252 4-Q-000518-102-S DUFOUR, LÉON-GEORGES Requérant 5-Q-24017A ASSOCIATION DES TAXIS DE CHARLEVOIX Intervenante	Le Soleil	80 06 06 80 06 07 80 06 09	Demande de permis Désistement
Q-80-24456-8	80 08 29	Décision: QPV-1620-S 0-Q-000488-104-DS TRANSPORT D. ROBITAILLE INC. Requérante	Journal de Québec	80 08 13 80 08 14 80 08 15	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 29 Jusqu'au 30 juin 1981
Q-80-24486-5	80 09 04	Décision: QPV-1623-S 0-Q-000264-104-DS AUTOCARS THETFORD INC Requérante	Journal de Québec	80 08 20 80 08 21 80 08 22	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 04

## ÉCOLIER

Q-80-24436-0	80 09 02	Décision: QPE-1906 3-Q-100038-101-D COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC Requérante 5-Q-100473-101 F. LOUIS LACHANCE INC Intimée			Révision d'une décision (Art. 22) Désistement
M-80-51566-001-C	80 08 25	Décision: MPE-1467 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Q-100921 COMMISSION SCOLAIRE DE CHICOUTIMI Opposante Q-100270 AUTOBUS PETIT SAGUENAY ENRG. Q-100831 T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTÉE	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

*Transporteurs scolaires**Contrats et véhicules concernés*

Autobus Petit Saguenay Enrg. 4-11 (véhicule D-11)  
T.E.S.I. Saguenay (1974) Ltée 3-30 (véhicule B-30)

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51566-002-C	80 08 25	Décision: MPE-1452 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100008 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-HÉMON Opposante Q-100630 LES AUTOBUS RENÉ LAROCHE INC. Q-100552 TRANSPORT A.G. INC. Q-100370 CARON, MAURICE Q-100698 MARTEL, GÉRARD Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Les Autobus René Laroche Inc.	86	Caron, Maurice	20
Transport A.G. Inc.	41	Martel, Gérard	65

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-003-C	80 08 25	Décision: MPE-1468 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100026 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE GRAND-PORTAGE Opposante Q-100492 GAËTAN CHENARD INC. Q-100747 LES TRANSPORTS CLAUDE PERRON INC. Q-100052 BOSSÉ, GASTON Q-100799 SANTERRE, MAURICE Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------	--

*Proprio motu*

La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

2. Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, les contrats de transport d'écoliers conclus entre la Commission scolaire régionale Grand-Portage et les transporteurs suivants:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteur scolaire</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Gaëtan Chenard Inc.	15006	Bossé, Gaston	45201
Les Transports Claude Perron Inc.	31002	Santerre, Maurice	56001

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51566-004-C	80 08 25	Décision: MPE-1445 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100014 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE GASPÉSIA Opposante Q-100386 CHICOINE, EUGÈNE Q-100695 MANN, EUSTAN MCA FEE, ELTON Q-100908 FIRLOTTE, ALMOND Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Chicoine, Eugène	23	McAfee, Elton	34
Mann, Eustan	1	Firlotte, Almond	3

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-006-C	80 08 25	Décision: MPE-1444 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100196 COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES Opposante Q-100500 TRANSPORT RÉGIONAL DES ÎLES LTÉE Q-100685 AUTOBUS LES SILLONS INC. Intervenantes	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------	--

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Transport Régional des Îles Ltée Autobus Les Sillons Inc.	5 et 28 9

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51566-009-C	80 08 25	Décision: MPE-1463 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100157 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA CHAUDIÈRE Opposante Q-100243 AUTOBUS DES ÉRABLES LTÉE Q-100527 TRANSPORT SÉCURITAIRE ST-PROSPER INC. Q-100446 AUTOBUS DYON INC. Q-100447 AUTOBUS DROUIN INC. Q-100352 AUTOBUS LAPOINTE LTÉE Q-100336 LES TRANSPORTS BOUCHARD & LARIVIÈRE INC. Q-100353 H. BROCHU & FILS INC. Q-100397 AUTOBUS LÉON CLOUTIER ENRG. Q-100395 CLOUTIER, ELPHÈGE Q-100828 AUTOBUS L. TANGUAY INC. Q-100346 BOUTIN BROCHU & COUTURE INC. Q-100391 TRANSPORT F.B. LTÉE Q-100382 CHAMPAGNE, ALBÉRIC Q-100779 RICHARD, JEAN-CLAUDE Q-100496 TRANSPORT A. GAGNON & FILS INC. Q-101017 AUDET, ADRIEN Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766 et 6767	80 06 07	

*Proprio motu*

## La Commission:

- Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
- Prolonge, pour l'année 1980-1981, les contrats ou partie des contrats de transport d'écoliers conclus entre la Commission

scolaire régionale de la Chaudière et les transporteurs suivants:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats concernés</i>
Autobus des Érables Ltée	A-9-A et A-2-0-8	H. Brochu & Fils Inc.	A-4-0-6
Transport Sécuritaire St-Prospér Inc.	B-10-A-8, B-11-A-2 et B-13-A-4	Autobus Léon Cloutier Enrg.	F-40-A-4
Autobus Doyon Inc.	F-42-A-1	Cloutier, Elphège	F-45-A-4
Autobus Drouin Inc.	F-46-A-1	Autobus L. Tanguay Inc.	G-55-A-2
Autobus Lapointe Ltée	G-53-A-3	Boutin, Brochu & Couture Inc.	G-52-A-4
Les Transports Bouchard et Larivière Inc.	B-15-0-8	Transport F.B. Ltée	G-56-A-2
		Champagne, Albéric	B-14-A-2
		Richard, Jean Claude	F-44-1
		Audet, Adrien	F-47-A-4

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

3. Refuse son approbation à la prolongation du contrat ou de la partie de contrat de transport scolaire du transporteur suivant, pour le circuit ci-après mentionné, déclarant ce contrat ou partie de contrat de transport scolaire terminé à toutes fins futures que de droit:

*Transporteur scolaire*

*Contrat concerné*      *Circuit concerné*

Transport A. Gagnon & Fils Inc.      C-26-0-5      265

M-80-51566-013-C	80 08 25	Décision: MPE-1470 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100032 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE TARDIVEL Opposante Q-100583 HENRI-PAUL SAVARD INC. Q-100284 AUTOCARS PORTNEUF INC. Q-100229 AUTOBUS ALTON INC. Q-100544 AUTOBUS GERMAIN INC. Q-100244 AUTOBUS DONNACONA ENRG. Q-100271 AUTOBUS PONT-ROUGE LTÉE Intervenants	G.O.Q. no 23	80 06 07
------------------	----------	---	-----------------	----------

*Proprio motu*

## La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

2. Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, les contrats ou partie des contrats de transport d'écoliers en regard des circuits mentionnés, conclus entre la Commission scolaire régionale Tardivel et les transporteurs suivants:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Autocars Portneuf Inc.	89	Autobus Germain Inc.	51
Autobus Alton Inc.	81	Autobus Donnacona Enrg.	9

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

3. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

*Transporteurs scolaires*

*Contrats et circuits concernés*

Henri-Paul Savard Inc.	28, 31 et 35
Autobus Pont-Rouge Ltée	57
Autobus Alton Inc.	79

M-80-51566-014-C	80 08 25	Décision: MPE-1469 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100009 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE Opposante Q-100831 T.E.S.I. Intervenante	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	---	-------------------------------------	----------

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

*Proprio motu*

La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
2. Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, les contrats de transport d'écoliers conclus entre la Commission scolaire régionale du Golfe et le transporteur suivant:

*Transporteur scolaire**Contrats et circuits concernés*

T.E.S.I.

43 et 48

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

M-80-51566-015-C	80 08 25	Décision: MPE-1471 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100018 COMMISSION RÉGIONALE ST-FRANÇOIS Opposante Q-100245 AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE Intervenante	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	---	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire du transporteur suivant, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

*Transporteur scolaire**Contrats et circuits concernés*

Autobus Drummondville Ltée

118 et 135

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-017-C	80 08 25	Décision: MPE-1466 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100010 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES BOIS-FRANCS Opposante Q-100502 AUTOBUS VICTORIAVILLE LTÉE Q-100594 J.B. CHARLAND & FILS ENRG. Q-101037 CARON, ÉNA Q-101036 AUTOBUS R.O.B.O. INC. Q-100236 AUTOBUS BOURASSA LTÉE POTHIER, CONRAD Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	---	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
2. Prolonge, pour l'année 1980-1981, le contrat de transport d'écoliers conclu entre la Commission scolaire régionale des Bois-Francis et le transporteur suivant:

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

*Transporteur scolaire**Contrat et circuit concernés*

Autobus Victoriaville Ltée

51

mais ne révisé pas son prix, lequel pourra être sujet à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

3. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

*Transporteurs scolaires**Contrats et circuits concernés**Transporteurs scolaires**Contrats et circuits concernés*

Autobus Victoriaville Ltée  
J.B. Charland & Fils Enrg.  
Caron, Éna

62  
113  
187

Autobus R.O.B.O. Inc.  
Autobus Bourassa Ltée  
Pothier, Conrad

231  
156  
173

M-80-51566-018-C

80 08 25

Décision: MPE-1472  
CM-10000-P-103  
CQ-10000-P-103  
LA COMMISSION DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC  
Requérante  
Q-100003  
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE  
DE LA MAURICIE  
Opposante  
Q-100250  
AUTOBUS GÉRARD JUNEAU INC.  
Q-101032  
PAUL GARCEAU INC.  
Q-100540  
BERNARD V. GÉLINAS  
Q-100208  
ALIDE A. DESAULNIERS INC.  
Q-101106  
AUTOBUS DU PARC INC.  
Q-100331  
BOISVERT, LÉONARD  
Q-100892  
AUTOBUS DUROCHER INC.  
Q-101030  
BORDELEAU & FRÈRES  
Q-101029  
BROUSSEAU, JEAN-LOUIS  
Q-100543  
GERMAIN & VEILLETTE ASS.  
Q-101027  
ARCAND, BOURRÉ ASS.  
Q-101022  
AUTOBUS SHAWINIGAN LTÉE  
Q-101107  
AUTOBUS J.L. LANDRY INC.  
Q-100237  
AUTOBUS CHEVRETTE INC.  
Intervenants

G.O.Q.  
no 23  
p. 6766,  
6767

80 06 07

*Proprio motu*

La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.  
2. Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, les contrats de transport d'écoliers conclus entre la Commission scolaire régionale de la Mauricie et les transporteurs scolaires suivants:

*Transporteurs scolaires**Contrats et circuits concernés*

Autobus Gérard Juneau Inc.  
Autobus du Parc Inc.

23  
155

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujet à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

3. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteur scolaire</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Paul Garceau Inc.	31 et 33	Brousseau, Jean-Louis	313
Gélinas, Bernard V.	40 et 61	Germain & Veillette Ass.	324
Alide A. Desaulniers Inc.	120 et 124	Arcand, Bourré Ass.	352 et 356
Boisvert, Léonard	161	Autocar Shawinigan Ltée	420 et 421
Autobus Durocher Inc.	266	Autobus J.L. Landry Inc.	461 et 483
Bordeleau & Frères	283	Autobus Chevette Inc.	522

M-80-51566 020-C	80 08 25	Décision: MPE-1450 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100007 COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI Opposante Q-100633 TRANSPORT HJCL INC. Q-100457 LES AUTOBUS MAHEUX LTÉE Q-100842 TRANSPORT CLÉMENT BÉGIN INC. Q-100223 TRANSPORT C & R AUDET INC. Q-100499 TRANSPORT JOSEPH GAGNON INC. Intervenantes	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
---------------------	----------	--	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

## La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Les Autobus Maheux Ltée	1B, 2, 3, 6B et 18B	Transport G & R Audet Inc.	17C
Transport HJCL Inc.	25D, 22B et 25C	Transport Joseph Gagnon Inc.	20C
Transport Clément Bégin Inc.	11D et 12D		

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566- 024-C	80 08 25	Décision: MPE-1477 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100033 COMMISSION SCOLAIRE LAC- TÉMISCAMINGUE Opposante Q-100413 TRANSPORT ANGLIERS INC. Q-100746 TRANSPORT GÉRARD PERREAULT LTÉE	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
----------------------	----------	--	-------------------------------------	----------

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Q-100771 TRANSPORT FUGÈREVILLE INC. Q-100613 TRANSPORT F. LALIBERTÉ LTÉE Intervenantes			

*Proprio motu*

La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
2. Prolonge, pour l'année scolaire, 1980-1981, le contrat de transport d'écoliers numéro 153, conclu entre la Commission scolaire Lac-Témiscamingue et Transport F. Laliberté Ltée, mais ne révisé pas ses prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.
3. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie de contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Transport Angliers Inc.	101 et 102	Transport Fugèreville Inc.	119
Transport Gérard Perreault Ltée	106 et 110	Transport F. Laliberté Ltée	151

M-80-51566-025-C	80 08 25	Décision: MPE-1465 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100005 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE Opposante Q-100587 HUARD, DENIS Q-100360 CAHILL, MERVIN Q-100415 TRANSPORT P.F. COUTURE INC. Q-100089 COUTURE, FERNAND Q-100910 POIRIER, RÉJEAN Q-101077 BERNIER, JUDES	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

La Commission:

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteur scolaire</i>	<i>Contrat et circuit concernés</i>
Huard, Denis	4, 15 et 21	Couture, Fernand	17
Cahill, Mervin	13	Poirier, Réjean	5
Transport P.F. Couture Inc.	14	Bernier, Judes	1

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-026-C	80 08 25	Décision: MPE-1464 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	---	-------------------------------------	----------

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Q-100006 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES MONTS Opposante Q-100864 TRANSPORT SCOLAIRE DE MATANE INC. Q-100412 LES TRANSPORTS L.A. COULOMBE INC. Q-100798 LOUIS-PHILIPPE SANTERRE Intervenants			

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Transport Scolaire de Matane Inc.	25
Les Transports L.A. Coulombe Inc.	105
Louis-Philippe Santerre	4

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-028-C	80 08 25	Décision: MPE-1460 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100004 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LAPOINTE Opposante Q-100205 LES TRANSPORTS A.B.C. LTÉE Q-100825 TALBOT, CLAUDE Q-100669 AUTOBUS PEARSON Q-100591 LES ÉCOLIERS DU NORD INC. Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	---	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Les Transports A.B.C. Ltée	48, 49 et 58	Autobus Pearson	95
Talbot, Claude	87	Les Écoliers du Nord Inc.	79

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51566-101-C	80 08 18	Décision: MPE-1446 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100021 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE Opposante M-100527 AUTOBUS DOSTIE INC. M-100474 DUMAS, LOYOLAS M-100465 AUTOBUS COATICOOK INC. M-101018 TAXI ET AUTOBUS GRENIER INC. M-100475 DUQUETTE, ALDEAS M-100479 GAUDREAU, YVAN M-100458 ROY, JOSEPH Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	

*Proprio motu*

## La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
2. Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, les contrats ou partie de contrats de transport d'écoliers pour les circuits mentionnés ci-après, conclus entre la Commission scolaire régionale de l'Estrie et les transporteurs scolaires suivants:

*Transporteurs scolaires**Contrats et circuits concernés*

Taxi et Autobus Grenier Inc.

637 et 643

Roy, Joseph

714

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

3. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

*Transporteurs scolaires**Contrats et circuits concernés**Transporteurs scolaires**Contrats et circuits concernés*

Autobus Dostie Inc.

424

Duquette, Aldéas

658

Dumas, Loyola

653

Gaudreau, Yvan

657

Autobus Coaticook Inc.

504 et 511

M-80-51566-102-C

80 08 25

Décision: MPE-1451  
CM-10000-P-103  
CQ-10000-P-103  
LA COMMISSION DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC  
Requérante  
M-100112  
Q-100116  
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE  
EASTERN TOWNSHIP  
Opposante  
M-100478  
FONTAINE, DORIUS  
M-100510  
AUTOBUS G. ASHBY LTÉE

G.O.Q.  
no 23  
p. 6766,  
6767

80 06 07

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		M-100479 SINCLAIR, EVERETT M-101028 RAND, CLINTON M-101029 DEWEY, LAWRENCE Intervenants			

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteur scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Fontaine, Dorius	C-104	Rand, Clinton	C-118
Autobus G. Ashby Ltée	C-112	Dewey, Lawrence	C-121
Sinclair, Everett	C-105		

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-103-C	80 08 25	Décision: MPE-1462 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100029 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PAPINEAU Opposante M-100592 PILON, OSCAR M-100200 ROPIN INC. M-100581 A.G. BRAZEAU INC. LAROSE, JOSAPHAT Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Pilon, Oscar	04-03	A.G. Brazeau Inc.	18-08 et 18-09
Ropin Inc.	04-04 et 06-02	Larose, Josaphat	01-02

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-104-C	80 08 25	Décision: MPE-1455 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100009 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN Opposante M-101031 ROBERT BARDIER & FILS INC. M-101030 JEAN-GUY DUFAULT INC.	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		M-101036 LES ENTREPRISES P.E. LETENDRE LTÉE M-100286 GAÉTAN JUTRAS LTÉE M-100245 BONIN AUTOBUS LTÉE M-101038 GAUDETTE, ANTOINETTE			

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>	<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats et circuits concernés</i>
Robert Bardier & Fils Inc.	71 et 73	Gaétan Jutras Ltée	81
Jean-Guy Dufault Inc.	132 et 133	Bonin Autobus Ltée	30
Les Entreprises P.E. Letendre Ltée	91	Gaudette, Antoinette	117

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-107-C	80 08 25	Décision: MPE-1458 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100183 LAURENTIAN SCHOOL BOARD Opposante M-100275 ROLAND GODARD AUTOBUS M-100266 AUTOBUS CARON & LAURIN M-100217 AUTOBUS LLOYD BUS SERVICE M-100225 AUTOBUS LA DILIGENCE INC. M-100278 AUTOBUS M. LABELLE INC. Intervenantes	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

2. Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, les contrats ou parties des contrats de transport d'écoliers pour les circuits ci-après mentionnés, conclus entre la Laurentian School Board et les transporteurs scolaires suivants:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats</i>	<i>Circuits</i>
Roland Godard Autobus	74-1	C-76
Autobus Lloyd Bus Service	74-12	C-81

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

3. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

<i>Transporteurs scolaires</i>	<i>Contrats</i>	<i>Circuits</i>	<i>Transporteur scolaire</i>	<i>Contrats</i>	<i>Circuits</i>
Roland Godard Autobus	74-3	C-53	Autobus Lloyd Bus Service	74-12	C-83
Autobus Caron & Laurin	74-10	C-52	Autobus La Diligence Inc.	74-8	C-79 et C-82
et	74-11	C-51, C-64 C-66, C-67 C-68, C-84	Autobus M. Labelle Inc.	74-5 74-6	C-80 C-78
			et		

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51566-113-C	80 08 25	Décision: MPE-1453 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100175 COLLÈGE DE L'ASSOMPTION Opposante M-100264 SABEM INC. Intervenante	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation du contrat ou de la partie du contrat de transport scolaire du transporteur suivant, pour le circuit ci-après mentionné, déclarant ce contrat ou partie du contrat de transport scolaire terminé à toutes fins futures que de droit:

*Transporteur scolaire**Contrat et circuit*

Sabem Inc.

3

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-115-C	80 08 25	Décision: MPE-1473 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100002 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Opposante Q-100208 CHARRON, ALBANI Intervenant	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------	--

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation du contrat ou de la partie du contrat de transport scolaire du transporteur suivant, pour le circuit ci-après mentionné, déclarant ce contrat ou partie de contrat de transport scolaire terminé à toutes fins futures que de droit:

*Transporteur scolaire**Contrat et  
circuit concernés*

Charron, Albani

655

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-51566-118-C	80 08 25	Décision: MPE-1476 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100034 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LANAUDIÈRE Opposante M-100616 BRANDON TRANSPORT INC. M-100614 LES TRANSPORTS FAGNANT INC. & LES ENT. S.L.R. INC. M-100620 PERREAULT, GERMAIN M-100612 TRANSPORT ROCH & FILS LTÉE Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------	--

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

*Proprio motu*

La Commission:

- Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
- Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, le contrat ou partie de contrat de transport d'écoliers pour le circuit ci-après mentionné, conclus entre la Commission scolaire régionale Lanaudière et le transporteur scolaire suivant:

*Transporteur scolaire**Contrat et  
circuit concernés*

Perreault, Germain

C-46

mais ne révisé pas ses prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

- Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

*Transporteurs scolaires**Contrats et  
circuits concernés*

Brandon Transport Inc.  
Les Transports Fagnant Inc.  
et Les Entreprises S.L.R.  
Inc.  
Transport Roch & Fils Ltée

145 et 174

C-19 et C-24  
230

M-80-51566-119-C	80 08 25	Décision: MPE-1447 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100186 COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY Opposante M-101050 LES AUTOBUS AMYOT INC. M-100410 AUTOBUS LÉO AUGER INC. M-100414 REID & BOURCIER TRANSPORT INC. Intervenantes	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	--	-------------------------------------	----------

*Proprio motu*

La Commission:

- Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
- Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, les contrats ou parties de contrats de transport d'écoliers pour les circuits ci-après mentionnés, conclus entre la Commission scolaire de Châteauguay et les transporteurs scolaires suivants:

*Transporteurs scolaires**Contrats et circuits  
concernés*

Les Autobus Amyot Inc. 108  
Autobus Léo Auger Inc. 904  
Reid & Bourcier Transport Inc. 618

mais ne révisé pas leurs prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce, le cas échéant, par une ou d'autres décisions.

M-80-51566-120-C	80 08 25	Décision: MPE-1448 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07
------------------	----------	---	-------------------------------------	----------

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		M-100011 PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF CHATEAUGUAY VALLEY Opposante M-100414 REID & BOURCIER TRANSPORT INC. M-101058 W.A. MILNE INC. M-100300 ALBERT BRAULT & FILS INC. M-100260 AUTOBUS LEDUC INC. Intervenantes			

*Proprio motu*

La Commission:

1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

*Transporteurs scolaires**Contrats et circuits concernés**Transporteur scolaire**Contrats et circuits concernés*

Reid & Bourcier Transport Inc.	222, 223 et 228	Albert Brault & Fils Inc.	213
W.A. Milne Inc.	107	Autobus Leduc Inc.	141

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

M-80-53498-0	80 08 27	Décision: MPE-1486 6-M-100684-111-D C T C U M Requérant-adjudicataire 3-M-100182-101 THE PROTESTANT SCHOOL BOARD OF GREATER MONTREAL Requérant-adjudicateur	G.O.Q. no 30 p. 7916	80 07 26	Fixation des prix — Transport intégré Accordée
M-80-53499-8	80 08 27	Décision: MPE-1487 6-M-100684-109-D C T C U M Requérant-adjudicataire 0-M-100052-102 LA COMMISSION SCOLAIRE STE-CROIX Requérante-adjudicatrice	G.O.Q. no 30 p. 7916	80 07 26	Fixation des prix — Transport intégré Accordée
M-80-53500-3	80 08 27	Décision: MPE-1488 6-M-100684-107-D C T C U M Requérant-adjudicataire 7-M-100022-103 LA C S R DE CHAMBLY Requérante-adjudicatrice	G.O.Q. no 30 p. 7916	80 07 26	Fixation des prix — Transport intégré Accordée
M-80-53503-7	80 08 27	Décision: MPE-1490 6-M-100684-112-D C T C U M Requérant-adjudicataire 3-M-100182-102 THE PROTESTANT SCHOOL BOARD OF GREATER MONTREAL Requérant-adjudicateur	G.O.Q. no 30 p. 7917	80 07 26	Fixation des prix — Transport intégré Accordée
M-80-53506-0	80 08 27	Décision: MPE-1491 6-M-100684-108-D C T C U M Requérant-adjudicataire 2-M-100001-102 LA COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME LE ROYER Requérante-adjudicatrice	G.O.Q. no 30 p. 7918	80 07 26	Fixation des prix — Transport intégré Accordée

## TAXI

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-50066	80 08 22	Décision: MPT-15552 M-206636-101-D RICHER, JACQUES Requérant-cédant M-210333-001 ABI-NAHED, GEORGES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 5514	80 05 03	Transfert de permis Accordée A-12
M-80-50528	80 08 05	Décision: MPT-15511 M-207976-102-D RICCIARDI, GIOVANNI Requérant-cédant M-201374-006 LALLOUZ, FÉLIX Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5727	80 05 10	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50534	80 07 16	Décision: MPT-15451 M-202171-101-D BENAMOR MIMON MAURICE Requérant-cédant M-208162-002 101-D DUCLERVIL, MONY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5728	80 05 10	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-51111	80 09 02	Décision: MDI-2749 M-20001M-101-D MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE MONTREAL INC. Intimée			
Décision incidente Requête pour mise au rôle par préférence Vu la requête pour instruction par préférence, cette affaire sera entendue en la division no 2 à Montréal le 22 septembre et s'il y a lieu les 23 septembre, 15 octobre, 16 octobre et 17 octobre 1980.					
M-80-51217	80 08 04	Décision: MPT-15505 M-206729-101-D CLÉMENT, SERGE Requérant-cédant M-207550-009 TAXI PAQUETTE INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6888	80 06 14	Transfert de permis Accordée A-2
M-80-51224	80 08 22	Décision: MPT-15551 M-208301-101-D CHARTRAND, MME CLAIRE Requérante-cédante M-210421-001 D'ARAGON, JACQUES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6888	80 06 14	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-51287	80 08 04	Décision: MPT-15500 M-204749-104-D GALMA LTD. Requérante-cédante M-210420-001 MARTINEAU, RÉAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6894	80 08 04	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51405	80 07 30	Décision: MPT-15491 M-209381-101-D BILODEAU, GÉRARD Requérant-cédant M-200371-002 ROBITAILLE, DONALD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6899	80 06 14	Transfert de permis Accordée A-2
M-80-51435	80 07 30	Décision: MPT-15494 M-209659-103-D 88920 CANADA LTÉE Requérante-cédante M-210441-001 SERVANT, MME CAROLE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6902	80 06 14	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-51494	80 08 11	Décision: MPT-15535 M-204912-102-D PLOURDE, LIONEL Requérant-cédant M-210445-001 CABEDOCE, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 7064	80 06 21	Transfert de permis Accordée A-2
M-80-51538	80 08 11	Décision: MPT-15543 M-205423-101-D POIRIER, GUY Requérant-cédant M-210450-001 THERRIEN-DESJARDINS, MADELEINE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 7067	80 06 21	Transfert de permis Accordée 06 7209 V Dorion
M-80-51696	80 08 06	Décision: MPT-15523 M-206074-102-D PELLICER, ANTOINE Requérant-cédant M-201374-007 LALLOUZ, FÉLIX Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 26 p. 7263	80 06 28	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-51701	80 08 06	Décision: MPT-15521 M-204087-101-D BISSON, CAROL Requérant-cédant M-208698-002 GAULIN, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 26 p. 7264	80 06 28	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-51776	80 08 19	Décision: MPT-15549 M-210470-101-D SCIOTTO, MME THÉRÈSE DESMARAIS Requérante-cessionnaire M-203411-001 à 007 101-D SCIOTTO, FRANK (Sciotto, Mme Thérèse Desmarais, ès qualités légitimaire universelle) Requérant-cédant	G.O.Q. no 28 p. 7612	80 07 12	Transfert de permis Accordée A-11
Q-80-22581	80 08 25	Décision: QPT-5250 Q-202 724-101-D NORMAND RIOUX ENR. Requérante-cédante Q-203 328-101-D LIONEL GALARNEAU Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8	80 02 23	Transfert de permis A-40. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 25 août 1980.
Q-80-23921-2	80 08 08	Décision: QPT-5247 3-Q-201802-106-D MARCEL HAMEL Requérant-cessionnaire 6-Q-200009-102 FANNING ROSS Requérant-cédant	G.O.Q. no 27 p. 7478	80 07 05	Transfert total de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 08

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-24082-2	80 09 05	Décision: QPT-5257 2-Q-203429-101-D GÉRAGHTY, RICHARD Requérant	G.O.Q. no 31 p. 8050	80 08 02	Demande de permis Pendante

## CAMIONNAGE RÉGULIER

M-80-53362-8	80 09 04	Décision: MCR-6129-TF 2-M-30003B-419-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7470 G.O.Q. no 30 p. 7912	80 07 05 80 07 26	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 24
M-80-53364-4	80 08 13	Décision: MCR-6094-TF 0-M-30004B-536-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7612	80 07 12	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 27
M-80-53365-1	80 08 13	Décision: MCR-6095-TF 9-M-40013B-112-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7617	80 07 12	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 27
M-80-53366-9	80 08 13	Décision: MCR-6096-TF 0-M-30004B-539-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7622	80 07 12	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 28
M-80-53368-5	80 08 13	Décision: MCR-6097-TF 0-M-30004B-538-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7624	80 07 12	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 28
M-80-53369-3	80 08 13	Décision: MCR-6098-TF 0-M-30004B-537-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7624	80 07 12	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 28
M-80-53420-4	80 08 28	Décision: MCR-6119 2-M-30003B-421-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7628	80 07 12	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 17
M-80-54078-9	80 08 28	Décision: MCR-6122-TF 2-M-30003B-434-TT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 28
MI-80-30064	80 08 28	Décision: MI-30064-80 M-301088 CERSON TRANSPORT LIMITED			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-80-30065	80 08 28	Décision: MI-30065-80 M-304442 RAINVILLE, EDMOND			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
Q-80-20985	80 09 04	Décision: QCR-3232 Q-300 558-102-D MATANE GASPÉSIE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 31 G.O.Q. no 12	79 08 04 80 03 22	Demande de permis Désistement
Q-80-21738	80 09 04	Décision: QCR-3233 Q-300 294-125-D BELLECHASSE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 44 p. 9827	79 11 03	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-22592	80 09 02	Décision: QCR-3134-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC agissant d'office Q-300 012-105-D BOURRET TRANSPORT LTÉE			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission corrige la décision portant le numéro QCR-3134 en y ajoutant au deuxième paragraphe du dispositif, à la page 2, le nom des municipalités suivantes: «St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, Ancienne-Lorette, Ville Bélair, Charlesbourg et Charlesbourg ouest» comme municipalité où le détenteur est autorisé à effectuer la cueillette et la livraison de la marchandise.

Q-80-22783	80 09 05	Décision: QCR-3238 Q-300 197-107-D CABANO TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 11 p. 4173	80 03 15	Modification de clause Accordée
Q-80-22798	80 09 03	Décision: QCR-3231 Q-301 683-101-D MAILLOUX, YVES	G.O.Q. no 11 p. 4175	80 03 15	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-23922-0	80 08 07	Décision: QCR-3223-TF 0-Q-300383-102-DT ROLAND BÉLANGER TRANSPORT GÉNÉRAL	G.O.Q. no 27 p. 7478	80 07 05	Modification des taux et tarifs Accordée
Q-80-24023-6	80 08 28	Décision: QCR-3230 7-Q-302101-101-D MICHAUD, MICHEL	G.O.Q. no 30 p. 7922	80 07 26	Demande de permis Accordée
Q-80-24035-0	80 08 26	Décision: QCR-3228 7-Q-301764-101-D TRANSPORT ALDÉE NAUD INC.	G.O.Q. no 30 p. 7923	80 07 26	Modification de restriction Accordée
Q-80-24079-8	80 09 04	Décision: QCR-3236 5-Q-300537-104-D GRENIER EXPRESS INC	G.O.Q. no 31 p. 8050	80 08 02	Modification de permis Accordée
Q-80-24106-9	80 09 04	Décision: QCR-3234 5-Q-300842-107-D DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE VICTORIA LTÉE	G.O.Q. no 31 p. 8052	80 08 02	Modification de restriction Accordée
Q-80-24160-6	80 07 24	Décision: QT-957 0-Q-302116-101-SI CLARK, J. ALVIN			Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 28 au 11 août 1980 incl.
Q-80-24409-7	80 09 04	Décision: QCR-3237-TF 7-Q-301970-102-PSS TRANSPORT JACQUES LELIÈVRE INC			

Dépôt de taux et tarifs

Par ces motifs, la Commission dans le cadre de l'article 33 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, suspend la mise en vigueur du dépôt effectué par la détentrice jusqu'à ce que les taux soient trouvés justes, raisonnables et déterminés.

QI-80-30094	80 09 02	Décision: QI-30094 Q-301 657 LES PÉTROLES ST-JACQUES M.P. INC.			Permis identique <i>instantier</i> Rejetée
-------------	----------	--	--	--	---

#### CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

M-80-51592	80 09 02	Décision: MCS-5329 M-301302-101-D STUDLIK, DEZSO	G.O.Q. no 25 p. 7074	80 06 21	Demande de permis Accordée en partie
------------	----------	--	----------------------------	----------	---

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51672	80 08 20	Décision: MCS-5309-TF M-40003-369-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 26 p. 7260	80 06 28	Modification de tarifs Accordée
M-80-51790	80 08 27	Décision: MCS-5325 M-302169-101-D MARTIN, PAUL	G.O.Q. no 30 p. 7911	80 07 26	Modification de permis Accordée Du 1 <sup>er</sup> octobre 1980 au 31 mars 1981
M-80-51791	80 08 27	Décision: MCS-5324 M-303156-101-D MARCEL TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 30 p. 7911	80 07 26	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-54028-4	80 09 04	Décision: MS-6228 8-M-301421-104-S GÉRARD HARBEC TRANSPORT INC Requérant	La Voix de l'Est	80 07 24 80 07 25 80 07 26	Demande de permis Rejetée
M-80-54103-5	80 09 04	Décision: MS-6227 4-M-301896-102-S RICHARD FRÉCHETTE INC. Requérant	Le Devoir	80 07 28 80 07 29 80 07 30	Modification de permis Rejetée
M-80-54135-7	80 09 04	Décision: MS-6229 3-M-305286-101-S MAHONEY, ROLAND Requérant	Le Devoir	80 07 31 80 08 01 80 08 02	Demande de permis Rejetée
Q-80-22230	80 09 04	Décision: QCS-2440 Q-301 961-101-D GASTON BLAIS INC.	G.O.Q. no 3 p. 411	80 01 19	Demande de permis Rejetée
Q-80-22256	80 09 04	Décision: QCS-2439 Q-300 075-103-D NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 3 p. 413	80 01 19	Demande de permis Rejetée
Q-80-23837-0	80 07 30	Décision: QCS-2412 3-Q-301958-107-D TRANSPORT ARMAND DUPUIS INC. Requérant-tireur 1-Q-301513-102 LES TRANSPORTS D DROUIN & FRÈRES LTÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 26 p. 7275	80 06 28	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial émis par la décision QS-3160
Q-80-23993-1	80 09 02	Décision: QCS-2435 4-Q-301908-105-D FLOJO CONTRACTING INC. Requérante	G.O.Q. no 29 p. 7771	80 07 19	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial par la décision QS-3213
Q-80-24022-8	80 08 25	Décision: QCS-2430 7-Q-302093-102-D ANCTIL, FERNAND Requérant-tireur 5-Q-302046-104 TRANSPORT ANCTIL INC. Requérante-tirée	G.O.Q. no 30 p. 7922	80 07 26	Demande de permis Accordée Annule le permis émis par la décision QS-3153, le 6 juin 1980
Q-80-24024-4	80 08 26	Décision: QCS-2433 7-Q-300295-101-D ROULEAU, MICHEL Requérant	G.O.Q. no 30 p. 7922	80 07 26	Demande de permis Accordée
Q-80-24064-0	80 09 05	Décision: QCS-2442 4-Q-302104-101-D LEVESQUE, ÉGIDE Requérant	G.O.Q. no 31 p. 8046	80 08 02	Demande de permis Accordée
Q-80-24069-9	80 09 04	Décision: QCS-2437 2-Q-301504-101-D FENÊTRES BEAUCEVILLE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 31 p. 8048	80 08 02	Suppression totale de service Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-24208-3	80 09 02	Décision: QCS-2434 5-Q-301949-102-DS FIDÈLE TREMBLAY INC. Requérante-cessionnaire 8-Q-301235-102 CONSTRUCTION DAL BEC INC. Requérante-cédante	Le Devoir	80 07 21 80 07 22 80 07 23	Transfert total de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 02
Q-80-24496-4	80 09 04	Décision: QT-973 9-Q-300558-103-SI MATANE GASPÉSIE TRANSPORT INC. Requérante			Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 04 Valide jusqu'au 6 septembre 1980 Permis identique <i>instantané</i> Rejetée
QI-80-30090	80 09 03	Décision: QI-30090 Q-300 949 LE TRANSPORT DU NORD (1071) INC. Courtier Q-301 748 RENÉ COULOMBE Tireur			Permis identique <i>instantané</i> Rejetée
QI-80-30091	80 09 03	Décision: QI-30091 Q-300 949 LE TRANSPORT DU NORD (1971) INC. Courtier Q-301 917 POTVIN, OLIVIER Tireur			Permis identique <i>instantané</i> Rejetée
QI-80-30092	80 09 03	Décision: QI-30092 Q-300 949 LE TRANSPORT DU NORD (1971) INC. Courtier Q-301 916 LAVOIE, LAURENT Tireur			Permis identique <i>instantané</i> Rejetée

## LOCATION

M-80-53475-8	80 08 05	Décision: ML-2328 2-M-601024-101-DS LOCATION BÉLAIR (1978) INC. Requérant	Le Devoir	80 06 05 80 06 06 80 06 07	Maintien de permis-change- ment de contrôle Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 05
Q-80-22302	80 09 04	Décision: QL-1098 Q-600 023-102-D LOCATION GIGUÈRE INC.	G.O.Q. no 4 p. 911	80 01 26	Demande de permis Accordée en partie
Q-80-22311	80 09 02	Décision: QL-1095 Q-600 302-101-V LOCATION KIROUAC ENRG. (Kirouac, Gonzague) Requérante Q-600 451-102-V J.M. SIMARD LTÉE Intimée	G.O.Q. no 4 p. 913	80 01 26	Révision de décision Désistement
Q-80-22349	80 09 04	Décision: QL-1099 Q-600 153-103-D LOCATION BEAUDOIN INC.	G.O.Q. no 5	80 02 20	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-22609	80 09 02	Décision: QL-1096 Q-600 020-101-D LOC-AUTO INC.	G.O.Q. no 8 p. 2039	80 02 23	Modification de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-22639	80 09 03	Décision: QL-1097 Q-600 501-101-D NICOL MATHIEU SPORT INC.	G.O.Q. no 9 p. 3661	80 03 01	Demande de permis Accordée
			G.O.Q. no 14 p. 4793	80 04 05	
Q-80-23781-0	80 07 23	Décision: QL-1068-TF 2-Q-600392-101-DT LES LOCATIONS B.S. INC. Requérant	G.O.Q. no 25 p. 7082	80 06 21	Modification des taux et tarifs Accordée
Q-80-24077-2	80 09 05	Décision: QL-1100 4-Q-600440-102-D LOCATION VACANCES SOLEIL ENRG. Requérante	G.O.Q. no 31 p. 8049	80 08 02	Changement d'adresse Accordée
Q-80-24237-2	80 09 02	Décision: QL-1091 9-Q-600551-101-DS CENTRE DU CAMION PLANTE INC. Requérant-cessionnaire 5-Q-600373-102 PLANTE ET FRÈRE ENREGISTRÉ Requérante-cédante	Le Devoir	80 07 17 80 07 18 80 07 19	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 09 02

## TRANSPORT EN VRAC

M-80-46983	80 08 27	Décision: MCV-17353 M-501113-DS-127 SBREGA TRANSPORT LTÉE Requérante-cédante M-509221-101-DS LECOMPTE, LÉO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 novembre 1979	
<p>Transfert de permis La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rejette la requête de transfert</li> <li>2. Annule le permis de camionnage en vrac M-501113-049</li> </ol>					
M-80-47156	80 08 27	Décision: MCV-17357 M-501113-DS-123 SBREGA TRANSPORT LTÉE Requérante-cédante M-509162-101-DS AUCLAIR, HECTOR Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 septembre 1979	
<p>Transfert de permis La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rejette la requête de transfert</li> <li>2. Annule le permis de camionnage en vrac M-501113-023.</li> </ol>					
M-80-47213	80 08 27	Décision: MCV-17352 M-501113-128-DS SBREGA TRANSPORT LTÉE Requérante-cédante M-509247-101-DS LÉONARD, BRUNO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 novembre 1979	
<p>Transfert de permis La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rejette la requête de transfert</li> <li>2. Annule le permis de camionnage en vrac M-501113-D-048.</li> </ol>					

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-47276	80 08 27	Décision: MCV-17355 M-501113-DS-129 SBREGA TRANSPORT LTÉE Requérante-cédante M-509242-101-DS LES EXCAVATIONS B.L.M. LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 novembre 1979	
Transfert de permis La Commission: 1. Rejette la requête de transfert 2. Annule les permis de camionnage en vrac portant les numéros: M-501113-016, M-501113-028 et M-501113-087.					
M-80-47332	80 08 27	Décision: MCV-17354 M-501113-130-DS SBREGA TRANSPORT LTÉE Requérante-cédante M-509273-001 DESSUREAULT, ROGER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	3, 4, 5 décembre 1979	Transfert de permis Désistement
M-80-47389	80 08 27	Décision: MCV-17356 M-501113-DS-131 SBREGA TRANSPORT LTÉE Requérante-cédante M-509293-101-DS EXCAVATION RAYMOND POTVIN INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 1979	
Transfert de permis La Commission: 1. Rejette la requête de transfert 2. Annule le permis de camionnage en vrac M-501113-039.					
M-80-48141	80 08 28	Décision: MCV-16961-C M-509159-102-DS COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-509159 PIERRE LEGAULT ENR. Intimée-cédante M-509377 LOUIS MORNEAU Intimé-cessionnaire			
Correction de décision La Commission: Corrige la décision MCV-16961 du 18 avril 1980, à la page frontispice ainsi qu'à la page 1, de façon à ce que le numéro de dossier de l'intimé-cessionnaire se lise M-509377 au lieu de M-509366.					
M-80-50826	80 08 25	Décision: MCV-17351 M-52503-101-PA ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION NUMÉRO 05			Demande de permis Désistement
M-80-51027	80 07 31	Décision: MCV-17275 M-502277-101-DS YVON LAPLANTE INC. Requérante-cédante M-509473-101-DS LÉOPOLD FORTIN Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	22, 24, 25 mars 80	Transfert de permis Accordée R-5

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51449	80 07 29	Décision: MCV-17263 M-505311-101-D D. M. S. SENNETERRE INC. Requérante-cédante M-501900-001 LAURÉAT DUVAL CAMIONNEUR ENRG. Requérante-cessionnaire	G. O. Q. no 25 p. 7063	80 06 21	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-51452	80 08 11	Décision: MCV-17322 M-502252-101-DS DESJARDINS, JACQUES Requérant-cédant M-509551-001 JEAN RAYNAULT INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	30 avril 1, 2 mai 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-51638	80 09 02	Décision: MCV-17360 M-501160-101-DS MÉLANÇON, MAURICE Requérant-cédant M-507170 CHAMPOUX, SYLVIO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 mai 80	Transfert de permis Rejetée
M-80-51640	80 07 16	Décision: MCV-17228 M-508981-102-DS HÉBERT, JEAN-PAUL Requérant-cédant M-509567 AIMÉ POUPART TRANSPORT Requérante-cessionnaire	La Presse	8, 9, 10 mai 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-51655	80 07 29	Décision: MCV-17270 M-508954-101-D LAFLEUR, RAYMOND Requérant-cédant M-501848-001 GIGUÈRE, GÉRARD Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 26 p. 7252	80 06 28	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-51802	80 08 12	Décision: MCV-17299 M-501817-102-DS ROUTHIER, ARMAND Requérant-cédant M-509591 PLANTE, JACQUES Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	24, 25, 26 mai 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-53390-9	80 08 11	Décision: MCV-17309 5-M-509604-101-DS FRAPPIER, RÉJEAN Requérant-cessionnaire 0-M-500491-103 FRAPPIER, RÉAL 0-M-500491-102 FRAPPIER RÉAL Requérants-cédants	Le Devoir	80 06 03 80 06 04 80 06 05	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 11 R-08
M-80-53422-0	80 07 23	Décision: MCV-17253 7-M-503381-101-DS VIAU, MARCEL Requérant-cessionnaire 2-M-507718-102 CECYRE, PAUL Requérant-cédant	Le Devoir	80 06 09 80 06 10 80 06 11	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 23 R-6

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53479-0	80 08 12	Décision: MCV-17316 3-M-509572-101-DS LES EXCAVATIONS ALCIDE FOURNIER ENR Requérante-cessionnaire 1-M-505879-101 HÉBERT, HENRI J. Requérant-cédant	Le Devoir	80 06 10 80 06 11 80 06 12	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 12 R-07
M-80-53585-4	80 08 12	Décision: MCV-17303 4-M-503848-101-DS THIBAUT, GASTON Requérant-cessionnaire 5-M-507673-101 LECLERC, GUY Requérant-cédant	Le Devoir	80 06 25 80 06 26 80 06 27	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 12 R-8
M-80-53629-0	80 08 18	Décision: MCV-17336 6-M-509652-101-DS R. RECINE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 8-M-508223-102 TRANSPORT S.P. ENRG. Requérante-cédante	Le Devoir	80 07 10 80 07 11 80 07 12	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 18 R-10
M-80-53698-5	80 08 21	Décision: MCV-17345 3-M-509655-101-DS OUMET, DENISE Requérante-cessionnaire 4-M-508391-102 BOISVERT DANIELLE Requérante-cédante	Le Devoir	80 07 09 80 07 10 80 07 11	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 21 R-10
M-80-53730-6	80 08 18	Décision: MCV-17341 1-M-509657-101-DS VALADE, GASTON Requérant-cessionnaire 1-M-502736-101 DESROCHES, ANDRÉ Requérant-cédant	Le Devoir	80 07 15 80 07 16 80 07 17	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 18 R-06
M-80-54124-1	80 09 02	Décision: MCV-17361 5-M-509687-101-VE MARSHA, CHARLES F. Requérant			Demande de permis Accordée
MI-80-50216	80 08 25	Décision: MI-50216-80 M-509262-001 PITRE, DENISE LIZOTTE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-80-50222	80 08 29	Décision: MI-50222-80 M-506926-001 R. MOREAU ENRG.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-80-50223	80 09 02	Décision: MI-50223-80 M-505453-002 JEAN DAOUST & FILS CIE LTÉE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-80-50227	80 09 03	Décision: MI-50227-80 M-501151-001 DELORME, MAURICE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-80-50228	80 09 03	Décision: MI-50228-80 M-508049-001 CONSTRUCTION FERACEL INC.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-80-50229	80 09 03	Décision: MI-50229-80 M-508049-002 CONSTRUCTION FERACEL INC.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-80-50230	80 09 06	Décision: MI-50230-80 M-506142-001 ROLAND RUEL			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-22299	80 09 03	Décision: QCV-12966 Q-500 217-101-D ALBERT DOYON Requérant-cédant Q-507 100-101-D RENÉ FECTEAU & FILS INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 910	80 01 26	Transfert de permis Rejetée Annule le permis Q-500 217-001.
Q-80-22724	80 09 02	Décision: QCV-12963 Q-504 269-101-D DÉRY EXPRESS INC. Requérante-cédante Q-507 169-101-D 95626 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 4164	80 03 15	Requête introduite dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Désistement
Q-80-22725	80 09 02	Décision: QCV-12962 Q-504 269-102-D DÉRY EXPRESS INC. Requérante-cédante 95626 CANADA LTÉE (507 169-102-D) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 4164	80 03 15	Requête introduite dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Désistement
Q-80-22726	80 09 02	Décision: QCV-12961 Q-504 269-103-D DÉRY EXPRESS INC. Requérante-cédante Q-507 169-103-D 95626 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 4164	80 03 15	Requête introduite dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Désistement
Q-80-22727	80 09 02	Décision: QCV-12959 Q-504 269-104-D DÉRY EXPRESS INC. Requérante-cédante 95626 CANADA LTÉE (Q-507 169-104-D) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 4164	80 03 15	Requête introduite dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Désistement
Q-80-22728	80 09 02	Décision: QCV-12960 Q-504 269-105-D DÉRY EXPRESS INC. Requérante-cédante 95626 CANADA LTÉE (Q-507 169-105-D) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 4164	80 03 15	Requête introduite dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Désistement
Q-80-22729	80 09 02	Décision: QCV-12958 Q-504 269-106-D DÉRY EXPRESS INC. Requérante-cédante Q-507 169-106-D 95626 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 4165	80 03 15	Requête introduite dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Désistement
Q-80-23780-2	80 08 18	Décision: QCV-12948 3-Q-507265-101-D POIRIER, JOHN Requérant-cessionnaire 0-Q-501048-101 BEAUDIN, FRANK Requérant-cédant	G.O.Q. no 25 p. 7082	80 06 21	Transfert de permis Accordée
Q-80-23981-6	80 08 11	Décision: QCV-12941 8-Q-507328-101-DS MATTE, RÉJEAN Requérant-cessionnaire 1-Q-506905-102 LEBLANC, JOCELYN Requérant-cédant 1-Q-52310P POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 03 INC. 6-Q-52303P ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU COMTÉ DE PORTNEUF INC. Intervenants	Le Soleil	80 06 19 80 06 20 80 06 21	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-24143-2	80 08 08	Décision: QCV-12938 6-Q-507338-101-DS DÉNAULT, YVON Requérant-cessionnaire 2-Q-505773-101 LAVOIE, GUY Requérant-cédant	Journal de Québec	80 06 20 80 06 21 80 06 23	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 08

## DÉCHETS

Q-80-20326	80 09 08	Décision: QSD-549 Q-710 676-101-D RAYMOND BUTEAU	G.O.Q. no 14 p. 4809	80 04 05	Demande de permis Désistement Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.
Q-80-22988	80 09 08	Décision: QSD-550 Q-710 673-101-D OSCAR LACHANCE ENR.	G.O.Q. no 14 p. 4809	80 04 05	Demande de permis Accordée

8661-o

## Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MPT-15547, apparaissant à la page 8892 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 35, en date du 30 août 1980, la nature de la décision devrait se lire «Pendante» au lieu de «Accordée en partie».

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MPV-1920-S, apparaissant à la page 8852 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 35, en date du 30 août 1980, la nature de la décision devrait se lire «Date d'entrée en vigueur: 16<sup>e</sup> jour après la publication, date d'expiration: 30 juin 1981».

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MI-80-30003, apparaissant à la page 8895 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 35, en date du 30 août 1980, le numéro de rôle devrait se lire MI-80-30003 au lieu de M-80-30003.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MI-30036-80, apparaissant à la page 8896 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 35, en date du 30 août 1980, le numéro de dossier devrait se lire «Q-300297» au lieu de «M-300297».

8661-o

L'administrateur,  
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 36 du 6 septembre 1980, à la page 9068, lors de la publication du numéro de rôle Q-80-23974-1, on aurait dû lire comme nature de la demande et décision: Durée: Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1981.

L'administrateur,  
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, no 35 du 30-08-80 à la page 8842, lors de la publication de la demande: Rôle Q-80-24329-7, dossier Q-203426-102-D, requérant Michel Mercier, on aurait dû ajouter la municipalité du Lac-Delage 03-2052-V aux autres municipalités déjà inscrites à la demande.

8661-o

## Associations coopératives — Loi sur les

**CHANTIER COOPÉRATIF DE PETIT-PARIS***(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 25 juin 1980, de l'association

coopérative «CHANTIER COOPÉRATIF DE PETIT-PARIS», changeant son nom en celui de «COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE PETIT-PARIS».

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

8669-0

JEAN-MARIE BOUCHARD.

**Avis divers****Commission de transport de la Rive sud de Montréal**

Selon l'article 18 de sa Loi constitutive et le Règlement numéro 32 amendant le Règlement numéro 1 et les articles I et V(3) du Règlement 1A de la Commission de transport de la Rive Sud de Montréal, avis est donné par les présentes que ladite Commission a déménagé son siège social au 100, place Charles-Lemoyne, suite 274, Longueuil, J4K 2T4 au 1000, rue de Sérigny, suite 100, Longueuil, J4K 5B1, le 1<sup>er</sup> mars 1978.

biliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 1 000 000 \$.

Le siège social de la corporation est au 6775, rue Saint-Vallier, Montréal, district de Montréal,

*Le directeur,  
HUBERT GAUDRY.*

8660-0

1644-9784

8714-0

*Le secrétariat,  
LISE R. GODIN.*

**Explorations Saint-Maurice Ltée**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la première partie de la Loi sur les compagnies, il a été accordé par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières des lettres patentes supplémentaires, en date du 9 juillet 1980, à la compagnie «Explorations Saint-Maurice Ltée», augmentant son capital-actions.

**L'Office des services de garde à l'enfance**

Le ministre des Affaires sociales donne avis, conformément à l'article 48 de la Loi sur les services de garde à l'enfance (1979, chapitre 85), que le gouvernement a déterminé par le Décret 2414-80, en date du 13 août 1980, que le siège social de l'Office des services de garde à l'enfance sera situé au 201, place Charles-Lemoyne à Longueuil.

*Le ministre des Affaires sociales,  
DENIS LAZURE.*

8723-0

**(Fuilh) Front-uni international des leaders évangéliques haïtiens**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 30 mai 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses messieurs Jean-Baptiste Sauveur, pasteur, 6775, Saint-Vallier, Montréal, Charles L. Martin, pasteur, 5390, Saint-Urbain, Montréal, Joseph C. Omicil, pasteur, 6969, boulevard Pie-IX, Montréal et Samuel Pierre, pasteur, 1205, rue Jarry est, Montréal.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immo-

**Succession Gabrielle Côté**

Avis est, par la présente, donné que M. Richard Garneau, en sa qualité de tuteur à la personne et aux biens de Caroline Garneau et Jean François Garneau en vertu d'une ordonnance de la Cour supérieure portant le numéro 200-14-000486-800, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour et au nom des mineurs susdits, la succession de feu dame Gabrielle Côté, laquelle est décédée le 6 mars 1980, laissant un testament suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre, lequel a été homologué par la Cour supérieure du district de Québec (no 200-04-000-351-806), le 3 mai 1980, ladite acceptation sous bénéfice d'inventaire, ayant été reçue devant Me Yvon Jacob, notaire, 2780, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy, le 8 août 1980, copie enregistrée à Québec, le 12 août 1980, sous le numéro 991987.

Le présent avis est donné conformément à la loi.  
Sainte-Foy, le 12 août 1980.

8686-0

*Le procureur,  
YVON JACOB, notaire.*

**Succession Jean-Paul Sicotte**

Avis est donné qu'aux termes d'un acte exécuté le 26 août 1980, devant Me Jacqueline Labelle, notaire exerçant en les ville et district de Montréal, 31 rue Saint-Jacques ouest, suite 200, et enregistré à Chambly le 3 septembre 1980, sous le numéro 561680, Mlle Céline Sicotte et M. Christian Sicotte, agissant en leur qualité personnelle, ont

accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Jean-Paul Sicotte, leur père, en son vivant domicilié au 1498, rue Soucy, Saint-Hubert, QC, lequel est décédé à Saint-Hubert, le 3 juillet 1979.

Montréal, le 4 septembre 1980.

8687-o

*Le procureur,*  
JACQUELINE LABELLE, notaire.

**Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le****Accordés****Joseph Armand Marcel Bluteau**

Par le certificat numéro 80-387, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Armand Bluteau, né le 20 juin 1926, en celui de Joseph Armand Marcel Bluteau.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Helen Stella Sue Harrison**

Par le certificat numéro 80-392, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stanislava Helen Harasymczuk, née le 15 avril 1935, en celui de Helen Stella Sue Harrison.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Marie Rose Aimée Iriane Boisvert**

Par le certificat numéro 80-382, du 14 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Aimée Irène Boisvert, née le 20 avril 1951, en celui de Marie Rose Aimée Iriane Boisvert.

Sainte-Foy, le 3 septembre 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Joseph Roger Jean Jonathan Labelle**

Par le certificat numéro 80-389, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roger Ubald Jean Labelle, né le 27 février 1947, en celui de Joseph Roger Jean Jonathan Labelle.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Joseph Paul Émile Clément Gaétan Richard Champagne**

Par le certificat numéro 80-383, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Émile Clément Gaétan Champagne, né le 13 mai 1961, en celui de Joseph Paul Émile Clément Gaétan Richard Champagne.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Marie Jeanne d'Arc Jany Lavoie**

Par le certificat numéro 80-390, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne d'Arc Lavoie, née le 22 juin 1949, en celui de Marie Jeanne d'Arc Jany Lavoie.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Jean Frank Gaston**

Par le certificat numéro 80-388, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Wisky Gaston, né le 15 mars 1946, en celui de Jean Frank Gaston.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Joseph Gérard Magella Michel Lebrun**

Par le certificat numéro 80-384, du 14 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gérard Magella Lebrun, né le 30 septembre 1956, en celui de Joseph Gérard Magella Michel Lebrun.

Sainte-Foy, le 3 septembre 1980.

*Le sous-registraire du Québec,*

8663-o

GERMAIN HALLEY.

**Joseph Victorien Patrick Michaud**

Par le certificat numéro 80-385, du 14 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Victorien Michaud, né le 7 juin 1957, en celui de Joseph Victorien Patrick Michaud.

Sainte-Foy, le 3 septembre 1980.

8663-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph François Antoine Plouffe**

Par le certificat numéro 80-393, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de

Joseph François Antoine, né le 11 février 1924, en celui de Joseph François Antoine Plouffe.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

8663-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Lorraine Vaudreuil**

Par le certificat numéro 80-391, du 21 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Laurence Magella Vaudreuil née le 7 février 1927, en celui de Marie Lorraine Vaudreuil.

Sainte-Foy, le 28 août 1980.

8663-o

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Demandes****Joseph Jean Albert Bélanger**

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Joseph Jean Albert Bélanger, mieux connu sous le nom de Serge Bélanger, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Serge Marcoux.

Avis est, de plus, donné, que les noms des personnes suivantes peuvent être changés à la suite de la requête: Maurice François Serge Bélanger, Stéphane Bélanger, Marie Hélène Lisanne Bélanger, tous de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, QC.

Sherbrooke, le 27 août 1980.

8727-38-2-o

*Le procureur du requérant,*  
ME GERVAIS DUBÉ.

**Joseph Jean Guy Yves Brassard**

Avis est, par la présente, donné que Joseph, Jean Guy, Yves Brassard, étudiant, domicilié à Louvicourt, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat, lui permettant de changer son nom en celui de Joseph, Jean Guy, Yves Turcotte.

Val-d'Or, le 2 septembre 1980.

8728-38-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
BIGUÉ, BIGUÉ & TYMCHYK, *avocats.*

**Pierre-Richard Caron**

Prenez avis que M. Pierre Richard Caron, militaire, domicilié au 71, avenue de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Yves Caron.

Montmagny, le 21 août 1980.

8729-32-o

*Les procureurs du requérant,*  
MORIN, LEMIEUX & BLAIS, *avocats.*

**Réal Cauchon**

Avis est, par la présente, que Réal Cauchon domicilié et résidant au 899, Boily, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réal Tremblay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 13 août 1980.

8730-38-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
MÉS ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,  
BEAULIEU & FILLION.

**Marie Magella Liliane Desrosiers**

Prenez avis que Marie Magella Liliane Desrosiers s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Maggy Liliane Desrosiers.

Beauport, le 28 août 1980.

8653-37-2-o

*La requérante,*  
MME MAGELLA DESROSIERES GAGNON.

**Robert Roger Durocher**

Avis est, par les présentes, donné que Robert Roger Durocher, domicilié sur la rue Main, à Compton, district de Saint-François, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Roger Stone et que ce certificat s'appliquera également à son épouse Alice Rose Adsit, ainsi qu'à sa fille Ann-Marie Alice, toutes deux demeurant à Compton.

Sherbrooke, le 27 août 1980.

8569-37-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
GRENIER, BESSETTE, MARTEL,  
TRUDEL-LUSSIER & ASSOCIÉS.

**Joseph Paul Fournier**

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Paul Fournier, présentement domicilié au 100, boulevard du Progrès, appartement 417, secteur Pointe-Gatineau, ville de Gatineau, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer ses nom et prénoms en celui de Joseph Paul Otis.

Gatineau, le 21 août 1980.

*Les procureurs du requérant,*

MES BROUILLETTE, BABIN

& GAUVREAU.

8551-37-2-0

**Marie Bérengère Horacia Francoeur**

Avis est, par la présente, donné que Marie Bérengère Horacia Francoeur, ménagère, épouse de Fernand Roy, domiciliée au 405, Vanier, à Brossard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Bérengère Horacia Leclerc.

Montréal, le 25 août 1980.

*Le procureur de la requérante,*

FREDERICK R. PHILLIPS.

8580-37-2-0

**Marie Colette Benjamine Francoeur**

Avis est, par la présente, donné que Marie Colette Benjamine Francoeur, ménagère, épouse de André Larin, domiciliée au 775, Auriol, à Duvernay, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Colette Benjamine Leclerc.

Montréal, le 25 août 1980.

*Le procureur de la requérante,*

FREDERICK R. PHILLIPS.

8581-37-2-0

**Marie Paule Béline Francoeur**

Avis est, par la présente, donné que Marie Paule Béline Francoeur, professeur, épouse de Lucien Roy, domiciliée au 1206, rue Clémenceau, à Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Paule Béline Leclerc.

Montréal, le 25 août 1980.

*Le procureur de la requérante,*

FREDERICK R. PHILLIPS.

8582-37-2-0

**Marie Thérèse Céline Fréchette**

Prenez avis que Marie Thérèse Céline Fréchette, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 531, 104<sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges-de-Champlain, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certi-

ficat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Thérèse Byrns.

Saint-Georges-de-Champlain, le 14 août 1980.

*Le procureur de la requérante,*

PIERRE GOULET.

8664-38-2-0

**Nicholas Gladuk**

Avis est donné que Nicholas Gladuk, inspecteur, résidant et domicilié au 720, 14<sup>e</sup> Avenue, Lachine, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicholas Haladuick.

Pointe-Claire, le 4 août 1980.

*Le procureur du requérant,*

DUNCAN KISILENKO, C.R.

8731-38-2-0

**Jean-Marc Gosselin**

Avis est donné que Jean-Marc Gosselin, du 3976, Saint-André, appartement 16, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Michel Landry.

Montréal, le 2 juillet 1980.

*Les procureurs du requérant,*

BERGER & WINSTON, avocats.

8665-38-2-0

**Linda Margaret Kaluta**

Avis est donné que Linda Margaret Kaluta s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Margaret Browning. Ladite requérante demeure présentement au 3859, de la rue Evelyn, à Verdun, district de Montréal.

Verdun, le 21 août 1980.

*Les procureurs de la requérante,*

LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX.

8552-37-2-0

**Joseph François Lavoie**

Prenez avis que Joseph-François Lavoie, étudiant, domicilié et résidant au no 4, rue Nobel, à Sainte-Catherine, Portneuf, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François Mac Lellan.

Beauport, le 20 août 1980.

*Le procureur du requérant,*

ADRIEN GRENIER, notaire.

8666-38-2-0

**William Barrie Leng**

Avis est donné que William Barrie Leng, mécanicien et homme d'affaires, domicilié et résidant au numéro 1212, avenue des Pins, appartement 1509, district de Montréal,

s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Beaulieu.

Montréal, le 4 septembre 1980.

*Les procureurs du requérant,*

MES PAQUETTE,

8743-38-2-o

GODIN & SIMARD, *avocats.*

### Murielle Lord

Avis est donné que dame Murielle Lord, résidant et domiciliée à Sainte-Irène, comté de Matapédia, province de Québec, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Kathleen Lord.

Amqui, le 14 mai 1980.

*Le procureur de la requérante,*

CAROL ABUD.

8667-38-2-o

### Issie Ludmer

Avis est donné que Issie Ludmer, ingénieur et homme d'affaires, résidant et domicilié au 342, avenue Kenaston, ville Mont-Royal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Irving Ludmer.

Montréal, le 28 août 1980.

*Les procureurs du requérant,*

GODIN, TELLIER, POIRIER.

8592-37-2-o

### Jules Marois

Prenez avis que monsieur Jules Marois, domicilié et résidant au 27, chemin Le-Tour-du-Lac, du Lac-Beauport, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jules Maroist.

Québec, le 27 août 1980.

*Les procureurs du requérant,*

LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS.

8732-38-2-o

### Wallace Maurice

Prenez avis que M. Wallace Maurice, 3112, rue René, Lac-Saint-Augustin-Sud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Wallace Morris.

Saint-Augustin, le 10 septembre 1980.

*Le requérant,*

WALLACE MAURICE.

8733-38-2-o

### Joseph Steven Allan McComeau

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Steven Allan McComeau, domicilié et résidant au 715, 35<sup>e</sup> Avenue, à Saint-Charles-de-Mandeville, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un

certificat changeant son nom en celui de Joseph Steven Alain Duguay, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Ville Saint-Gabriel, le 13 août 1980.

*Le procureur du requérant,*

PIERRE MARTINEAU.

8688-38-2-o

### Joseph Alexandre Jean Claude Piette

Avis est donné, par les présentes, que Joseph Alexandre Jean Claude Piette, résidant et domicilié au 112, 90<sup>e</sup> Avenue, Chomedey, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Alexandre Claude Thibault.

Montréal, le 27 août 1980.

*Les procureurs du requérant,*

DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS

& BOURQUE.

8593-37-2-o

### Marie Claude Gabrielle Nicole Piette

Avis est donné, par les présentes, que Marie Claude Gabrielle Nicole Piette, étudiante, résidant et domiciliée au 7610, rue Casgrain, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claude Gabrielle Nicole Thibault.

Montréal, le 27 août 1980.

*Les procureurs de la requérante,*

DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS

& BOURQUE.

8594-37-2-o

### Gérald Roland François Poisson

Prenez avis que Gérald Roland François Poisson, domicilié et résidant au 2547, Henri-Bourassa est, app. 3, Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom patronymique en celui de Duchesne.

Montréal-Nord, le 15 juillet 1980.

*Les procureurs du requérant,*

BOISCLAIR, KOZINA, SASSEVILLE

& PELLERIN.

8689-38-2-o

### Marek Andrzej Winston Wleklinski

Avis est donné, par les présentes, que Marek Andrzej Winston Wleklinski, résidant à 78, chemin Brunswick, ville de Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mark Wleklinski Wilkins; ledit changement bénéficiera son épouse Anna Rose Belliveau, et à ses enfants Denise Nicole, Andrew Mark et Catherine Marie Belliveau, à toutes fins que de droit.

Montréal, le 29 août 1980.

*Le procureur,*

ERNEST G. SABLORFF, *notaire.*

8690-38-2-o

## Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-006130-803

**ANDRÉ BÉLAND**, fonctionnaire, domicilié et résidant au 181, place Vanier, Neufchâtel, QC, G2B 3N8, demandeur, contre **GABY L. DROLET**, a/s Autocars Rive-Sud Ltée, autrefois du 1001, boulevard de Maisonneuve est, suite 120, Montréal, QC, H2L 3Z2, maintenant d'adresse inconnue, défendeur, et **GUY ST-HILAIRE**, domicilié autrefois et résidant au 178, rue Vimont, Chicoutimi, QC, G7G 3Z2, maintenant d'adresse inconnue, mis en cause.

*Assignment*

Ordre est donné à Gaby L. Drolet, défendeur, et à Guy St-Hilaire, mis en cause, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à la *Gazette officielle du Québec*.

Des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe à l'intention de Gaby L. Drolet, défendeur, et à Guy St-Hilaire, mis en cause.

Québec, le 9 septembre 1980.

*Le greffier adjoint,*

8663-0

YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

## Compagnies — Loi sur les

## Demandes de dissolution

**ACTION DEVELOPMENT CORPORATION**

Avis est donné que la compagnie «ACTION DEVELOPMENT CORPORATION» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 septembre 1980.

*Les procureurs de la compagnie,*

8744-0

LIVERMAN & LIVERMAN.

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SAINTE-CATHERINE**

Avis est, par la présente, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SAINTE-CATHERINE», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et, ayant son siège social dans la ville de Sainte-Catherine, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 septembre 1980.

*Les procureurs,*

VILLENEUVE, PIGEON, CLÉMENT,

8745-0

GUILBEAULT ET LAURENDEAU.

**GILLES BOUDREAU & FRÈRES INC.**

Avis est donné que «GILLES BOUDREAU & FRÈRES INC.», corporation légalement constituée en vertu de

la Loi sur les compagnies et ayant son siège social au 45, rue Marchand, Saint-Constant, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 septembre 1980.

*Les procureurs de la compagnie,*

DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS

8734-0

& BOURQUE.

**COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX DU QUÉBEC À JOLIETTE INC.**

Prenez avis que la compagnie «COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX DU QUÉBEC À JOLIETTE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 28 août 1980.

*Les procureurs de la compagnie,*

8670-0

TRUDEL, ROY & ASSOCIÉS.

**LES CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTÉE» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Saint-Jérôme demandera au

ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 21 août 1980.

*Le procureur,*

8691-o

JEAN-PIERRE ARCHAMBAULT.

### E.T. COULOMBE & CIE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «E.T. COULOMBE & CIE LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 septembre 1980.

*Les procureurs,*

8735-o

CARON, REINHARDT & ASSOCIÉS.

### LES ENTREPRISES HERVÉ GRAVEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que «LES ENTREPRISES HERVÉ GRAVEL INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

*La secrétaire,*

8692-o

HÉLÈNE DEGUISE GRAVEL.

### LES ENTREPRISES TELLIER & MARCHAND INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES TELLIER & MARCHAND INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 2 septembre 1980.

*Les procureurs,*

8671-o

JEAN-PAUL PERREAULT & ASSOCIÉS.

### LES IMMEUBLES ROLUC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES ROLUC INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 août 1980.

*Les procureurs de la compagnie,*

8672-o

GEOFFRION & PRUD'HOMME.

### R. LANGLOIS LTÉE

Prenez avis que la compagnie «R. LANGLOIS LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Donat, le 13 août 1980.

*Le président,*

R. LANGLOIS.

8673-o

### JACK LIEBMAN DRESSES LIMITED

Prenez avis que la compagnie «JACK LIEBMAN DRESSES LIMITED» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> juillet 1980.

*Le président,*

JACK LIEBMAN.

8674-o

### MARBAN INC.

Prenez avis que la compagnie «MARBAN INC.», corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juillet 1980.

*Les procureurs de la compagnie,*

COURTOIS, CLARKSON,

PARSONS & TÉTREAULT.

8675-o

### NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que «NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 septembre 1980.

*Le secrétaire,*

KENNETH W. MCARTHUR.

8746-o

### NYSCO INC.

Avis est donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, «NYSCO INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 septembre 1980.

*Le secrétaire-trésorier,*

WILLIAM J. PRICKETT.

8693-o

### RABBI MORRIS HALPERN MEMORIAL FOUNDATION

Avis est donné que la «RABBI MORRIS HALPERN MEMORIAL FOUNDATION» demandera au ministre

des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 août 1980.

*Les procureurs de la compagnie,*  
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,  
FELDMAN & ROSS.

8676-o

### SÉRIGRAPHIE R. & L. INC.

Prenez avis que la compagnie, «SÉRIGRAPHIE R. & L. INC.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 février 1980.

*Le procureur de la compagnie,*  
ME DONATO DI TULLIO.

8694-o

### LA SOCIÉTÉ LOGESCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que «LA SOCIÉTÉ LOGESCO INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social au 70, rue Caron, à Loretteville, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 12 août 1980.

*Le procureur de la compagnie,*  
RICHARD DORION, *notaire.*

8736-o

### THOMAS & FILS LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THOMAS & FILS LIMITÉE» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la municipalité de Saint-Louis-de-Terrebonne, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions

financières de la province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 30 juillet 1980.

8695-o

*La secrétaire,*  
MME DANIELLE THOMAS.

### UNION HOLDINGS LTD.

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie «UNION HOLDINGS LTD.» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal-Est, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 août 1980.

8737-o

*La secrétaire,*  
MME JACK PINCHUK.

### VICTORIA HOSIERY MILLS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «VICTORIA HOSIERY LTD.», ayant son siège social dans les cité de Saint-Jean et district d'Iberville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 août 1980.

8738-o

*Les procureurs de la requérante,*  
STEIN & STEIN.

### WILFAY HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «WILFAY HOLDINGS LTD.», compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 septembre 1980.

8447-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,  
FELDMAN & ROSS.

## Financement des partis politiques — Loi régissant le

### Parti libéral

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, des représentants officiels suivants:

### Gatineau

Me Pierre Dufour est remplacé par:  
Mme Claire Chevrier-Beauregard  
195, rue Greber  
Suite 201  
Pointe-Gatineau, QC  
J8T 5R3

**Papineau**

M. Michel Couture est remplacé par:  
 Mme Carmelle Crispin  
 130, rue Principale  
 St-André-Avellin, QC  
 J0V 1W0

**Matane**

M. Oscar Pelletier est remplacé par:  
 M. Paul Gagné  
 750, rue du Phare ouest  
 Matane, QC  
 G4W 3W8

**Vanier**

M. André Roy est remplacé par:  
 M. Gilles Faguy  
 2630, rue Fontenelle  
 Ville Les Saules, QC  
 G1P 1B1

Montréal, le 2 septembre 1980.

*La secrétaire,*

8677-o

ME JOHANNE CANNING-LACROIX.

**Parti québécois**

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du parti québécois, des représentants officiels suivants:

*Berthier* M. Yves Foisy est remplacé par:

M. André Careau  
 11, rue Gérard  
 Lavaltrie, QC  
 J0K 1H0

*Charlesbourg* M. Pierre Savoie est remplacé par:

Madame Claire Couillard  
 8470, rue de Garonne  
 Charlesbourg, QC  
 G1G 3L1

*Lobtinière*

Mme Josée Caire est remplacée par:

Mme Thérèse Hamel-Blier  
 840, rue des Phares  
 St-Antoine-de-Tilly, QC

*Saguenay*

M. Pierre Gagné est remplacé par:

M. Paul Lepage  
 1038, rue Ledoré  
 Hauterive, QC

*St-Jacques*

M. Serge Bodson est remplacé par:

M. Vincent Roy  
 1743, rue Plessis  
 Montréal, QC  
 H2L 2X8

Montréal, le 3 septembre 1980.

*La secrétaire,*

8716-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

**La Compagnie de Téléphone de la Vallée de La Lièvre**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «La Compagnie de Téléphone de la Vallée de La Lièvre», tenue à Montréal, le 17 juin 1980, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit

dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Gérard Blais, a été nommé liquidateur.

*Le directeur,*

HUBERT GAUDRY.

8739-o

1293-3198

## Ministères — Avis concernant les

## Affaires municipales

[L.S.]  
Gouvernement du Québec  
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

## Lettres patentes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87) le gouvernement peut, par lettres patentes, ériger en municipalité de village nordique toute partie du territoire régi par ladite loi, sur recommandation du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, avant de soumettre une recommandation, le ministre procède à des consultations auprès des habitants de la partie du territoire visée et auprès de l'Administration régionale Kativik et à toutes autres consultations qu'il juge opportunes;

ATTENDU QUE de telles consultations ont été tenues sur l'érection de la municipalité du village nordique de Kangiqsujuaq;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable.

À CES CAUSES du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 2507-80 du 20 août 1980, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées, érigeant une municipalité de village nordique sous le nom de «Municipalité du village nordique de Kangiqsujuaq»;

QUE la corporation municipale soit désignée sous le

nom français de «Corporation du village nordique de Kangiqsujuaq»;

QUE la corporation municipale pourra aussi être désignée sous le nom inuit de «Nunalit Gavamapinga Corporasanga Kangiqsujuaq» et sous le nom anglais de «Corporation of the Northern Village of Kangiqsujuaq»;

QUE les limites de la municipalité soient celles qu'a décrites officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 24 juillet 1980; cette description apparaît comme annexe A du susdit Décret portant le numéro 2507-80 du 20 août 1980;

QUE la première séance générale du conseil ait lieu à l'endroit habituel des séances du Conseil communautaire de Wakeham Bay;

QUE la municipalité soit régie par la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87).

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingtième jour d'août en l'année mil neuf cent quatre-vingt de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-neuvième année.

Par ordre,

*Le sous-procureur général adjoint,*

Libro: 1540  
Folio: 48  
GERMAIN HALLEY.  
8662-0

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1978, chapitre 87).

*Le sous-ministre des Affaires municipales,*

PATRICK KENIFF.

## Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

## Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificats  
d'agents d'assurance

Conformément à l'article 360 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), le surintendant des assu-

rances donne avis que le certificat des personnes dont les noms suivent est suspendu à compter du 10 septembre 1980, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom et adresse</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
Monsieur Laval Corriveau 35, Curé-Pelletier, app. 9 Lauzon, QC G6V 2J8	30172	Assurance de dommages	Monsieur J. René Calvé 83, Blainville ouest Ste-Thérèse, QC J7E 1X5	6174	Assurance de dommages
Agence de Voyages Pharos Inc. 526, Jean-Talon est Montréal, QC H3N 1R5	A-610	Assurance de voyage	Mademoiselle Diane Lavoie 44, 39 <sup>e</sup> Avenue, app. 2 Pointe-aux-Trembles, QC H1A 3M2	36419	Assurance de dommages
Madame Nicole Audy 384, 2 <sup>e</sup> Rue ouest Rimouski, QC G5L 4Y9	34172	Assurance de dommages	Monsieur Raymond Laporte 790, Maréchal Longueuil, QC J4L 2C5	37193	Assurance de dommages
Monsieur Mario Malouin 294, croissant Alfred Pincourt, QC J7V 5B4	30981	Assurance de dommages	Monsieur Gérard Larocque 175, Amhersts Hull, QC J8X 2X5	14400	Assurance de dommages
Monsieur Adrien Doré 361, boul. Auger est Alma, QC G8B 1E9	8926	Assurance de dommages	Mademoiselle Lucie Bossé 980, Belmont Sherbrooke, QC J1H 5P3	35364	Assurance de dommages
Monsieur Maurice Bastien 7957, rue Birman Montréal, QC H3N 2T6	3340	Assurance de dommages	Mademoiselle Helen Borowoy 7349, 1 <sup>re</sup> Avenue Ville St-Michel, QC H2A 3J5	36733	Assurance de dommages
Monsieur Rhéal Cousineau 431, Filiatreault Gatineau, QC J8P 2P8	7622	Assurance de dommages	Monsieur Jacques Bellehumeur 8259, rue St-Gérard Montréal, QC H2P 2C8	34582	Assurance de dommages
Madame Louise Néron 558, rue Aqueduc Québec, QC G1N 2R2	35366	Assurance de dommages	Monsieur Robert Théoret 50, rue St-Jean- Baptiste Valleyfield, QC J6T 1Z4	22032	Assurance de dommages
Monsieur Marc Bernier 93, rue de la Croix Alma, QC G8B 1H7	39207	Assurance de dommages	Monsieur Gilles Arbour 103, Duchesnay New-Richmond, QC G0C 2B0	35045	Assurance de dommages

*Le surintendant des assurances,*  
JACQUES M. ROY.

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE  
CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT  
DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-  
SUR-RICHELIEU**

*Avis de dissolution*

Avis est, par les présentes, donné que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU», constituée en vertu de la section VI de la Loi sur les assurances (S.R.Q., 1964, chapitre 295), et ayant son siège social à Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le comté municipal de Verchères a été dissoute le 9 septembre 1980, en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32) et de la Loi de la liquidation des compagnies (L.R.Q., chapitre L-4). Son permis d'assureur est, en conséquence, devenu nul de plein droit.

Donné à Québec, le 9 septembre 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

8660-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE  
L'INCENDIE DE DORCHESTER**

*Avis de fusion*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 9 septembre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Isidore, Saint-Malachie, de la municipalité de Saint-Édouard-de-Frampton et de la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Dorchester.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Sainte-Claire dans le comté municipal de Dorchester.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

8726-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE**

*Demande de fusion*

Prenez avis que «La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la municipalité de paroisse de St-Justin» et «La société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Maskinongé», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Maskinongé, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MASKINONGÉ» conformément aux

dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les deux (2) corporations ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de confirmer ladite convention.

*Les secrétaires,  
PAUL-ÉMILE MASSON,  
PIERRE LEDUC.*

8456-35-4-o

**SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE**

*Demande de fusion*

Prenez avis que «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Étienne-de-la-Malbaie» et «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Hilarion» corporations dûment constituées et ayant leur siège social dans le comté municipal de Charlevoix, ont fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE CHARLEVOIX», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les deux (2) mutuelles ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

*Les secrétaires,  
PAULETTE PERRON,  
MADELEINE D. AIMÉ.*

8713-38-4-o

**SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE**

*Demande de fusion*

Prenez avis que «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'IBERVILLE» et «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ST-JEAN», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans les comtés municipaux d'Iberville et de Saint-Jean, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE IBERVILLE-ST-JEAN» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32)

Les deux (2) sociétés mutuelles ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 août 1980.

*Le secrétaire,  
ANDRÉ CAMPBELL.*

8642-37-4-o

**TRANSATLANTIC REINSURANCE COMPANY***Délivrance de permis d'assureur*

Avis est, par les présentes, donné que «TRANS-ATLANTIC REINSURANCE COMPANY» a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Contre la maladie ou les accidents
- Garantie
- Grêle
- Responsabilité
- Maritime
- (Activités limitées à la réassurance)

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32). De plus, il a déposé auprès du ministre des Finances du Québec le montant requis en garantie de l'exécution des contrats d'assurance maritime délivrés par lui au Québec.

Le siège social de la compagnie est situé à New York, son principal établissement d'affaires au Canada est situé à 55, University Avenue, suite 1000, Toronto, Ontario, M5J 1H7, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à 1200, avenue McGill College, 20<sup>e</sup> étage, Montréal, QC, H3B 4G7.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 9 septembre 1980.

*Le surintendant des assurances,*

8660-o

JACQUES M. ROY.

**Compagnies de fidéicommiss — Loi sur les****LA COMPAGNIE STANDARD TRUST  
STANDARD TRUST COMPANY***Changement de nom*

Avis est donné que «Standard Trust Company — La Compagnie Standard Trust», compagnie constituée par loi spéciale du Gouvernement du Canada le 22 juillet 1963, dont l'existence a été maintenue par lettres patentes datées

du 30 mai 1978 émises conformément à la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada), a changé son nom de «Standard Trust Company» en celui de «Standard Trust Company — La Compagnie Standard Trust».

*La secrétaire,*

8715-o

KATLEEN MAWSON.

**Éducation****Institution de collèges d'enseignement  
général et professionnel**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29):

1. Des lettres patentes ont été accordées le 13 février 1980 instituant les collèges d'enseignement général et professionnel suivants:

- Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma
- Collège d'enseignement général et professionnel de Chicutimi
- Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière
- Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Félicien
- Collège d'enseignement général et professionnel de Hauterive

Collège d'enseignement général et professionnel de Sept-Îles;

2. Des lettres patentes ont été accordées le 20 février 1980 instituant les collèges d'enseignement général et professionnel suivants:

- Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville
- Collège d'enseignement général et professionnel de Granby
- Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Hyacinthe
- Collège d'enseignement général et professionnel de Sorel.

*Le sous-ministre de l'Éducation,*

8724-o

JACQUES GIRARD.

## Nomination(s)

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau du Québec, les nominations suivantes:

Québec, le 9 juillet 1980

Monsieur Luc Mercier, avocat et membre du Barreau du Québec, 605, avenue de Normandie, Longueuil, nommé en vertu de l'article 1104 de la Charte de la ville de Montréal (1959-60, chapitre 102 et ses modifications), juge municipal pour la ville de Montréal avec les juridictions, attributions, droits, prérogatives, devoirs et pouvoirs attachés à cette fonction dont ceux énoncés par l'article 4 du chapitre 52 des lois de 1952-53; ledit Luc Mercier, vu sa nomination comme juge municipal, étant autorisé à exercer, conformément à l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 9 juillet 1980.

Québec, le 16 juillet 1980

Monsieur Léon Nichols, avocat et membre du Barreau du Québec, 995, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, nommé en vertu de l'article 125 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), modifié par l'article 23 du chapitre 19 des lois de 1978 et par l'article 38 du chapitre 37 des lois de 1979, juge de la Cour provinciale

pour exercer la juridiction prévue par l'article 134 de cette loi dans tout le Québec mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal; ledit Léon Nichols, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé à exercer, conformément à l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 16 juillet 1980.

Monsieur Gilles Trudel, avocat et membre du Barreau du Québec, 256, promenade Fairway, Beaconsfield, nommé en vertu de l'article 125 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), modifié par l'article 23 du chapitre 19 des lois de 1978 et par l'article 38 du chapitre 37 des lois de 1979, juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 134 de cette loi dans tout le Québec mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal; ledit Gilles Trudel, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé à exercer, conformément à l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 16 juillet 1980.

Québec, le 3 septembre 1980.

8663-o *Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

## Proclamation(s)

[L.S.]  
Gouvernement du Québec **JEAN-PIERRE CÔTÉ**

### Proclamation

CONCERNANT l'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Raymond au territoire de la ville du Lac-Saint-Joseph.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec* le territoire de la ville du Lac-Saint-Joseph sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Raymond, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 20 août 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 2506-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), la corporation municipale de la ville du Lac-Saint-Joseph a adopté le Règlement numéro 57 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Raymond.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Raymond, par son Règlement numéro 288-80, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par la corporation municipale de la ville du Lac-Saint-Joseph.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 20 août 1980.

Libro: 505 *Le sous-procureur général adjoint,*  
Folio 193 GERMAIN HALLEY.  
8663-o

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

### Proclamation

CONCERNANT la fixation du 13 octobre 1980 comme jour d'Action de Grâce.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Le lundi 13 octobre 1980 est, pour le territoire du Québec, jour d'Action de Grâce.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de la Justice adoptée le 27 août 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 2699-80.

En vertu de la Loi d'interprétation (L.R.Q., chapitre I-16), du Code civil et du Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25), le gouvernement peut fixer par proclamation le jour d'Action de Grâce.

Québec, le 27 août 1980.

*Le sous-procureur général adjoint,*

Libro: 505  
Folio: 195

GERMAIN HALLEY.  
8663-0

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

### Proclamation

CONCERNANT le terme de la Cour supérieure siégeant en première instance, en matière criminelle, dans le district judiciaire de Pontiac.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

La date de l'ouverture du terme de la Cour supérieure siégeant en première instance, en matière criminelle, pour le district judiciaire de Pontiac est fixée au premier lundi d'octobre de chaque année.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de la Justice adoptée le 27 août 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 2707-80.

En vertu de l'article 77 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), le lieutenant-gouverneur peut, en tout temps, par proclamation, fixer les époques auxquelles commencent les termes de la cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, dans tous les districts, et peut les changer pareillement.

Québec, le 27 août 1980.

*Le sous-procureur général adjoint,*

Libro: 505  
Folio: 194

GERMAIN HALLEY.  
8663-0

## Protection du territoire agricole — Loi sur la

### Ville de Châteauguay

*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Châteauguay, comté de Châteauguay, a été émis en vertu du Décret numéro 2654-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-0

*Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

### Canton de Chatham

*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Chatham, comté d'Argenteuil, a été émis en vertu du

Décret numéro 2655-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-0

*Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

### Village de Crabtree

*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Crabtree, comté de Joliette, a été émis en vertu du Décret numéro 2656-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-0

*Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Municipalité de Franklin***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Franklin (SD), comté de Huntingdon, a été émis en vertu du Décret numéro 2658-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de L'Épiphanie***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de L'Épiphanie, comté de L'Assomption, a été émis en vertu du Décret numéro 2657-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de L'Isle-du-Pads***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de L'Isle-du-Pads, comté de Berthier, a été émis en vertu du Décret numéro 2659-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Ville de Maple-Grove***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Maple-Grove, comté de Beauharnois, a été émis en vertu du Décret numéro 2660-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Ville de Masson***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Masson, comté de Papineau, a été émis en vertu du Décret numéro 2661-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Ville de Saint-Bruno-de-Montarville***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly, a été émis en vertu du Décret numéro 2662-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Cléophas***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Cléophas, comté de Joliette, a été émis en vertu du Décret numéro 2663-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Village de Saint-Denis***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Denis, comté de Saint-Hyacinthe, a été émis en vertu du Décret numéro 2664-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

8712-o *Le président,*  
ME PIERRE LUC BLAIN.

**Ville de Saint-Hubert***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Saint-Hubert, comté de Chambly, a été émis en vertu du Décret numéro 2806-80 adopté par le cabinet des ministres le 3 septembre 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le président,*

8712-0

ME PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Jean-de-Dieu***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jean-de-Dieu, comté de Montréal, a été émis en vertu du Décret numéro 2665-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le président,*

8712-0

ME PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Léon-le-Grand***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand, comté de Maskinongé, a été émis en vertu du Décret numéro 2666-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le président,*

8712-0

ME PIERRE LUC BLAIN.

**Paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington***Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierville, a été émis en vertu du Décret numéro 2667-80 adopté par le cabinet des ministres le 80 08 27. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le président,*

8712-0

ME PIERRE LUC BLAIN.

**Régie des marchés agricoles du Québec****Producteurs d'oeufs d'incubation***Projet de plan conjoint*

Prenez avis que, selon les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (L.R.Q., chapitre M-35) le syndicat des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec, corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, dans le district de Montréal, a déposé une demande d'approbation d'un plan conjoint pour la mise en marché, dans la province, du produit suivant:

«L'oeuf d'incubation de l'espèce de la poule domestique ou de l'espèce du dindon, selon le cas, de même que la chair de la poule et du coq de l'espèce poule domestique

ayant servi à la production d'oeufs d'incubation.»

Le producteur qui serait assujéti à ce plan est toute personne qui produit ou élève dans un poulailler ou dans un enclos dont elle est propriétaire ou locataire, ou offre en vente ou élève, produit et offre en vente le produit décrit ci-haut, pour son compte ou celui d'autrui.

La Régie recevra les représentations des personnes intéressées par ce projet de plan lors d'une audience publique qu'elle tiendra le 8 octobre 1980, à dix heures, au Sheraton Le Saint-Laurent à l'Île Charron.

*Le secrétaire,*

8725-0

ME GILLES LE BLANC.

## Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

### CENTRE DE SANTÉ DE GAGNON

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 74 et 120 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5) il a accordé des lettres patentes, en date du 8<sup>e</sup> jour de juillet 1980, convertissant la corporation HÔPITAL DE GAGNON, constituée le 5 mai 1972, en vertu des dispositions de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, et ayant des objets similaires à ceux d'un établissement institué en

vertu du chapitre précité, en un établissement public sous le nom de «CENTRE DE SANTÉ DE GAGNON».

Les catégories auxquelles appartient cet établissement public sont: Centre hospitalier et Centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement sera à Gagnon, dans le district judiciaire de Mingan.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD.

8660-o

1323-3648

## Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

### LE HOLDING CASTOR LTÉE

Avis est donné que, par nouvelle procuration en date du 27 juin 1980, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le bureau principal de «LE HOLDING CASTOR LTÉE», compagnie étrangère, dûment autorisée à faire affaire dans la province de Québec, en vertu des disposi-

tions de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., chapitre S-30), est changé de 1253, avenue Collège-McGill, Montréal, à 1801, avenue Collège-McGill, bureau 1110, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

8660-o

1636-0760

## Soumissions — Demandes de

### Municipalité de Cap-Santé

(Comté de Portneuf)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Cap-Santé» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 202 000 \$ d'obligations de la municipalité de Cap-Santé datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 8 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

### Tableau d'amortissement — 202 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981 .....	6 000 \$
3 novembre 1982 .....	6 000
3 novembre 1983 .....	7 000
3 novembre 1984 .....	8 000
3 novembre 1985 .....	9 000
3 novembre 1985 .....	41 000 (à renouveler)
3 novembre 1990 .....	13 000
3 novembre 1990 .....	112 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Cap-Santé s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 202 — 24 000 \$ renouvellement d'emprunt; 203 — 28 000 \$ renouvellement d'emprunt; 265 — 50 000 \$ construction d'un complexe municipal.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 8 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions à son assemblée qui sera tenue le mercredi 8 octobre 1980 à 20 heures, au centre municipal, 194, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Cap-Santé, comté de Portneuf, le 8 septembre 1980.

*Le secrétaire-trésorier,*  
VAUQUELIN FRENETTE.

Centre municipal  
194, route Nationale  
Cap-Santé, QC  
comté de Portneuf, QC G0A 1L0  
téléphone: 285-1207, code 418 8706

### Municipalité de Lac-Bouchette (Comté de Lac-Saint-Jean-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Lac-Bouchette» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 105 500 \$ d'obligations de la municipalité de Lac-Bouchette datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 8 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice «G», Québec (tél.: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

### Tableau d'amortissement — 105 500 \$

Année	Capital
3 novembre 1981	1 000 \$
3 novembre 1982	1 500
3 novembre 1983	1 500
3 novembre 1984	1 500
3 novembre 1985	2 000
3 novembre 1986	2 000
3 novembre 1987	2 000
3 novembre 1988	2 000
3 novembre 1989	2 500
3 novembre 1990	2 500
3 novembre 1990	87 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Lac-Bouchette s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 27-73-(39-75) — 47 000 \$ renouvellement d'emprunt; 23-73 — 58 500 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 8 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 8 octobre 1980 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 186, rue Principale, Lac-Bou-

chette, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, QC.

Cependant le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Lac-Bouchette, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, le 8 septembre 1980.

*Le secrétaire-trésorier,*  
ALAIN GAGNON.

Hôtel de ville

186, rue Principale

Lac-Bouchette

comté de Lac-Saint-Jean-Ouest,

QC, G0W 1V0

téléphone: 348-6338, code 418 8707-0

### Ville de Port-Cartier

(Comté de Duplessis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Port-Cartier» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 293 000 \$ d'obligations de la ville de Port-Cartier datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 7 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Edifice «G», Québec (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

Tableau d'amortissement — 1 293 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981.....	18 000 \$
3 novembre 1982.....	20 000
3 novembre 1983.....	22 000
3 novembre 1984.....	25 000
3 novembre 1985.....	28 000
3 novembre 1985.....	550 000 (à renouveler)
3 novembre 1990.....	630 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Port-Cartier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 259 — 103 215 \$; 343 — 326 000 \$ aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 344 — 476 048 \$ extension parc de roulottes; 345 — 68 000 \$ aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 346 — 164 320 \$ aqueduc, égouts, voirie; 350 — 61 053 \$ aqueduc, égouts, voirie; 384 — 41 353 \$ rénovation de l'égout sanitaire; 389 — 53 011 \$ réfection du centre récréatif.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 7 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 octobre 1980 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 40, avenue Parent, ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, le 9 septembre 1980.

*Le greffier,*  
VILMOND COUTURE.

Hôtel de ville

40, avenue Parent

ville de Port-Cartier

comté de Duplessis, Québec, G5B 2G5

téléphone: 766-2343, code 418 8749-0

### Ville de Rosemère

(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rosemère» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 660 000 \$ d'obligations de la ville de Rosemère datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec

intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12 1/2% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Edifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

Tableau d'amortissement — 1 660 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981 .....	38 000 \$
3 novembre 1982 .....	42 000
3 novembre 1983 .....	48 000
3 novembre 1984 .....	54 000
3 novembre 1985 .....	61 000
3 novembre 1985 .....	323 000 (à renouveler)
3 novembre 1990 .....	108 000
3 novembre 1990 .....	986 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rosemère s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: T-191 — 255 000 \$; 312 — 111 100 \$; 313 — 17 600 \$; 314 — 28 000 \$; 317 — 31 300 \$ renouvellements d'emprunt; 405 — 135 000 \$; 410 — 282 000 \$ aqueduc, égouts, voirie, électricité etc.; 421 — 800 000 \$ réfection de rues.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales,

édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 octobre 1980 à 20 h 00, à l'hôtel de ville, 100, rue Charbonneau, ville de Rosemère, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rosemère, comté de Terrebonne, le 11 septembre 1980.

*Le greffier,*

Hôtel de ville MADAME JEANNE LAFLEUR.  
100, rue Charbonneau  
ville de Rosemère  
comté de Terrebonne, QC, J7A 3W1  
téléphone: 621-3500, code 514 8750-0

**Cité de Rouyn**

(Comté de Rouyn-Noranda)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la cité de Rouyn» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 417 000 \$ d'obligations de la cité de Rouyn datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12 1/2% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Edifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

Tableau d'amortissement — 1 417 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981 .....	42 000 \$
3 novembre 1982 .....	46 000
3 novembre 1983 .....	50 000
3 novembre 1984 .....	56 000
3 novembre 1985 .....	62 000
3 novembre 1985 .....	555 000 (à renouveler)
3 novembre 1990 .....	606 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Rouyn s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 715 — 338 000 \$ renouvellement d'emprunt; 994 — 99 000 \$ aqueduc, égouts, etc.; 1013 — 100 000 \$ achat de machinerie; 1020 — 250 000 \$ voirie, éclairage; 1028 — 110 000 \$ aménagement de parcs etc.; 1040 — 440 000 \$ const. du 2<sup>e</sup> centre sportif; 1043 — 80 000 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 octobre 1980 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 205, avenue du Portage, cité de Rouyn, comté de Rouyn-Noranda, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Rouyn, comté de Rouyn-Noranda, le 8 septembre 1980.

*Le greffier,*  
TÉLESPHORE MOREAU.

Hôtel de ville  
case postale 220  
205, avenue du Portage  
cité de Rouyn  
comté de Rouyn-Noranda, QC J9X 5C3  
téléphone: 762-1721, code 819 8708-0

**Ville de Saint-Georges-Ouest**  
(Comté de Beauce-Sud)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 840 000 \$

d'obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12 $\frac{1}{2}$ % pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

Tableau d'amortissement — 840 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981 .....	38 000 \$
3 novembre 1982 .....	54 000
3 novembre 1983 .....	37 000
3 novembre 1984 .....	40 000
3 novembre 1985 .....	44 000
3 novembre 1985 .....	325 000 (à renouveler)
3 novembre 1990 .....	302 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Georges-Ouest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 135 — 53 000 \$ renouvellement d'emprunt; 198-77(252-79) — 35 000 \$; 199-77 — 10 000 \$ subv. prog. améliorations de quartiers; 248-79 — 73 000 \$ voirie; 250-79 — 175 000 \$ rachat conduite d'amenée; 245-79 — 424 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 258-80 — 70 000 \$ rénovation réservoir municipal.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant,

dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 octobre 1980 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 1500, 6<sup>e</sup> avenue, Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, le 8 septembre 1980.

*Le greffier,*

LAURENT NADEAU.

Hôtel de ville

1500, 6<sup>e</sup> avenue

Saint-Georges-Ouest

comté de Beauce-Sud, QC, G5Y 3W1

téléphone: 228-6132 ou

228-2370, code 418

8709-o

### Ville de Saint-Hubert

(Comté de Taillon)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hubert» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 044 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Hubert datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12 $\frac{1}{2}$ % pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Case postale 10, salle du courrier

Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

Tableau d'amortissement — 4 044 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981 .....	248 000 \$
3 novembre 1982 .....	265 000
3 novembre 1983 .....	287 000
3 novembre 1984 .....	312 000
3 novembre 1985 .....	338 000
3 novembre 1985 .....	1 329 000 (à renouveler)

Année	Capital
3 novembre 1990 .....	347 000 \$
3 novembre 1990 .....	918 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hubert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 2 529 000 \$; SH-255 — 1 200 000 \$ construction d'un viaduc; SH-319 — 315 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 6 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 octobre 1980 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 5900, boulevard Cousineau, ville de Saint-Hubert, comté de Taillon, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hubert, comté de Taillon, le 8 septembre 1980.

*Le greffier,*

BERNARD HOULE.

Hôtel de ville

5900, boulevard Cousineau

ville de Saint-Hubert

comté de Taillon, QC, J3Y 7K8

téléphone: 676-7744, code 514

8710-o

### Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

(Comté de L'Islet)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou

son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 221 000 \$ d'obligations de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12 $\frac{1}{2}$ % pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 7 octobre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions  
a/s Service des obligations  
Case postale 10, salle du courrier  
Edifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

Tableau d'amortissement — 221 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981.....	17 000 \$
3 novembre 1982.....	19 000
3 novembre 1983.....	20 000
3 novembre 1984.....	21 000
3 novembre 1985.....	22 000
3 novembre 1986.....	24 000
3 novembre 1986.....	98 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 132 — 152 500 \$; 154(155) — 14 500 \$ renouvellements d'emprunt; 194-78 — 54 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29<sup>e</sup> étage, salle numéro 29.109, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 7 octobre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 octobre 1980 à 20 h 00, à l'hôtel de ville, 7, avenue Gaspé est, Saint-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, le 10 septembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,  
FERNAND HEPPELL.

Hôtel de ville  
7, avenue Gaspé est  
case postale 488  
Saint-Jean-Port-Joli  
comté de L'Islet, QC  
téléphone: 598-6473, code 418 8751-0

### Cité de Verdun

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Noël Lefebvre, greffier, à l'hôtel de ville, 4555, avenue Verdun, cité de Verdun, QC, jusqu'à 11 heures de l'avant-midi, le mardi 7 octobre 1980, pour l'achat de 7 400 000 \$ d'obligations de la cité de Verdun datées du 3 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 12 $\frac{1}{2}$ % pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement et ni supérieur à 13% pour les échéances plus éloignées.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 novembre 1980.

Tableau d'amortissement -- 7 400 000 \$

Année	Capital
3 novembre 1981.....	127 000 \$
3 novembre 1982.....	140 000
3 novembre 1983.....	156 000
3 novembre 1984.....	172 000
3 novembre 1985.....	192 000
3 novembre 1985.....	3 601 000 (à renouveler)
3 novembre 1990.....	3 012 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Verdun s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 788 — 89 000 \$; 797 — 92 000 \$; 826 — 46 000 \$; 841 — 206 000 \$; 863 — 211 000 \$; 917 — 110 000 \$; 935 — 230 000 \$; 952 — 139 000 \$; 953 — 162 000 \$ renouvellements d'emprunt; 660 — 216 000 \$ renouvellement d'emprunt; 1008 — 522 000 \$ voirie, égouts; 1069 — 1 600 000 \$ voirie, améliorations, équip., etc.; 1072 — 945 000 \$ const. d'un stationnement; 1077 — 204 000 \$ éclairage, rénovation hôtel de ville,

etc.; 1079 — 565 000 \$ achat d'équipement; 1082 — 305 000 \$ aqueduc, égouts, éclairage etc.; 1083 — 138 000 \$ trottoirs, clôtures, st. de pompage; 1084 — 320 000 \$ coût exc. const. d'un stat.; 1093 — 1 300 000 \$ voirie, éclairage etc..

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 11 heures de l'avant-midi, le mardi 7 octobre 1980 à l'hôtel de ville, 4555, avenue Verdun, cité de Verdun, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Verdun, le 8 septembre 1980.

*Le greffier,*

JEAN-NOËL LEFEBVRE.

Hôtel de ville

4555, avenue Verdun

cité de Verdun, QC H4G 1M4

téléphone: 769-2701, code 514

8711-0

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DU COMTÉ DE BROME INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 11 juin 1980, il a autorisé le changement de nom de «ASSOCIATION OF THE ARTISAN-TRUCKERS OF BROME COUNTY, P.Q.», dont la constitution a été autorisée le 4 juin 1968, avec siège social situé à Sutton, en celui de «ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DU COMTÉ DE BROME INC.», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

*Le directeur,*

HUBERT GAUDRY.

8696-0

1299-2863

### L'ASSOCIATION DES CONDITIONNEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 31 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «L'ASSOCIATION DES CONDITIONNEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU

QUÉBEC», avec siège social situé au 3100, boulevard Laframboise, bureau 104, Saint-Hyacinthe, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

*Le directeur,*

HUBERT GAUDRY.

8697-0

1643-5505

### LES INDUSTRIELS DES ARTS GRAPHIQUES DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 29 juillet 1980, il a autorisé le changement de nom de «ASSOCIATION PATRONALE DES ARTS GRAPHIQUES DE QUÉBEC», dont la constitution, sous le nom originaire de «SYNDICAT PATRONAL DE L'IMPRIMERIE DE QUÉBEC INCORPORÉE», a été autorisée le 18 juin 1938, et dont le siège social est situé au 81, rue Saint-Pierre, Québec, et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

*Le directeur,*

HUBERT GAUDRY.

8678-0

1299-3044

## Vente des effets non réclamés — Loi sur la

### Compagnie des Chemins de Fer Nationaux Du Canada

#### Reclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets reçus avant le 21<sup>e</sup> jour d'août 1980, et non réclamés aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (Lic.

no 80-1 comté de Dufferin) Orangeville, ventes et antiques, Orangeville, Ont., un mille à l'ouest d'Orangeville, Ont. sur la route no 9 part lot 5, concession 2, partie 2 Township of East Garafraxa, Ont. à 10 heures, le 2 octobre 1980, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 31 juillet 1980.

*Le directeur des réclamations,*

E. PONZI.

8303-34-6-o

## Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-010300-73

**M**ICHAEL ROSENBUSH, professeur d'université, domicilié dans le district de Montréal, résidant à Portsmouth dans l'État du New Hampshire, États-Unis d'Amérique, et résidant actuellement de façon temporaire à Lenigrad (Russie), en Union des républiques socialistes soviétiques, demandeur, contre TUSIA MAGIEN ROSENBUSH, épouse divorcée de feu Issak Rosenbush, résidant et domiciliée au 1130, rue Marlatt, ville Saint-Laurent (district de Montréal), défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Benjamin J. Greenberg, daté du 13 juillet 1978, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

«Un certain emplacement donnant sur la rue Marlatt à ville Saint-Laurent, QC, connu comme étant la subdivision vingt et un du lot deux cent trente (230-21) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse Saint-Laurent,

et mesurant quarante-deux pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur. Y compris le bâtiment y érigé portant les numéros 1130 et 1132, rue Marlatt, et dont le mur nord-ouest est mitoyen.»

La mise à prix est fixée à 15 025,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 19 août 1980.

8679-o

## Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Beauce

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
No 350-05-000458-78  
S. 1-79

**CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE SUD**, 2727, 6<sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges, Beauce, demanderesse, contre **PAUL PLANTE**, Saint-Victor, Beauce, défendeur. Et en satisfaction du bref no C.P.B. 350-02-000345-79 **CAISSE POP. ST-VICTOR** contre **PAUL PLANTE**.

Un terrain représenté par les lettres A-B-C-D-E-I-J-F-A, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-quinze (ptie 375) du cadastre de St-Victor, division d'enregistrement de Beauce, tel qu'indiqué sur un plan numéro quarante-cinq (45) des minutes de l'arpenteur-géomètre, monsieur Yves Thibodeau, en date du 9 juin 1977 (canton de Tring).

Ce terrain mesure, en mesures anglaises: cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi) dans sa ligne sud-ouest entre les bornes A et B, trois cent quatre-vingt-douze pieds et quatre dixièmes (392,4 pi) dans une première ligne nord-ouest entre les bornes B et C, quatre-vingt-quatre pieds dans une première ligne nord-est entre les bornes C et D, trois cent trois pieds et quatre dixièmes (303,4 pi) dans une deuxième ligne nord-ouest entre les bornes I et J et sept cent vingt-deux pieds et neuf dixièmes (722,9 pi) dans sa ligne sud-est entre les bornes J-F et A.

Bornes: Ce terrain est borné au sud-ouest au chemin public lot 375-3 dudit cadastre; au nord-ouest pour partie du terrain appartenant à messieurs Marie-Louis Plante et Arsène Plante (ptie 375) et pour partie à un autre terrain appartenant à monsieur Paul Plante (375); au nord-est pour

partie au terrain appartenant à monsieur Paul Plante (ptie 375) et pour partie au terrain appartenant à messieurs Marie-Louis et Arsène Plante (ptie 375) et au sud-est au terrain de monsieur Marcel Doyon (ptie 376), le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le tout comptant une superficie totale de cent mille sept cent quarante-cinq pieds carrés (100,745 pi<sup>2</sup>).

À distraire une lisière de terrain vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur cent cinquante pieds (150 pi) de longueur faisant partie du lot numéro trois cent soixante-quinze (ptie 375) du cadastre officiel de la paroisse de St-Victor, comté de Beauce, canton de Tring, est affectée d'une hypothèque en faveur de la Société du Crédit Agricole du Québec, enregistrée à Beauce sous le numéro 266201.

La mise à prix est fixée à la somme de 18 500,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, à Beauceville, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Joseph, Beauce,  
le 4 septembre 1980.

8717-0

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
No 350-05-000105-80  
S. 42-80

**CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE**, société légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3500, 6<sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce,

demanderesse, contre **LÉO POMERLEAU**, cultivateur, domicilié et résidant à R.R. 1, Saint-Georges-Ouest, Beauce, défendeur.

Un terrain de forme régulière situé à ville Saint-Georges,

connu et désigné comme étant partie du lot cinq cent quatre-vingt-seize fraction sept (ptie 596-7) du cadastre amendé d'une partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, maintenant dans la municipalité de ville Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce; borné au nord-est au lot cinq cent quatre-vingt-seize fraction onze (596-11), au sud-est au lot cinq cent quatre-vingt-seize fraction huit (596-8), au sud-ouest à la 1<sup>re</sup> Avenue et au nord-ouest au lot cinq cent quatre-vingt-seize fraction sept (596-7); mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre-vingt-onze pieds et cinq dixièmes (91,5 pi) de profondeur; contenant en superficie quatre mille cinq cent soixante-quinze pieds carrés (4 575 pi<sup>2</sup>) anglais.

Un terrain de forme irrégulière, étant partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-seize fraction onze (ptie 596-11) du cadastre amendé d'une partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, maintenant dans la municipalité de ville Saint-Georges, comté de Beauce; borné au nord-est par le lot cinq cent quatre-vingt-seize fraction douze (596-12); au sud-est par le lot cinq cent quatre-vingt-seize fraction huit (596-8), au sud-ouest par les lots cinq cent quatre-vingt-seize fraction sept (596-7) et cinq cent quatre-vingt-seize fraction onze (596-11), et au nord-ouest par les lots cinq cent quatre-vingt-seize fraction onze (596-11) et cinq cent quatre-vingt-quinze fraction dix (595-10); mesurant au nord-est quatre-vingt-neuf pieds (89 pi), au sud-est vingt-sept pieds (27 pi), au sud-ouest cinquante pieds (50 pi) et quarante pieds (40 pi) et au nord-ouest seize pieds (16 pi) et onze pieds (11 pi); contenant

en superficie mille sept cent soixante-quatorze pieds carrés (1 774 pi<sup>2</sup>) anglais.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le tout sujet aux conventions mentionnées dans les actes enregistrés à Beauce sous les numéros 260628 et 262300, mais sans limiter ce qui y est mentionné, les droits de vue, la prohibition de construire, le droit de s'appuyer sur le solage de la bâtisse présentement hypothéquée.

Sujet aussi à la convention intervenue entre monsieur Lecompte et Taxi du Pont Inc., enregistrée à Beauce sous le numéro 291548.

Désignation civique: 11815, 1<sup>re</sup> Avenue, ville Saint-Georges, comté de Beauce, province de Québec, et 11835, 1<sup>re</sup> Avenue, ville Saint-Georges, comté de Beauce, QC.

La mise à prix est fixée à la somme de 29 200,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce à Beauceville, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Ville Saint-Joseph, Beauce,  
le 5 septembre 1980.

8698-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
No C.S.B. 350-05-000260-800  
C.P.B. 350-02-000046-80  
S. 40-80

**LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD.**, corporation légalement constituée ayant son siège social à Vancouver et une succursale au numéro 11400, 1<sup>re</sup> Avenue, ville Saint-Georges, comté et district de Beauce, demanderesse, contre MARCEL BEAUDOIN et son épouse DAME LINE CÔTÉ BEAUDOIN, tous deux domiciliés à Lac-Etchemin, Dorchester, district de Beauce, défendeurs.

Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Saint-Cyprien, comté de Dorchester, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente (ptie 30) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang A, canton Langevin, division d'enregistrement de Dorchester, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Cet emplacement, de figure régulière carrée, mesure quatre cent seize pieds (416 pi) de côté, équivalent à cent vingt-six mètres et sept cent quatre-vingt-seize millièmes (126,796 m).

Ledit emplacement est borné en front, vers le nord-ouest par le chemin public, vers le sud-ouest par le lot trente et un (31), propriété de Dominique Roy ou représentants (aujourd'hui Yvon Racine), et des deux autres côtés par le résidu du lot trente (30) appartenant à Victor Drouin ou représentants.

La mise à prix est fixée à la somme de 325.00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, à Sainte-Hénédiène, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1980 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Ville Saint-Joseph, Beauce,  
le 5 septembre 1980.

8699-0

## Chicoutimi

### *Fieri Facias*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Chicoutimi  
 No 500-05-3916-796  
 S. 679-80

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, demanderesse, contre **RAYMOND GAUTHIER**, 454, Sainte-Catherine, Jonquière, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le numéro soixante-douze (72) de la subdivision du lot originaire numéro vingt-sept-A (27-A), borné au nord par le numéro 27-A-78, à l'est par le numéro 27-A (non subdivisé), au sud par le numéro 27-A-74 (rue), à l'ouest par le numéro 27-A-71, mesurant cinquante pieds de front sur une profondeur de cent sept pieds et contenant en superficie cinq mille trois cent cinquante pieds (5 350 pi), mesures anglaises, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Jonquière, rang 3».

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 932,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, à Chicoutimi, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,  
 8668-o  
 LUCIE L. FAGUY.

## Joliette

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Joliette  
 C.S.J. 705-05-000 774-797

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), partie demanderesse, contre **GAËTAN FRÉCHETTE**, domicilié et résidant au 401, rue Maskinongé, à Saint-Gabriel-de-Brandon et **SYLVIO FRÉCHETTE**, domicilié et résidant au 93, rue Dequoy à Saint-Gabriel-de-Brandon, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

«Un emplacement situé à ville Saint-Gabriel, comté de Berthier, au coin des rues Dequoy et Sainte-Anne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent trente-cinq-un A (ptie no 535-1-A) au cadastre du village de Saint-Gabriel-de-Brandon, mesurant cinquante pieds de front, cinquante-sept pieds en arrière sur quatre-vingt-sept pieds de profondeur.

Avec la maison et ses dépendances y érigées portant le numéro civique 93, rue Dequoy, à ville Saint-Gabriel,

comté Berthier.

Cet emplacement est borné en front au sud-est par la rue Dequoy, à l'autre bout au nord-ouest par la propriété de M. et Mme Beaudry, et au sud-ouest par la rue Sainte-Anne et au nord-est par le terrain de la Station Fina.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 4 075,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, au 180, rue Champlain, à Berthierville, district de Joliette, le VENDREDI TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1980 à ONZE heures.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Joliette, le 3 septembre 1980.

Le shérif adjoint,  
 JEANNE MATTE.

8700-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

C.S.J. 705-05-000 944-796

**C**RÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS, corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 1, complexe Desjardins, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ÉQUIPEMENT CANBEC INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 206, rue Notre-Dame, à L'Épiphanie, district de Joliette, partie défenderesse et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le côté sud-est de la rue Notre-Dame en la ville de L'Épiphanie, composé de:

1. Une partie du lot originaire numéro cent soixante-quatre (ptie 164) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Épiphanie, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant cent dix pieds et cinq dixièmes de pied (110,5 pi) dans une première ligne sud-est, trente-trois pieds et trois dixièmes de pieds (33,3 pi) dans une deuxième ligne sud-est et trois pieds et un dixième de pied (3,1 pi) dans une troisième ligne sud-est, quatre-vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied (82,4 pi) au sud-ouest, quarante pieds (40 pi) dans une première ligne nord-ouest, quarante-sept pieds (47 pi) dans une deuxième ligne nord-ouest et soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (67,5 pi) dans une troisième ligne nord-ouest, quarante pieds et deux dixièmes de pied (40,2 pi) dans une première ligne nord-est, quarante-neuf pieds et un dixième de pied (49,1 pi) dans une deuxième ligne nord-est et cinquante-cinq pieds et sept dixièmes de pied (55,7 pi) dans une troisième ligne nord-est, le tout mesures anglaises et bornée au sud-est par une partie du lot cent soixante-quatre (rue Coderre) au sud-ouest par une partie du lot cent soixante-treize, au nord-ouest partie par les lots cent soixante-quinze et cent soixante-seize et partie par une partie du lot cent soixante-dix-sept et au nord-est partie par une partie dudit lot cent soixante-dix-sept et partie par le résidu dudit lot cent soixante-quatre.

2. Une partie du lot cent soixante-treize (ptie 173), dudit cadastre, mesurant quarante-sept pieds (47 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-trois pieds et un dixième de pied (63,1 pi) dans sa ligne sud-ouest, quarante et un pieds et un dixième de pied (41,1 pi), dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (80,4 pi) dans sa ligne nord-est, le tout mesures anglaises, et bornée au sud-est par une partie dudit lot cent soixante-treize (rue Coderre), au sud-ouest par une autre partie dudit lot cent soixante-treize (rue Coderre) au sud-ouest par une autre partie dudit lot cent soixante-treize (173), au nord-ouest par le lot cent soixante-quatorze (174) et au nord-est par une partie du lot cent soixante-quatre (164) à laquelle il référerait au paragraphe 1 ci-dessus.

3. Une partie du lot cent soixante-quinze (ptie 175) dudit cadastre, mesurant quarante pieds (40 pi) dans sa ligne sud-est, soixante pieds, (60 pi) dans sa ligne sud-ouest, quarante et un pieds (41 pi) dans sa ligne nord-ouest et cinquante-huit pieds et cinq dixièmes de pieds (58,5 pi) dans sa ligne nord-est, le tout mesures anglaises et bornée au sud-est par une partie du lot cent soixante-quatre, au sud-ouest par une partie du lot cent soixante-quatorze, au nord-ouest par le lot cent soixante-quinze et au nord-est par une partie du lot cent soixante-seize dudit cadastre.

4. Une partie du lot originaire cent soixante-seize (ptie 176) dudit cadastre, mesurant quarante-sept pieds (47 pi) au sud-est, cinquante-huit pieds et cinq dixièmes de pieds (58,5 pi) dans une première ligne sud-ouest et trente-sept et sept dixièmes de pieds dans une deuxième ligne sud-ouest, quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pieds (44,5 pi) au nord-ouest et quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) au nord-est, le tout mesures anglaises et bornée au sud-est par une partie du lot cent soixante-quatre (164) dans une première ligne sud-ouest par une partie du lot cent soixante-quinze, au nord-ouest dans une deuxième ligne sud-ouest par le résidu dudit lot cent soixante-seize (176) et au nord-est par une partie du lot cent soixante-dix-sept (177) dudit cadastre.

5. Une partie du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (ptie 177), dudit cadastre, mesurant cinquante-huit pieds, et quatre dixièmes de pieds (58,4 pi) dans une première ligne sud-est, soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pieds (67,5 pi) dans une deuxième ligne sud-est, quarante pieds et deux dixièmes de pieds (40,2 pi) dans une première ligne sud-ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans une deuxième ligne sud-ouest et soixante-deux pieds (62 pi) dans une troisième ligne sud-ouest, vingt pieds et sept dixièmes de pieds (20,7 pi) et soixante-quinze pieds et trois dixièmes de pieds (75,3 pi) dans deux premières lignes nord-ouest et trente-huit pieds et cinq dixièmes de pieds (38,5 pi) dans une troisième ligne nord-ouest, quatre-vingt-seize pieds (96 pi) dans une première ligne nord-est et soixante-huit pieds et huit dixièmes de pieds (68,8 pi) dans une deuxième ligne nord-est, le tout mesures anglaises et bornée dans sa première ligne sud-est, et sa deuxième ligne nord-est par une partie du lot cent soixante-trois (163), dans sa deuxième ligne sud-est et sa première ligne sud-ouest par une partie du lot cent soixante-quatre, dans sa première ligne sud-ouest par une partie du lot cent soixante-seize (176) et dans sa troisième ligne sud-ouest par une partie dudit lot cent soixante-dix-sept (177), dans ses deux premières lignes nord-ouest par la rue Notre-Dame (sans numéro cadastral), dans sa première ligne

nord-ouest et dans sa première ligne nord-est par le lot cent soixante-dix-huit (178) dudit cadastre.

6. Une partie du lot cent soixante-dix-huit (ptie 178), dudit cadastre, mesurant soixante-seize pieds (76 pi) au sud-est, quatre-vingt-seize pieds (96 pi) au sud-ouest, soixante-neuf pieds et neuf dixièmes de pieds (69,9 pi) au nord-ouest et quatre-vingt-sept pieds et huit dixièmes de pieds (87,8 pi) au nord-est, le tout mesures anglaises et bornée dans sa ligne sud-est, partie par une partie du lot cent soixante-trois (163) et partie par une partie du lot cent soixante-dix-sept (177) dans sa ligne sud-ouest par une partie du lot cent soixante-dix-sept (177), dans sa ligne nord-ouest par la rue Notre-Dame (sans numéro cadastral), et dans sa ligne nord-est par une partie dudit lot cent soixante-dix-huit (178) (rue Roch).

Avec une usine en briques et blocs de béton dessus construite portant le numéro civique 206, de la rue Notre-

Dame, de figure irrégulière, à L'Épiphanie.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est 25 768,75 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu en bloc au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Joliette, le 3 septembre 1980.

8718-0

## Labelle

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Labelle  
No C.S.M.: 500-05-006310-799  
S-157

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre BERNARD DUMOUCHEL, demeurant et résidant au 104, rue Boyer, ville de Beauhar- nois, district de Valleyfield, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

«Une propriété connue et désignée comme étant le lot 5, rang H du cadastre du canton Marchand du Grand Lac Michel de la paroisse de Notre-Dame-du-Divin-Pasteur-de-la-Macaza, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le Grand Lac Michel, au nord-est par le lot 6, au sud-est par le lot 1 (chemin) au sud-ouest par le lot 4; mesurant deux chaînes et soixante-seize mailles (2,76 ch) au nord-est, quatre chaînes et dix-huit mailles (4,18 ch) au sud-est, trois chaînes et treize mailles (3,13 ch) au sud-ouest; con-

tenant en superficie quatre-vingt-sept centièmes d'acre (0,87 acre).

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 2 700,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, à Mont-Laurier, province de Québec, le LUNDI, DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1980 à ONZE heures.

*Le shérif,*  
J. C. LADOUCEUR.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Mont-Laurier, le 3 septembre 1980.

8719-0

**Mingan***Bref d'exécution de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Mingan

No 650-05-000156-803

**C**AISSE POPULAIRE DE PORT CARTIER, corporation légalement constituée en vertu des lois sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant sa place d'affaires au 8, boulevard des Îles à Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre RÉJEAN DESCHÊNES, résidant et domicilié au 25, boulevard des Îles, app. 1, à Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR, bureau d'enregistrement de Baie-Comeau, 71, rue Mance, Baie-Comeau, QC, mis en cause.

*Description:*

Une partie non subdivisée de la subdivision deux cent quatorze du lot originaire bloc un (1-214) du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, mesurant quatre-vingt-trois (83) pieds dans sa ligne sud, quatre-vingt-huit point soixante et trois (88,63) pieds dans sa ligne est, trente-six point trente-trois (36,33) pieds, cinquante point vingt-deux (50,22) pieds, vingt-huit point zéro huit (28,08) pieds et quatre point quatre-vingt-douze (4,92) pieds en ses lignes sud et soixante et neuf point quatre-vingt-six (69,86) pieds en sa ligne ouest, borné comme suit: au nord, par partie de la subdivision cent soixante et un du lot originaire bloc un (1-161) (côte du Moulin), à l'est par la subdivision cent soixante et onze du lot originaire bloc un (1-171), au sud par la sub-

division quatre du lot originaire bloc un (1-4), la subdivision un de la subdivision un de la subdivision trois du lot originaire bloc un (1-3-1-1) et la subdivision un de la subdivision deux cent quatorze du lot originaire bloc un (1-214-1) et à l'ouest par la subdivision deux cent treize du lot originaire bloc un (1-213) tous aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Babel.

La subdivision un de la subdivision un de la subdivision trois du lot originaire bloc un (1-3-1-1) du cadastre officiel du canton Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Baie-Comeau, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 6 000,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Sept-Îles, le 3 septembre 1980.

*L'huissier,*  
DENYS LOCAS.

Truchon et Truchon, huissiers

106, Napoléon, suite 303

Sept-Îles, QC

tél.: 962-4966

8720-o

**Montréal***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-017584-796

**C**OMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN, corps politique dûment incorporé, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, au 618, rue Saint-Jacques, demanderesse, contre DAME ROSE MARY FLORENCE YORKE HENRY, épouse de Alan Luke Henry, résidant et domiciliée au 8120, 47<sup>e</sup> Avenue, à Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Les immeubles de dame Rose Yorke Henry:

«Un emplacement situé à Laval ouest, ville de Laval,

connu et désigné comme faisant partie du lot originaire deux cent vingt-deux sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Dorothee, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, borné à l'avant à l'est, par la 47<sup>e</sup> Avenue, à l'arrière à l'ouest, par les lots 222-22 et 23, au nord par partie dudit lot 222 et de l'autre côté par la partie du lot 222 appartenant à Allan Holden. La ligne sud dudit emplacement est parallèle à la ligne nord du lot 222-40 et est située à

cent pieds (100 pi) de cette ligne. Y compris le bâtiment y érigé portant le numéro 8120, 47<sup>e</sup> Avenue.

La mise à prix est fixée à 4 255,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le TREN-

TIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 18 août 1980.

8680-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-012531-792

VINCENT DROUIN, avocat, domicilié et résidant au 237, rue Drouin, à Saint-Eustache, district de Terrebonne, demandeur, et ROLANDE MIVILLE DECHÈNE, épouse de feu Vincent Drouin, domiciliée et résidant au 2555, Havre-des-Îles, appartement 1513, Chomedey, district de Montréal, demanderesse en reprise d'instance, contre GEORGES STUNDON, ébéniste, domicilié et résidant au 327, 1<sup>re</sup> Avenue, ville LaSalle, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement donnant sur la 1<sup>re</sup> Avenue en la cité de LaSalle et désigné comme étant:

1. Le lot numéro soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-seize (996-62) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Lachine;

2. Une partie du lot numéro soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-seize (partie 996-63) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Lachine, ladite partie du lot mesurant six pouces (6 po) de largeur sur toute la profondeur dudit lot, laquelle est de quatre-vingt-sept pieds (87 pi), en mesures anglaises et plus ou moins, et étant

bornée à l'avant au nord-est, par la 1<sup>re</sup> Avenue, à l'arrière au sud-ouest, par le lot numéro 996-85, d'un côté au sud-est, par le lot numéro 996-62, et de l'autre côté au nord-ouest, par le résidu du lot numéro 996-63. Y compris une maison y érigée portant le numéro 58, 1<sup>re</sup> Avenue, cité de LaSalle. En l'état où le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes qui s'y rattachent, notamment les servitudes inscrites au Bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 1184348 et 1300815.»

La mise à prix est fixée à 2 587,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 28 août 1980.

8681-o

## Roberval

### *Fieri Facias*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure, Alma — District de Roberval  
B.S.A. 160-18-000021-80  
C.S.A. 160-05-000067-80

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 350, rue Sacré-Coeur ouest, Alma, district de Roberval, partie demanderesse, contre JEAN CLAUDE FORTIN, domicilié et résidant au 345, rue Goyer, Alma, district de Roberval,

partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Hébertville, partie mise en cause.

### *Désignation*

«Un terrain situé à Saint-Coeur-de-Marie, Lac-Saint-

Jean, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur, du nord au sud, sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, ou de l'est à l'ouest, et borné: au nord, au terrain de Jos-Louis Potvin; à l'est et au sud, au terrain de Ludger Claveau, et à l'ouest, à la route conduisant à L'Ascension; le tout faisant partie du lot connu et désigné comme faisant partie du lot vingt-six A et vingt-six-A quatre-vingt-un (ptie lot 26-A et ptie lot 26-A-81), du rang trois (rg III) au cadastre officiel du canton de Delisle.

Cette partie de la subdivision vingt-six-A-quatre-vingt-un (ptie 26-A-81) mesurant cinq pieds (5 pi) du nord au sud sur soixante-quinze pieds (75 pi) de l'est à l'ouest, ladite partie bornée à l'ouest à la route conduisant à L'Ascension; au nord, à une partie non subdivisée du lot vingt-six-A (26-A); à l'est, au résidu du lot vingt-six-A quatre-vingt-un (26-A 081) et au sud, aussi à la partie non subdivi-

visée dudit lot vingt-six-A (26-A) aux plan et livre de renvoi officiel du Troisième Rang du canton de Delisle.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à la somme de 2 207,50 \$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est à Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le MARDI DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*

GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif

Alma, le 9 septembre 1980.

8748-o

## Saint-François

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

District de Saint-François

Cour provinciale — District de Québec

No 200-02-6401-790

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, corporation légalement constituée, ayant un place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre RICHARD LEMIEUX, domicilié à R.R. 2, Windsor, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

«La subdivision trois du lot originaire huit cent quatre-vingt-trois (883-3) pour le canton de Windsor, municipalité de Windsor, division d'enregistrement de Richmond; la subdivision quatre du lot originaire huit cent quatre-vingt-trois (883-4) pour le canton de Windsor, municipalité de Windsor, division d'enregistrement de Richmond. Le tout

avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est de 157,50 \$ ou 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Richmond, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif

Cour provinciale

Sherbrooke, le 5 septembre 1980.

8721-o

## Terrebonne

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001104-797

**LA BAIE**, Phillips Square, Montréal, QC, corps politique et compagnie incorporée ayant ses principal bureau et place d'affaires en les ville et district de Mont-

réal, partie demanderesse, contre FRANÇOISE LEClerc BOURASSA & RAYMOND AUBIN, tous deux résidant au lac de la Montagne-Noire, à Val-des-

Lacs, district de Terrebonne, partie défenderesse, et bref noté no 500-02-042078-787 LA BAIE, contre FRANÇOISE LECLERC BOURASSA.

«Le lot trente-huit de la subdivision du lot originaire numéro quarante-huit (48-38), dans le rang Un (1) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Archambault.

Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec bâtisse y érigée, avec toutes les servitudes actives et passives attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 10 727,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra payer au

shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, De Martigny ouest, suite 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 28 août 1980.

8684-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000107-791

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE GAGNÉ, résidant et domicilié au 398, Joseph-Germain, Bois-des-Filion, QC, J6Z 1M9, et LILIANE FLEURANT-GAGNÉ, résidant et domiciliée au 398, Joseph-Germain, Bois-des-Filion, QC, J6Z 1M9, partie défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot deux cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (18-227), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Louis-de-Terrebonne, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec bâtisse y érigée, portant le numéro civique 398,

rue Germain à Bois-des-Filion, province de Québec.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 5 450,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, De Martigny ouest, ch. 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, J7Y 3R8, le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 28 août 1980.

8682-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000180-806

**ALEX BREMNER LIMITÉE**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 855, boulevard des Laurentides, à Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LAURENT LAROUCHE, domicilié et demeurant à chemin Lac-Renaud, Shawbridge, district de Terrebonne, partie défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant partie du lot numéro vingt «C» (ptie no 20C) dans le cinquième Rang (rang V) du canton Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels du canton Abercrombie, paroisse St-Hippolyte.

Compris dans les bornes et limites suivantes: vers le nord-ouest, par le chemin public du Sixième Rang (rang VI) Abercrombie, par un emplacement appartenant à Georges Paquette ou représentants et par un autre emplacement réservé par dame Annie Gauthier, veuve Archibald Labelle, aux termes d'une vente enregistrée sous le numéro 199191, vers le nord-est par un emplacement appartenant à Frank Virolle ou représentants, en arrière vers le sud-est par le chemin du Cinquième-Rang et par un emplacement appartenant à Bernard Labelle ou représentants et vers le sud-ouest par le nouveau chemin public et par Bernard

Labelle ou représentants.

À distraire cependant de cette partie de terrain, un emplacement de forme irrégulière réservé par Leslie Mimeo, aux termes d'une vente consentie à Donatien Dagenais ou représentants reçue devant Me J. Paul Léonard, notaire, le quatorze août mil neuf cent cinquante-sept (1957) enregistrée à Terrebonne sous le numéro 221 082.»

La mise à prix est fixée à 8 425,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du

district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, De Martigny ouest, suite 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 28 août 1980.

8683-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 715-02-000364-793

**L**ES COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DES LAURENTIDES, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RÉAL OUMET, domicilié et résidant au 3050, boulevard Saint-Elzéar est, Duvernay, Laval, district de Montréal, partie défenderesse.

1. Le lot huit (8) de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-sept (447) et le lot dix (10) de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-huit (448), au cadastre officiel de la paroisse de St-Sauveur;

La mise à prix est fixée à 1 600,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

2. Le lot six (6) de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-sept (447), au cadastre officiel de la paroisse de St-Sauveur;

La mise à prix est fixée à 1 600,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

3. Le lot cinq (5) de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-sept (447) et le lot huit (8) de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-huit (448), au cadastre officiel de la paroisse de St-Sauveur;

La mise à prix est fixée à 1 600,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

4. Un emplacement situé en la paroisse de St-Sauveur-des-Monts, comté de Terrebonne, connu et désigné comme étant composé de partie des lots numéros quatre cent

quarante-sept et quatre cent quarante-huit aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Sauveur.

Cet immeuble mesurant trois (3) arpents de largeur (c.a.d., un arpent et demi (1<sup>1/2</sup>)) pour le lot quatre cent quarante-sept, le long de la ligne de division des lots 447 et 448 et un arpent et demi (1<sup>1/2</sup>) pour le lot quatre cent quarante-huit, le long de ladite ligne de division) par un (1) arpent de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, le tout sans bâtisse.

Cet immeuble est borné comme suit: vers le sud-est par les autres parties des lots 447 et 448, étant la propriété de Klaus H. Stahl ou représentants pour la partie du lot 448 et de S. Tkaczewski ou représentants pour la partie du lot 447. Cette ligne est située approximativement cinq arpents et quatre dixièmes d'arpent (5,4) de la ligne de division des lots 448 et 325; vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot appartenant à Erich Hejny ou représentants; vers le nord-ouest par les autres parties des lots 447 et 448, demeurant la propriété de M. Marc-André Filion ou représentants; vers le nord-est par une autre partie du lot 447, appartenant à G. Lange ou représentants.

Plan de Stanley Rowan en date du 25 août 1972, révisé le 20 décembre 1972 et le 22 juin 1973.

La mise à prix est fixée à 4 512,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue De Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 3 septembre 1980.

8701-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-017625-797

**LES DISTRIBUTEURS ASSOCIÉS DU QUÉBEC** (D.A.Q.) LTÉE., partie demanderesse, contre **SERGE BEAUDRY**, domicilié et résidant au 1041, montée Saint-Nicolas, Bellefeuille, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

«Un emplacement ayant front sur la montée Saint-Nicolas, municipalité de Bellefeuille, connu et désigné comme la subdivision numéro soixante-six (66) du lot originaire numéro quatre cent soixante-cinq (465) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, division d'enregistrement de Terrebonne.

La mise à prix est fixée à 5 625,00 \$, soit 25% de

l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue De Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif,

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 3 septembre 1980.

8702-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Terrebonne  
 No 700-05-001751-779

**FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE.**, (agissant en fidéicommiss), corporation légalement constituée, ayant son siège social et/ou sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **LOUIS GIROUX** (en fiducie), ingénieur-administrateur, domicilié au numéro 7, de la rue Marcotte, ville de Touraine, district de Hull, province de Québec, partie défenderesse, et **DAME THÉRÈSE LAROCQUE**, ménagère, domiciliée et résidant au 44, Bar-le-Duc, ville de Lorraine, mis en cause.

Bref noté: 700-05-001459-795, Immeubles Niagara du Canada Ltée., contre Louis Giroux.

Un emplacement situé en la ville de Piedmont, connu et désigné comme étant: Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle

du lot originaire numéro vingt-neuf (29-22-2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;

La mise à prix est fixée à 2 475,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue De Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 3 septembre 1980.

8703-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Terrebonne  
 No 700-05-001753-775

**FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE.**, (agissant en fidéicommiss), corporation légalement constituée, ayant son siège social et/ou sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **LOUIS GIROUX** (en fiducie), ingénieur-administrateur, domicilié au numéro 7, de la rue Marcotte, ville

de Touraine, district de Hull, province de Québec, partie défenderesse, et **DAME THÉRÈSE LAROCQUE**, ménagère, domiciliée et résidant au 44, Bar-le-Duc, ville de Lorraine, mis en cause.

Bref noté: 700-05-001459-795, Immeubles Niagara du Canada Ltée., contre Louis Giroux.

Un emplacement situé en la ville de Piedmont, connu et

désigné comme étant: le lot numéro un de la subdivision du lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (29-22-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne:

La mise à prix est fixée à 2 475,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-001125-792

**G**UARANTY TRUST DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Toronto, et une place d'affaires dans la ville de Montréal, au 427, rue Saint-Jacques ouest, partie demanderesse, contre GILLES MARCHAND, administrateur, domicilié et résidant au 9055, rue Louisiane, ville de Saint-Léonard, district de Montréal, partie défenderesse.

1. «Un immeuble situé sur la 17<sup>e</sup> Avenue dans la municipalité de Ste-Marthe-sur-le-Lac, composé des numéros cinq cent trente-quatre, cinq cent trente-cinq, cinq cent trente-six, cinq cent trente-sept, cinq cent trente-huit et cinq cent trente-neuf de la subdivision du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-534, 135-535, 135-536, 135-537, 135-538, 135-539) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Eustache, comté de Deux-Montagnes;

Avec la maison y érigée portant le numéro civique 8 de ladite 17<sup>e</sup> Avenue.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble sans réserve.»

La mise à prix est fixée à 5 862,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

2. «Un immeuble situé sur la 17<sup>e</sup> Avenue dans la municipalité de Ste-Marthe-sur-le-Lac, province de Québec, composé des lots numéros cinq cent soixante-six, cinq cent

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue De Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 3 septembre 1980. 8704-o

soixante-sept, cinq cent soixante-huit, cinq cent soixante-neuf, cinq cent soixante-dix, cinq cent soixante et onze, cinq cent soixante-douze, cinq cent soixante-treize et cinq cent quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-566, 135-567, 135-568, 135-569, 135-570, 135-571, 135-572, 135-573, 135-587) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Eustache, comté de Deux-Montagnes, avec la maison y érigée, portant le numéro civique 3 de ladite 17<sup>e</sup> Avenue.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans réserve.»

La mise à prix est fixée à 20 375,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le QUATORZIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 3 septembre 1980. 8705-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-001558-809

**P**UITS ARTÉSIENS J.P. SIGOUIN INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au Lac-Connelly-Nord, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne,

partie demanderesse, contre JACQUES LAPOINTE, homme d'affaires, domicilié et demeurant au 13, des Peupliers, Lac-Saint-François, Prévost, district de Terrebonne,

partie défenderesse.

«Le lot numéro deux cent vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent huit (no 308-224) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, dans la division d'enregistrement de Terrebonne».

La mise à prix est fixée à 10 100,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, De Martigny ouest, suite 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 28 août 1980.

8685-0

## Vente(s) pour taxes

### Ville de Dolbeau

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil, à l'hôtel de ville de Dolbeau, au 1100, boulevard Wallberg à Dolbeau, le MERCREDI HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes dues à la ville de Dolbeau et à la Commission scolaire de Dolbeau, avec intérêts et les frais, plus les frais subséquentement encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Propriété de Codyfort Limitée, 1500, rue des Érables, Dolbeau, dont le compte est 02-01-01-20-0-00:

#### Description:

a) Les lots numéros sept cent cinquante et un, sept cent cinquante-deux et sept cent cinquante-trois de la subdivision du lot originaire numéro quarante-trois (43-751, 43-752, 43-753) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Dix-septième Rang (rg 17) du canton de Parent. Le tout avec bâtisses dessus construites.

b) Un terrain de forme irrégulière, situé en la ville de Dolbeau, comté de Roberval, faisant partie du lot numéro quarante-trois (ptie lot 43) du Dix-septième Rang du cadastre officiel du canton de Parent et borné comme suit: au nord-est, par la rivière Mistassini; à l'est, par la rivière Mistassini et une partie non subdivisée du lot 43; au sud-est par une partie non subdivisée du lot 42 et le lot 43-751; au sud-est, au sud et au sud-ouest par le lot 43-752, au sud-ouest par le lot 43-753, une partie non subdivisée du lot 43 (élargissement de la rue des Érables) et par le lot 43-723 (7<sup>e</sup> Avenue) et enfin, au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 44. Le tout avec bâtisses dessus construites.

c) Un terrain de forme irrégulière, situé en la ville de Dolbeau, comté de Roberval, faisant partie du lot numéro quarante-trois (ptie lot 43) du Dix-septième Rang du cadas-

tre officiel du canton de Parent et borné comme suit: au nord-ouest, au nord et au nord-est, par le lot 43-752; au nord-est, par le lot 43-753; au sud-est, par une partie non subdivisée du lot 42; et enfin, au sud-ouest, par une partie non subdivisée du lot 43 appartenant à la compagnie Bell Canada. Le tout avec bâtisses dessus construites.

Lequel terrain est plus longuement décrit en bloc comme suit:

Partant d'un point A situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 43 et 44 avec la ligne des hautes eaux naturelles de la rivière Mistassini; de là, la ligne séparative des lots 43 et 44 vers le sud-ouest jusqu'au point B situé sur la ligne nord-est du lot subdivisé 43-723; du point B la ligne nord-est du lot subdivisé 43-723; vers le sud-est sur une distance de trente-trois pieds (33 pi) jusqu'au point C; du point C, la ligne sud-est du lot subdivisé 43-723; vers le sud-ouest sur une distance de 250 pieds, jusqu'au point D situé sur la ligne nord-est de l'emprise de la rue des Érables (66 pi); du point D, la ligne nord-est de l'emprise de la rue des Érables (66 pi) vers le sud-est jusqu'au point E situé à l'intersection de cette dernière ligne avec la ligne sud-est du lot subdivisé 43-751 (rue); du point E vers le nord-est, la ligne nord-ouest de la propriété appartenant à la compagnie Bell Canada sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point F; du point F, vers le sud-est la ligne nord-est de la propriété appartenant à la compagnie Bell Canada jusqu'au point G situé sur la ligne séparative des lots 43 et 42; du point G, vers le nord-est en suivant la ligne séparative des lots 42 et 43 jusqu'au point H situé au centre de la coulée; du point H vers le nord, une ligne droite faisant un angle de 53° à gauche d'avec la ligne précédente jusqu'au point I situé sur la ligne des hautes eaux naturelles de la rivière Mistassini; du point I en suivant ladite ligne des hautes eaux naturelles jusqu'au point de départ.

Les terrains ci-haut décrits sont délimités par les lettres

A, B, C, D, E, F, G, H, I et A sur le plan préparé par Jean-Guy Roy, arpenteur-géomètre, le 31 juillet 1970 et révisé le 9 mars 1971, sous le numéro 16-A de ses minutes. Ledit lot contient en superficie quatre cent seize mille huit cents pieds carrés (416 800 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins;

Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada établie par acte signé devant Me Guy Levesque, notaire, le 19 novembre 1960, et enregistré à Roberval sous le numéro 87952, ladite servitude ayant été créée pour entretenir et maintenir une ligne de transmission souterraine sur ladite propriété, sur une partie dudit lot, tel qu'établi dans cette servitude;

Sujet à une servitude de passage en faveur du Domaine Quévillon, Ltée le tout tel qu'établi dans l'acte enregistré devant Me Louis Lagacé, le 11 février 1974 et enregistré à Roberval le 14 février 1974 sous le numéro 141330.

Propriété de madame Henriette Lavoie, 284, 3<sup>e</sup> Avenue, Dolbeau, dont le compte est: 04-01-01-03-0-00:

Description:

a) Un emplacement situé à Dolbeau, connu et désigné comme étant les subdivisions trois cent soixante et onze et trois cent soixante-douze du lot originaire numéro quarante-deux (42-371 et 42-372), rang XVII, canton de Parent.

b) Un emplacement situé à Dolbeau étant une partie de la subdivision deux cent quarante-huit du lot originaire quarante et un B (41B-248), mesurant, mesures anglaises, un pied (1 pi) de profondeur dans sa ligne ouest et vingt et un pieds (21 pi) de profondeur dans sa ligne est par une largeur de soixante-deux pieds et cinq dixièmes (62,5 pi); borné au nord par le lot 42-371, à l'est par le lot 41B-249, au sud par le résidu du lot 41B-248 appartenant à Raymond Dufour, ou ayants droit, et à l'ouest par le lot 41B-367.

c) Un emplacement situé à Dolbeau, étant une partie de la subdivision deux cent quarante-neuf du lot originaire quarante et un B (41B-249), mesurant, mesures anglaises, vingt et un pieds (21 pi) de profondeur dans sa ligne ouest

et quarante et un pieds (41 pi) de profondeur dans sa ligne est, par une largeur de soixante-deux pieds et cinq dixièmes (62,5 pi), borné au nord par le lot 42-372, à l'est par le lot 41B-366 (rue des Cèdres), au sud par le résidu du lot 41B-249 appartenant à Raymond Dufour, ou ayants droit, et à l'ouest par le lot 41B-248. Avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Propriété de monsieur Germain Guy, 850, boulevard Wallberg, Dolbeau, dont le compte est: 06-01-04-19-0-00:

Description:

Un emplacement situé en la ville de Dolbeau, mesurant quarante pieds de largeur sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, mesures anglaises, connu et désigné comme étant la subdivision quarante-six du lot originaire numéro quarante (lot 40-46), aux plan et livre de renvoi officiels du Dix-septième Rang du cadastre du canton de Parent, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; sauf réserve de la servitude existant en faveur de la Compagnie Électrique du Saguenay suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, sous le numéro 54555.

Propriété de monsieur Clément Tremblay, 1255, boulevard Wallberg, Dolbeau, dont le compte est: 02-01-06-14-0-00:

Description:

Un emplacement situé en la ville de Dolbeau, connu et désigné comme étant la subdivision quatre cent trente-quatre du lot originaire numéro quarante-deux (lot 42-434), aux plan et livre de renvoi officiels du Dix-septième Rang du cadastre du canton de Parent, avec toutes les bâtisses dessus construites, droits de mitoyenneté y inhérents, servitudes actives et passives, circonstances et dépendances.

Donné à Dolbeau, le 26<sup>e</sup> jour d'août 1980.

*Le greffier,*  
GASTON BLOUIN.

8604-37-2-0

**Ville de Mirabel**

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné greffier de la susdite municipalité, que les propriétés immobilières ci-dessous désignées seront vendues, avec les bâtisses dessus érigées, à l'enchère publique le JEUDI, VINGT-TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1980, à DIX heures de l'avant-midi, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec a autorisé le 25 janvier 1980 une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles sous l'autorité de l'article 513 de la Loi sur les cités et villes.

Du cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme,  
division d'enregistrement de Terrebonne

<i>No rôle</i>	<i>Noms des propriétaires</i>	<i>Description des immeubles</i>
01-101-16	André Alary .....	Lot 154-18

Du cadastre de la paroisse de Saint-Augustin,  
division d'enregistrement de Deux-Montagnes

<i>No rôle</i>	<i>Noms des propriétaires</i>	<i>Description des immeubles</i>
02-264-02	Robin Hood Flour Mills Ltd .....	Lot 449-122
02-268-04	Georges Mackarous .....	Lots 448-171 à -176
02-291-11	Joseph Feig .....	Lots 450-21 à -40
02-298-08	Aurum Stephen Bernstein et Elliot Philip Bernstein .....	Lots 451-102 à -108
02-326-02	Elisabeth Reid Dubreuil .....	Lots 464-81 à -83
02-326-08	Elisabeth Reid Dubreuil .....	Lots 464-96 à -98
02-341-08	André Major .....	Lots 464-193 & -194

Du cadastre de la paroisse de Saint-Benoît,  
division d'enregistrement de Deux-Montagnes

04-023-38	Caroline Thériault .....	Lot 62, ptie
(Enregistrement no 151 781)		
Mesurant du côté nord-est 2 948,8 pi, du côté sud-ouest 2 288,5 pi, d'un côté en arrière au sud-est 569,4 pi et de l'autre côté au nord-ouest 713,67 pi sur une ligne et 132,13 pi sur une autre ligne se dirigeant vers le nord, et bornée au nord-est par le lot 59, au sud-ouest par le lot 63, au sud-est par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Saint-Benoît, et du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, et au nord-ouest par une partie du lot 62-203 et le lot 62-225.		
04-124-01	Olivette Lebel Viau .....	Lots 275-1 à -6
05-023-15	Roger Champagne .....	Lot 159-34
05-031-08	Brian Stewart .....	Lot 306

Du cadastre de la paroisse de Saint-Canut,  
division d'enregistrement de Deux-Montagnes

06-101-36	Domaine Unic Inc. ....	Lot 92, Ptie
(Enregistrement no 121 591)		
Bornée au sud-est par les lots 92-155 à 92-159, 92-111, 92-110, 92-160, 92-161-2 et 92-161-1, vers le sud-ouest par le lot 92-162, vers le nord-ouest, en partie par les lots 92-163 à 92-166 et pour une autre partie par la rivière du Nord, et vers le nord-est par le lot 93, contenant une superficie de douze arpents, plus ou moins.		
06-122-10	Normand Clermont .....	Lot 89-39
06-124-29	Pierre Legault .....	Lot 92-115
06-175-01	Léo P. Schultz .....	Lot 94-116
06-181-01	James Quinnell .....	Lot 94-115
06-186-03	Ralph J. Russo .....	Lots 94-226 et -227, pties
(Enregistrement no 118 464)		
Les lots 94-226 et 94-227, moins et à distraire les parties de ces lots expropriées par le ministère des Transports du Québec, enregistrées sous le numéro 170412, le 13 janvier 1976, contenant en superficie un résidu totalisant 16 373 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.		
06-194-06	James Quinnell .....	Lots 94-269 et -270
06-284-13	Marcel Archambault .....	Lot 247-42
06-284-14	Marcel Archambault .....	Lots 246-79 et 247-41
06-284-15	Marcel Archambault .....	Lots 246-80 et 247-40
06-284-16	Marcel Archambault .....	Lots 246-81 et 247-39
06-295-01	Yves Roberge .....	Lot 246-170

Du cadastre de la paroisse de Saint-Janvier,  
division d'enregistrement de Terrebonne

08-061-53	Paul Zappa .....	Lot 275, ptie
-----------	------------------	---------------

No rôle	Noms des propriétaires	Description des immeubles
---------	------------------------	---------------------------

(Enregistrement no 450 904)

Mesurant environ 200 pi de largeur par 450 pi de profondeur, bornée vers le sud-est par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Saint-Janvier et du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, vers le nord-est par une partie du lot 276, vers le sud-ouest par une partie du lot 274, et vers le nord-ouest par le résidu du lot 275.

08-107-04	Norbert Argiles	Lot 263-124
08-112-03	Yvan Marcoux	Lot 265-46
08-114-12	Jean-Claude Faucher	Lot 265-42
08-121-01	Marcellin Cantin	Lot 265-107
08-121-06	Arcade Brière	Lot 265-102
08-121-07	Arcade Brière	Lot 265-104
08-173-04	Antoine Corbin	Lot 263-27-2
09-132-10	Gilles Degongre	Lot 281, ptie

(Enregistrement no 376 655)

Mesurant 220 pi de largeur par une profondeur de 138 pi, la ligne nord-ouest de cet emplacement étant située à une distance approximative de 488 pi de la rue Charles; bornée en front, vers le sud-ouest, par le lot 281 - 5<sup>e</sup> Rue (rue Gilles), d'un côté vers le nord-ouest par une partie du lot 281, propriété de monsieur Roméo Capella, ou représentants, en arrière, vers le nord-est, par une partie du lot 281, propriété de monsieur Kalman Feher, ou représentants, et de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot 281, propriété de monsieur Gilles Allaire ou représentants, et contenant en superficie 30 360 pieds carrés.

09-141-05	Jean-Claude Maclure	Lot 277-24
09-142-23	Joseph Panetta	Lot 277-35, ptie

(Enregistrement no 540 243)

Mesurant 50 pi de largeur par une profondeur de 112 pi, bornée du nord par une partie du lot 277, vers le sud-ouest par le lot 277 - 2<sup>e</sup> Rue (terrasse Ouellette) vers le sud-est par le lot 277-36 et vers le nord-ouest par le résidu du lot 277-35.

09-151-20	Arcade Brière	Lot 300-1 Lot 300, ptie
-----------	---------------	----------------------------

(Enregistrement no 493 014)

Mesurant 299 pi de largeur dans la ligne nord-ouest par toute la profondeur pouvant se trouver entre le lot 300-1 et la ligne de division du cadastre de la paroisse Saint-Janvier et du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, bornée au nord-ouest par le lot 300-1, vers le sud-ouest par le lot 299, vers le sud-est par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Saint-Janvier et du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, et vers le nord-est par une autre partie du lot 300.

09-171-03	Rosaire Coursol	Lot 276-32
-----------	-----------------	------------

Donné à Mirabel, le 5 septembre 1980.

*Le greffier,*  
CLAUDE BÉLISLE.

8742-38-2-o

### Ville de Trois-Rivières-Ouest

Avis public est, par les présentes, donné que le MERCREDI QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à DIX heures, en la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique, pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente au soussigné, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Permission a été accordée à la ville de Trois-Rivières-Ouest d'énumérer en abrégé les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés.

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Intérêts	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bergeron, Jean-Paul (Le curateur public du Québec ADM)	15-194	PAR T.-R.	148,80 \$	268,09 \$	94,61 \$	511,50 \$
Sénéchal, Florent	15-234	PAR T.-R.	37,16	117,20	48,16	202,52
Gélinas, Louis-P.	29-44	PAR T.-R.	248,47	1 251,96	544,92	2 045,35
Fréchette, Jean	29-38	PAR T.-R.	719,54	1 201,73	188,80	2 110,07
Pépin, Marcel	29-76	PAR T.-R.	675,32	1 204,61	159,02	2 038,95
Devoy, René	35-41	PAR T.-R.	332,62	1 071,25	210,20	1 614,07
Devoy, René	35-40	PAR T.-R.	140,92	667,42	72,59	880,93

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Intérêts	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Levesque, Claude	35-9, 35-10	PAR T.-R.	121,51	1 560,70		1 682,21
Rouleau, André	35-30	PAR T.-R.	279,95	1 059,51		1 339,46
Dessureault, Isidore	35-68	PAR T.-R.	134,05	578,77	59,33	772,15
Alarie, Noël	35-122	PAR T.-R.	774,04	1 433,47	147,48	2 354,99
Neault, Yvon	36-15	PAR T.-R.	40,87	746,28		787,15
Tessier, Fernand	35-213	PAR T.-R.	0,60	4,26		4,86
Mailman, Mary, Mlle	35-210	PAR T.-R.	498,92	2 907,34		3 406,26
Tessier, Fernand	35-226-4	PAR T.-R.	39,73	205,52		245,25
Les Entr. Tessier Enr.	35-218-3	PAR T.-R.	81,54	508,87		590,41
Taylor, Don	36-179	PAR T.-R.	1,73	9,62		11,35
Taylor, Don	36-178	PAR T.-R.	13,33	9,62	26,68	49,63
Taylor, Don	36-177	PAR T.-R.	13,33	9,62	26,68	49,63
Taylor, Don	36-176	PAR T.-R.	13,33	9,62	26,68	49,63
Taylor, Don	36-175	PAR T.-R.	13,33	9,62	26,68	49,63
Taylor, Don	36-174	PAR T.-R.	13,33	9,62	26,68	49,63
Chevalier, Victorien	38-72	PAR T.-R.	186,35	896,73		1 083,08
Bettez, Mme Roméo	38-71	PAR T.-R.	309,08	1 093,34	59,33	1 461,75
Franco, Jacques Syndic	38-70	PAR T.-R.	178,52	896,73		1 075,25
Francoeur, André (dir. des terres destinées aux anciens combattants)	42-69, 41-64	PAR T.-R.	185,21	1 347,84		1 533,05
St-Arnaud, Jean-Paul	42-160	PAR T.-R.	586,08	1 897,33	1 144,53	3 627,94
Livernoche, René	42-183	PAR T.-R.	114,38	1 187,00		1 301,38
Bettez, Armand	P.-53	PAR T.-R.	2 119,85	1 051,54	2 242,62	5 414,01
Genial Const. Inc.	37-238-1	PAR T.-R.	259,45	440,80	75,82	776,07
Réal St-Arnaud Inc.	P.-37	PAR T.-R.	672,32	624,96	890,84	2 188,12
Bélanger, Mlle Annette	38-179	PAR T.-R.	20,59	49,76		70,35
Gélinas, J.-Louis et Fernand Boucher	38-108	PAR T.-R.	111,10	1 284,48		1 395,58
Carrier, André	160-P-326	PAR T.-R.	1,49	10,61		11,50
Beaubien, Raymond	160-223, 161-195	PAR T.-R.	207,71	2 317,66		2 525,37
Les Immeubles de T.-R. Inc.	161-435	PAR T.-R.	187,47	994,69		1 182,16
Les Immeubles de T.-R. Inc.	161-434	PAR T.-R.	170,05	902,43		1 072,48
Les Immeubles de T.-R. Inc.	161-433	PAR T.-R.	171,90	911,97		1 083,87
Les App. des Tourelles Inc.	150-36, 145-14	PAR T.-R.	413,65	1 763,11	31,69	2 208,45
Les App. des Tourelles Inc.	150-37	PAR T.-R.	374,62	1 617,31	13,83	2 005,76
Les App. des Tourelles Inc.	150-38	PAR T.-R.	376,06	1 622,05	16,13	2 014,24
Beaudry, Denis	P.-67	PAR T.-R.	150,46	848,24	433,62	1 432,32
Aubry, François	157-24	PAR T.-R.	591,17	1 248,68	19,04	1 858,89
Aubry, François	157-31, 155-11	PAR T.-R.	1 354,44	2 535,80	152,75	4 042,99
Aubry, François	150-1	PAR T.-R.	1 835,32	3 410,39	209,98	5 455,69
Aubry, François	150-2	PAR T.-R.	1 601,05	3 066,71	133,58	4 801,34
Aubry, François	150-3, 155-2	PAR T.-R.	1 853,83	3 410,43	209,98	5 474,24
Aubry, François	155-5	PAR T.-R.	1 370,90	2 590,47	58,83	4 020,20
Aubry, François	155-6	PAR T.-R.	1 370,90	2 590,40	58,83	4 020,13
Aubry, François	155-7	PAR T.-R.	1 452,87	2 753,24	58,83	4 264,94
Aubry, François	155-9	PAR T.-R.	1 703,54	3 211,82	75,66	4 991,02
Aubry, François	155-10, 157-35	PAR T.-R.	1 976,19	3 748,73	75,66	5 800,58
Aubry, François	157-36	PAR T.-R.	1 885,68	3 572,42	75,66	5 533,76
Aubry, François	157-37	PAR T.-R.	2 345,27	4 461,71	84,06	6 891,04
Aubry, François	157-38	PAR T.-R.	2 629,49	5 024,36	84,06	7 737,91
Aubry, François	157-39	PAR T.-R.	1 858,64	3 498,41	84,06	5 441,11
Aubry, François	P.-150, P.-152, P.-153, P.-154, P.-155 et P.-157	PAR T.-R.	41 256,93	78 301,88	1 398,12	120 956,93
Equipements Lambert Inc.	P.-31	PAR T.-R.	222,86	3 201,49		3 424,35
Bédard, Marc	35-364	PAR T.-R.	17,94		50,30	68,24
Bédard, Marc	35-297	PAR T.-R.	17,31		47,99	65,30
Bédard, Marc	35-298	PAR T.-R.	17,31		47,99	65,30
Bédard, Marc	35-299	PAR T.-R.	17,31		47,99	65,30
Bédard, Marc	35-300	PAR T.-R.	17,31		48,00	65,31
Giroux, Serge	150-17	PAR T.-R.	321,34	1 872,81	869,53	3 063,68

Donné à Trois-Rivières-Ouest, le 3 septembre 1980.

Le greffier de la ville et le trésorier adjoint,  
CLAUDE TOUZIN, O.M.A.

---

**Errata**

---

**Desserte de Saint-Jean-de-la-Lande**

Prenez note que dans l'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 30 août 1980, à la page 8910 du numéro 35, au début de la troisième ligne les mots «la DESSERTÉ DE» doivent être ajoutés.

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1523-2770

8660-o

**CAISSE POPULAIRE DES EMPLOYÉS DES  
POSTES DU DISTRICT POSTAL DE MONTRÉAL**

À la *Gazette officielle du Québec*, édition du 16 août 1980, volume 33, page 8546, numéro 8091-o, aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes, il aurait fallu lire «CAISSE POPULAIRE DES

EMPLOYÉS DES POSTES DU DISTRICT POSTAL DE MONTRÉAL», au lieu de «Caisse Populaire Des Employés Des Postes du District Postal De Montréal»). Québec, le 8 septembre 1980.

8660-o

**Paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande**

Prenez note que dans l'avis publié à la *Gazette officielle du Québec*, le 30 août 1980, à la page 8910 du numéro 35, à la fin de la quatrième ligne et à la cinquième ligne, les mots «en paroisse la desserte de» doivent être remplacés par les mots «dans son diocèse la».

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1523-2700

8660-o

## INDEX

## ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CHANTIER COOPÉRATIF DE PETIT-PARIS ( <i>Changement de nom</i> ) .....	9392
---	------

## AVIS DIVERS

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL ( <i>Siège social</i> ) .....	9392
DESSERTTE DE SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE ( <i>Erratum</i> ) .....	9435
EXPLORATIONS SAINT-AURICE LTÉE ( <i>L.P.S.</i> ) .....	9392
(FUILEH) FRONT-UNI INTERNATIONAL DES LEADERS ÉVANGÉLIQUES HAÏTIENS ( <i>L.P.</i> ) .....	9392
OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE (L') ( <i>Siège social</i> ) .....	9392
PAROISSE DE SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE ( <i>Erratum</i> ) .....	9435
SUCCESSION GABRIELLE CÔTÉ ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	9392
SUCCESSION JEAN-PAUL SICOTTE ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	9393

## CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DES EMPLOYÉS DES POSTES DU DISTRICT POSTAL DE MONTRÉAL ( <i>Erratum</i> ) ...	9435
--	------

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

## ACCORDÉS

BLUTEAU, JOSEPH ARMAND MARCEL .....	9393
BOISVERT, MARIE ROSE AIMÉE IRIANE .....	9393
CHAMPAGNE, JOSEPH PAUL ÉMILE CLÉMENT GAËTAN RICHARD .....	9393
GASTON, JEAN FRANK .....	9393
HARRISON, HELEN STELLA SUE .....	9393
LABELLE, JOSEPH ROGER JEAN JONATHAN .....	9393
LAVOIE, MARIE JEANNE D'ARC JANY .....	9393
LEBRUN, JOSEPH GÉRARD MAGELLA MICHEL .....	9393
MICHAUD, JOSEPH VICTORIEN PATRICK .....	9394
PLOUFFE, JOSEPH FRANÇOIS ANTOINE .....	9394
VAUDREUIL, MARIE LORRAINE .....	9394

## DEMANDES

BÉLANGER, JOSEPH JEAN ALBERT .....	9394
BRASSARD, JOSEPH JEAN GUY YVES .....	9394
CARON, PIERRE-RICHARD .....	9394
CAUCHON, RÉAL .....	9394
DESROSIERS, MARIE MAGELLA LILIANE .....	9394
DUROCHER, ROBERT ROGER .....	9394
FOURNIER, JOSEPH PAUL .....	9395
FRANCOEUR, MARIE BÉRENGÈRE HORACIA .....	9395
FRANCOEUR, MARIE COLETTE BENJAMINE .....	9395
FRANCOEUR, MARIE PAULE BÉLINE .....	9395
FRÉCHETTE, MARIE THÉRÈSE CÉLINE .....	9395
GLADUK, NICHOLAS .....	9395
GOSSELIN, JEAN-MARC .....	9395
KALUTA, LINDA MARGARET .....	9395
LAVOIE, JOSEPH FRANÇOIS .....	9395
LENG, WILLIAM BARRIE .....	9395
LORD, MURIELLE .....	9396
LUDMER, ISSIE .....	9396
MAROIS, JULES .....	9396
MAURICE, WALLACE .....	9396
McCOMEAU, JOSEPH STEVEN ALLAN .....	9396
PIETTE, JOSEPH ALEXANDRE JEAN CLAUDE .....	9396
PIETTE, MARIE CLAUDE GABRIELLE NICOLE .....	9396
POISSON, GÉRALD ROLAND FRANÇOIS .....	9396
WLEKLINSKI, MAREK ANDRZEJ WINSTON .....	9396

**CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)**

	Page
BÉLAND (ANDRÉ) c. GABY L. DROLET ( <i>Assignment</i> ) .....	9397

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

DÉCISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE RÉGULIER .....	9382
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ .....	9383
— DÉCHETS .....	9391
— ÉCOLIER .....	9364
— LOCATION .....	9385
— TRANSPORT EN VRAC .....	9386
— VOYAGEUR .....	9362
— DÉCISIONS RENDUES ( <i>Errata</i> ) .....	9391
INTRODUCTION DE REQUÊTES	
— MONTRÉAL .....	9335
— QUÉBEC .....	9358
— QUÉBEC ( <i>Transport de déchets</i> ) .....	9362
— INTRODUCTION DE REQUÊTES ( <i>Errata</i> ) .....	9391

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)****CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)**

ABERCORN LUMBER INC. ....	9303
ACME LITHO INC. ....	9303
AGENCES AVILA INC. (LES) .....	9303
ALIMENTATION BROUSSEAU ET POULIN INC. ....	9303
ALIMENTATION LEBLANC ET POULIN INC. ....	9303
AMEUBLEMENT & DÉCOR J. CÔTÉ INC. ....	9303
AMEUBLEMENT & DÉCOR N. MARTIN INC. ....	9303
AMEUBLEMENTS GAUDET & FRÈRES INC. (LES) .....	9303
ANPOL INC. ....	9303
APPROVISIONNEMENT SEGA (CANADA) INC. ....	9304
AUTOBUS GÉRARD JUNEAU INC. ....	9303
AVILA AGENCIES INC. ....	9303
BERNARD (OVILA) TIRE SERVICE LIMITED .....	9303
BIJOUTERIE NÉNUPHAR LTÉE .....	9303
BOUTIQUE VIVERIE INC. ....	9304
BREUNING (R.) ENTREPRISES INC. ....	9303
CARAVEL TOURS INC. ....	9304
CASCAPEDIA BOOMING COMPANY .....	9303
CASCAPEDIA BOOMING COMPANY INC. ....	9303
CENTRE VIDÉO POPULAIRE C.V.P.O.P. ....	9303
CENTRE VIDÉO POPULAIRE DE LA RIVE-SUD (C.V. POP) .....	9303
CHEZ BERNARD BERTRAND INC. ....	9303
CINÉMAS S.A.C. INC. ....	9304
CLUB JEUNESSE (VOYAGE MÉRISOL) INC. ....	9304
CLUB JEUNESSE (VOYAGES CARAVEL) INC. ....	9304
CLUB SPORTIF STE-MARGUERITE INC. ....	9304
COMPAGNIE DE PORTEFEUILLE MI VILLE LTÉE (LA) .....	9304
COMPAGNIE DE TRANSPORT RELIABLE (QUÉBEC) LTÉE (LA) .....	9303
COMPAGNIE DE TRANSPORT RELIABLE-SCOTT (QUÉBEC) INC. (LA) .....	9303
COMPAGNIE D'ESTACADES DE LA CASCAPEDIA INC. ....	9303
ENTREPRISES R. BREUNING INC. (LES) .....	9303
FLEURISTE SALABERRY INC. ....	9303
FLORINTER INC. ....	9303
GAUDET (GASTON) INC. ....	9303
HARVEY BEARING SERVICES INC. ....	9304
HOCKEY MINEUR DE THETFORD MINES INC. ....	9303
HOCKEY MINEUR INTER-CITÉ DE THETFORD MINES INC. ....	9303
INDUSTRIES JOMIDA INC. ....	9304

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)****CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite**

	Page
J.C. ENGELS INC. ....	9303
JAYCEE SALES COMPANY .....	9303
JOMIDA INDUSTRIES INC. ....	9304
JOMIDA INDUSTRIES LTD. ....	9304
LITHO ACME INC. ....	9303
MAGASIN DE CHAUSSURES VILLAGER INC. ....	9304
MARTEL & ROBERT MARCHINE SHOP CIE LTÉE .....	9304
MARTEL ET ROBERT INC. ....	9304
MASKI-TOURS INC. ....	9303
MID CITY HOLDING CO. LTD. ....	9304
MODERN TIRE SALES INC. ....	9304
MODERN TIRE SALES LTD. ....	9304
NEUMAN (BOBI) HOLDINGS INC. ....	9304
PLACEMENTS BOBI NEUMAN INC. (LES) .....	9304
PNEUS MODERNE INC. ....	9304
PNEUS OVILA BERNARD INC. (LES) .....	9303
RELIABLE TRANSPORT (QUÉBEC) LTD. ....	9303
RELIABLE-SCOTT TRANSPORT (QUÉBEC) INC. ....	9303
RESTAURANTS UNIVERSELS INC. (LES) .....	9304
S.A.C. THEATRES INC. ....	9304
STE. MARGUERITE GOLF CLUB INC. ....	9304
SCIERIE & MATÉRIAUX ABERCORN INC. ....	9303
SEGA SUPPLY (CANADA) INC. ....	9304
SEGA SUPPLY (CANADA) LIMITED .....	9304
SERVICE DE MAINTENANCE J.G.L. INC. ....	9304
SERVICE DE MAINTENANCE J.G.L. (1980) INC. ....	9304
SERVICES DE ROULEMENT À BILLES HARVEY INC. ....	9304
SERVICES DE ROULEMENT HARVEY INC. ....	9304
SHEDAL INC. ....	9304
SPORT TOI ET MOI INC. ....	9304
STANDARD AMUSEMENT COMPANY (THE) .....	9304
TEXTILE BIAIS INC. ....	9304
TEXTILE BINDING INC. ....	9304
TEXTILE BINDINGS, INCORPORATED .....	9304
UNIVERSAL RESTAURANTS CORPORATION .....	9304
VILLAGER SHOE SHOPPES INC. (THE) .....	9304
VILLAGER SHOE SHOPPES LTD. (THE) .....	9304
VOYAGES BOBI INC. ....	9304
VOYAGES CARAVEL INC. ....	9304
VOYAGES MÉRISOL INC. ....	9304
WATERLOO BOX & PACKAGING LIMITED .....	9304

**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)**

BLANCHETTE & VALCOURT LTÉE .....	9305
BOURQUE AUTOMOTIVE INC. ....	9305
CANADA BLUE PRINT PAPER COMPANY, LIMITED .....	9305
CARON (CLAUDE) INC. ....	9305
CENTRE D'ÉQUIPEMENTS ET PRODUITS DE NETTOYAGE MONTRÉAL LTÉE .....	9305
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DES ÉPICIERIS UNIS INC. (LE) .....	9305
COMPAGNIE D'ALUMINIUM DE MONTRÉAL INC. ....	9305
CONSTRUCTIONS P.F.S. CANADA INC. (LES) .....	9305
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT JAN .....	9305
CRÉATEURS-ARTISANS B.B.B. INC. (LES) .....	9305
DISTRIBUTIONS B.F. INC. (LES) .....	9305
ENRICO INC. ....	9305
ENTREPRISES CLAURO INC. (LES) .....	9305
FLEURISTE SALABERRY INC. ....	9305
G.N. SERVICE INC. ....	9305

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)****CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) — suite**

	Page
GESTION DAIGLE INC. ....	9305
GESTION DORA INC. ....	9305
GROUPE COMPOSITE DE PHOTOGRAPHES D'ART .....	9305
JEVLAM INC. ....	9305
LACROIX (PIERRE A.) LTÉE .....	9306
LAMBERT & LAMBERT LTÉE .....	9306
LESTAL CONSTRUCTION LTD. ....	9306
LUMAR IDEAL INC. ....	9306
PARAMOUNT TRANSPORT LTD. ....	9306
PARC ISABEAU INC. ....	9306
PELLETIER & THÉRIault AUTO INC. ....	9306
PHOTO PROGRÈS LTÉE .....	9306
PLACEMENTS CALER INC. (LES) .....	9306
PLACEMENTS DUCEPPE INC. ....	9306
PLACEMENTS FRESQUE INC. ....	9306
PRODUCTIONS LE NORDET INC. (LES) .....	9306
RESSOURCES NSR INC. (L.R.P.) .....	9306
STE-MARIE (FLORENT) INC. ....	9306
SERVICES ADMINISTRATIFS R. DOYON INC. ....	9306
SESSIONS ALPEC LTÉE .....	9306
SOLAREX INC. ....	9306
JER-VAL CONSTRUCTION LIMITÉE .....	9306
TROTTIER TIRE SERVICE INC. ....	9306
ULTRATEX INC. ....	9306

**CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)**

ALLIANCE FAMI-SKI INC. ....	9307
AMBULANCES KAMOURASKA EST INC. (LES) .....	9307
AMÉNAGEMENTS LUNEBEC INC. (LES) .....	9307
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC. ....	9307
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SEIGNEURIE INC. (L') .....	9307
ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DE PLACE BONAVENTURE .....	9307
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE VALLEYFIELD INC. (L') .....	9307
AUBERGE DE NOS AIEUX INC. ....	9307
BLONDEAU & COMPAGNIE .....	9307
BONENFANT (MAURICE) & FILS INC. ....	9307
BOURDON, JUTEAU & ASSOCIÉS INC. ....	9307
CAFÉ CHRÉTIEN CENTRE-SUD .....	9307
CENTRE DE SEJOUR LAVAL INC. ....	9307
CENTRE RESIDENTIEL COMMUNAUTAIRE D'AMOS INC. ....	9307
CHAUSSURE BROWN'S INC. (LA) .....	9307
CLUB ARAMIS INC. ....	9307
CLUB D'AUTOMOBILES DE ST-FÉLIX INC. ....	9307
CLUB DE MOTO COMMANDO ST-FABIEN .....	9307
CLUB DU GRAND R INC. ....	9307
CLUB OPTIMISTE DE CONTRECOEUR INC. ....	9308
CLUB SOCIAL MAC-ALMA INC. ....	9308
COC'N BULL LTD. ....	9308
COMMUNITY WELFARE LEAGUE OF MASONVILLE AND MORINDALE INC. (THE) .....	9308
CONSTRUCTION AL-AS LIMITÉE .....	9308
CORPORATION PROVOST LTÉE .....	9308
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DE QUÉBEC) .....	9308
CRÉATEURS-ARTISANS B.B.B. INC. (LES) .....	9308
ENRICO INC. ....	9308
EXPÉDITEURS GENAUTO (QUÉBEC) LTÉE (LES) .....	9308
FIDELITY FINANCE CORP. ....	9308
GENDRON LEFEBVRE INC. ....	9308

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)****CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) — suite**

	Page
GESTION DAIGLE INC. ....	9308
GESTION K. A. J. A. INC. ....	9308
GREENE (RICHARD) INC. ....	9308
GRENIER (LIONEL) AUTOMOBILES INC. ....	9308
HALTE-GARDERIE DU FAUBOURG INC. ....	9308
IMMEUBLES DE VANIER LTÉE (LES) ....	9308
INSTITUT INTERNATIONAL DU STRESS (I.I.S.) ....	9308
JAMOGA INC. ....	9308
KIRK TRADING CORPORATION ....	9308
LEVITT-SÉCURITÉ (ATLANTIQUE) LIMITÉE ....	9309
LIGUE SPORTIVE DE VAUDREUIL INC. ....	9309
LIONS CLUB OF SHAWVILLE, QUÉBEC (THE) ....	9309
MANOIR DENIS DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY INC. ....	9309
MARSHALL (G.K.) & PARTNERS LIMITED ....	9309
MESSAGERIES DU ST-LAURENT INC. (LES) ....	9309
MINES D'AMIANTE BELL, LTÉE (LES) ....	9309
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 02 INC. ....	9309
PROMOTIONS CHAMPART LTEE ....	9309
ROMANO (MICHEL) INC. ....	9309
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SCIENCE POLITIQUE INC. ....	9309
TRI-BEC INC. ....	9309
UNITE DOMREMY DE CLERMONT INC. ....	9309
UNITÉ DOMRÉMY DE STE-THERÈSE INC. ....	9309

**DEMANDES DE DISSOLUTION**

ACTION DEVELOPMENT CORPORATION ....	9397
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SAINTE-CATHERINE ....	9397
BOUDREAU (GILLES) & FRÈRES INC. ....	9397
COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX DU QUÉBEC À JOLIETTE INC. ....	9397
CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTÉE (LES) ....	9397
COULOMBE (E.T.) & CIE LTÉE ....	9398
ENTREPRISES HERVÉ GRAVEL INC. (LES) ....	9398
ENTREPRISES TELLIER & MARCHAND INC. (LES) ....	9398
IMMEUBLES ROLUC INC. (LES) ....	9398
LANGLOIS (R.) LTÉE ....	9398
LIEBMAN (JACK) DRESSES LIMITED ....	9398
MARBAN INC. ....	9398
NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE ....	9398
NYSKO INC. ....	9398
RABBI MORRIS HALPERN MEMORIAL FOUNDATION ....	9398
SÉRIGRAPHIE R. & L. INC. ....	9399
SOCIÉTÉ LOGESCO INC. (LA) ....	9399
THOMAS & FILS LIMITÉE ....	9399
UNION HOLDINGS LTD. ....	9399
VICTORIA HOSIERY MILLS LTD. ....	9399
WILFAY HOLDINGS LTD. ....	9399

**DISSOLUTION (Article 28)**

APPARTEMENTS LES GLANEUSES INC. ....	9309
AUDIONICS INTERNATIONAL INC. ....	9309
BEN & ROBERT INC. ....	9309
BONBONNIÈRE DU SAGUENAY LTÉE (LA) ....	9310
BOUCHARD (ALAIN) INC. ....	9310
CIE PROVINCIALE DE VEAU LTÉE (LA) ....	9310
CONSEIL RÉGIONAL DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (LE) ....	9310
CRÈMERIE GRÉGOIRE INC. ....	9310
CRÈMERIE MONT BLANC LTÉE ....	9310

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)****DISSOLUTION (Article 28) — suite**

	Page
DÉPANNEUR CENTRAL ST-LAURENT INC. ....	9310
ENTREPRISES BROSSOIT & SIGOUIN INC. (LES) .....	9310
FRAN-BE INC. ....	9310
GODIN (OVIDE) INC. ....	9310
IMMEUBLES FRANÇOIS-LOUIS LTÉE (LES) .....	9310
INVESTISSEMENTS PROSAG INC. (LES) .....	9310
KIMBERLY-CLARK LUMBER LTD. ....	9310
LÉVIS TEXTILES LIMITED .....	9310
LOISIRS PINTENDRE INC. ....	9310
MARCHÉ Y. DESROCHERS INC. ....	9310
MARTIN (MAURICE) INC. ....	9310
MELCAR INC. ....	9310
MONFETTE (GÉRARD) INC. ....	9310
MORLAND INVESTMENTS LTD. ....	9310
PÉTROLES CHARTIER LTÉE (LES) .....	9310
PLACE CENTRE-VILLE D'ASBESTOS INC. ....	9311
POMICULTEURS GUIMONT INC. (LES) .....	9311
RESTAURANT TABAGIE EXPRESS INC. ....	9311
SANCLERC INC. ....	9311
SAVIGNAC (GASTON) IMMEUBLES INC. ....	9311
SEMEBEC INC. ....	9311
UNIVAR INC. ....	9311
*VERMETTE & FILS LTÉE .....	9311

**ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)**

ACTION INTÉGRATION BROSSARD .....	9311
ADMINISTRATION ISCO LTÉE .....	9311
AGENCES ELRA LTÉE (LES) .....	9311
ALIMCO INC. ....	9311
ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE DE BEAUCE .....	9311
ASSOCIATION DES DIPLOMÉS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE .....	9311
ASSURANCE TONY VERRÉ INC. ....	9311
ASTLEY (ROBERT) LTD. ....	9311
ATELIER DU VERSANT NEUF INC. ....	9312
AUTOBUS LÉBOEUF LTÉE (LES) .....	9312
AUTOMOBILES REDAN INC. ....	9312
BELSAR, LIMITÉE .....	9312
BLANCHET (GUY) INC. ....	9312
BLANCHETTE & HUOT INC. ....	9312
BOUCHERIE CAMILLIEN GIRARD INC. ....	9312
CLUB D'AUTOMOBILES DE ST-FÉLIX INC. ....	9312
CLUB DES PARENTS DE JUMEAUX DE LA RÉGION DE QUÉBEC .....	9312
CLUB OPTIMISTE DE CONTRECOEUR INC. ....	9312
COMITE SOCIAL CENTRE-SUD INC. ....	9312
CONCORBEC INC. ....	9312
CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE LA TUQUE ET DE LA HAUTE-MAURICE INC. ....	9312
CORPORATION DES SERVICES D'AMBULANCE DU QUÉBEC (LA) .....	9312
COUREY ET ASSOCIÉS INC. ....	9312
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE DE LA MITIS INC. ....	9312
ÉDITIONS DE L'ENCLOS INC. (LES) .....	9312
ÉLEVEURS LEBLANC INC. ....	9312
ENTREPRISES ALLIÉES LIMITÉE .....	9312
ENTREPRISES CHARTRAND & LAVOIE INC. (LES) .....	9312
ENTREPRISES IOTA INC. (LES) .....	9312
ENTREPRISES JOSEPH INC. (LES) .....	9313
FIROVAL LTÉE .....	9313
GESTION MONDE INC. ....	9313
GRANBY EXPRESS INC. ....	9313

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)****ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — suite**

	Page
GRANBY FINANCE CORPORATION .....	9313
GRANDE CITROUILLE (LA) .....	9313
GROUPE DE RECHERCHE ACP-SECOR INC. (LE) .....	9313
GUÉRETTE (NERÉE) & FILS LTÉE .....	9313
GUILBAULT (CHARLES) INC. ....	9313
HUGHES (D.A.) ET ASSOCIÉS INC. ....	9313
INSTITUT INTERNATIONAL DU STRESS (I.I.S.) .....	9313
INVESTISSEMENTS CHEMINOTS LTÉE (LES) .....	9313
ISOLATION R.L.B. INC. ....	9313
LABORATOIRE BIOS (1975) LTEE .....	9313
LACHENAIE DEVELOPMENT CORP. ....	9313
LAFAILLE, INTERNOSCIA & ASSOCIÉS INC. ....	9313
LAROSE (MICHEL) & ASSOCIÉS INC. ....	9313
LAVAL EXPRESS INC. ....	9313
LEFEBVRE (ROGER) & ASSOCIÉS INC. ....	9313
LÉVEILLÉ (PIERRE) INC. ....	9313
LOCATION AMOS INC. ....	9313
MAISON BEAUMONT INC. ....	9313
MENDELSON (I.) INVESTMENT CORP. ....	9314
MOBILIER ARTISTIQUE DE BUREAU M.A.B. INC. (LE) .....	9314
MONT GLEN INC. ....	9314
NORTHLAND HOLDINGS INC. ....	9314
NOTRE DAME DE GRACE WOMEN'S CLUB, INCORPORATED (THE) .....	9314
PLACEMENTS DES ORMES INC. (LES) .....	9314
PLACEMENTS J.M. GRENIER INC. (LES) .....	9314
PRERADOVICH METAL INC. ....	9314
PRODUCTIONS DE L'ÉTHÉRIK INC. (LES) .....	9314
PRODUITS CHIMIQUES CROMAC (QUÉBEC) LTÉE .....	9314
PUBLICATIONS KENROY LTÉE (LES) .....	9314
REVUE NATURE INC. ....	9314
SAUVE (AIME) CONSTRUCTION LTEE .....	9314
SEP INVESTMENT CORP. ....	9314

**FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)**

CONSTRUCTION CANCO INC. ....	9315
CONSULTANTS DEUX-MONTAGNES LTÉE (LES) .....	9315
LAMBERT (ALFRED) INC. ....	9315
VERREAULT NAVIGATION INC. ....	9315
SERVICE UNIC INC. ....	9314
SPÉCIALITÉS CHARLES BOUCHER INC. (LES) .....	9314
TRANSVISION (EAST ANGUS) INC. ....	9314
VIANDES LÉPINE INC. (LES) .....	9314
VICTORIA MASONIC TEMPLE INC. ....	9314
VOYAGES PLAMONDON INC. ....	9314

**LETTRES PATENTES**

ANTIQUITÉS ST-PAUL INC. ....	9315
BÊCHEDOR INC. ....	9315
CONSTRUCTIONS ROBERT GASCON INC. (LES) .....	9315
CRÉATIONS FAUCHER ET ASSOCIÉS INC. ....	9315
ENTREPRISES CORAYTECH INC. (LES) .....	9315
FERME TOUSIGNANT — DEMERS INC. ....	9315
GALERIES DE LA FEMME D'AUJOURD'HUI INC. ....	9315
GESTION GUILLAUME INC. ....	9315
INVESTISSEMENTS PELLAND INC. (LES) .....	9315
LAMINAGE CONTACT INC. ....	9316
PELLAND INVESTMENTS INC. ....	9315

## COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

## LETTRES PATENTES — suite

	Page
PLACEMENTS D.A.M.C. INC. ....	9316
PLOMBERIE ST-JEAN INC. ....	9316
SEIGNEURIE ST-ADOLPHE INC. ....	9316
SERRES L.G.L. INC. (LES) ....	9316
SERVICE D'ENTRETIEN RAYNALD INC. ....	9316
TANGUAY (BENOIT) CONSTRUCTION INC. ....	9316
TRANSPORT ROGER ANCTIL INC. ....	9316

## LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ABATTOIR ADRIEN GILBERT LTÉE .....	9316
ABATTOIR DUCHARME INC. ....	9316
AIRCO RÉFRIGÉRATION INC. ....	9316
ASSOCIATION DES PRINCIPAUX RETRAITÉS DU QUÉBEC .....	9316
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE RETRAITÉS .....	9316
BELLEY (C.) CONSTRUCTION INC. ....	9317
CANADA-EXPA (1980) INC. ....	9316
CANADIAN AUTO SUPPLY LTD .....	9316
CAROSSERIE D'AUTO MASSON INC. ....	9316
CENTRE AUDIO-VISUEL DE SHERBROOKE INC. ....	9316
CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE LA CAPITALE INC. ....	9317
COMITÉ POUR LA FONDATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE PSYCHOPHYSIOLOGIE (C.F.O.I.P.) .....	9317
COMPLEXE PLACE DAVIS INC. ....	9317
CONSTRUCTION INDUSTRIELLE CLÉMENT BELLEY INC. ....	9317
COPAINS DU CAMPING ET DES SPORTS FAMILIAUX DE ST-HUBERT INC. (LES) .....	9317
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE LA RÉGION DE VAL D'OR .....	9317
EMBALLAGES C.D.R. INC. (LES) .....	9317
ENTREPRISE CANADIENNE D'AUTO LTÉE .....	9316
ENTREPRISES ROGER PILON INC. (LES) .....	9317
EXCAVATION NORMAND HOULE INC. ....	9317
EXPLORATIONS SAINT-MAURICE LTÉE .....	9392
GESTION S.E.G. INC. ....	9317
GESTRONITECH INC. ....	9316
H.T.H. REALTIES INC. ....	9317
HODA INC. ....	9317
IMMEUBLES GIREX INC. ....	9317
IMMEUBLES H.T.H. INC. (LES) .....	9317
IMMEUBLES RENÉ BOILY INC. (LES) .....	9317
ISABEL INVESTMENTS INC. ....	9317
ISABEL INVESTMENTS LIMITED .....	9317
JOSHAR INC. ....	9317
JOSHAR INCORPORATED .....	9317
L.M.S. RENTAL OF CANADA LTD. ....	9317
LAFLAMME MARKET INC. ....	9317
LOCATION L.M.S. DU CANADA LTÉE .....	9317
MARCHÉ LAFLAMME INC. ....	9317
MARCHÉ MICHEL GAZAILLE INC. ....	9317
MATANÉ PLYWOOD INC. ....	9317
MODE MIEL LTÉE .....	9317
PETIT MUNICH INC. (LE) .....	9317
PLACEMENTS ISABEL INC. (LES) .....	9317
PLACEMENTS M.C. ROUX LTÉE (LES) .....	9318
QUERELIN INC. ....	9318
RENDEZ-VOUS DU BRICOLEUR DE L'EST INC. (LE) .....	9318
SOCIÉTÉ DU MUSÉE MILITAIRE ET MARITIME DE MONTRÉAL (LA) .....	9318
SOCIETY OF ARMENIANS FROM ISTANBUL .....	9318
VILLENEUVE, NOLIN & ASS. INC. ....	9318

## COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

	Page
ACCESSIBILITÉ DES PARA-QUAD INC. (L')	9318
AGENCES R.S.L. INC. (LES)	9318
ALIMENTATIONS HÉBERT INC. (LES)	9318
ALPHA-PLUS INC.	9318
ARDEFRAN INC.	9318
ASSURANCES GUIMONT, MERCIER, SOULARD INC. (LES)	9318
ATELIERS ANNIE INC. (LES)	9318
ATELIERS J. PIERRE ARSENEAULT INC. (LES)	9318
AU JARDIN DE LA SEIGNEURIE INC.	9318
AUTOS MICHEL BLOUIN INC.	9319
B.A.S. WOOD PRODUCTS INC.	9323
B.R. REPRODUCTIONS INC.	9319
BILLARD CHEZ PAUL INC.	9319
BOÎTE À CHANSON LA RIPOSTE INC.	9319
BOUCHERIE CAMILLE TESSIER INC.	9319
BOUCHERIE PIERRE CÔTÉ INC.	9319
BOULAY (RODRIGUE) INC.	9319
BOURSE DE DOCUMENTS (MONTRÉAL) INC.	9319
BOUTIN (PIERRE) ASSURANCES INC.	9319
BOUTIQUE ANGY INC.	9319
BOUTIQUE MAU INC.	9319
BOUTIQUE SCRUPULE INC.	9319
BUFFET MARTIN INC.	9319
CARON ET BOUCHER INC.	9319
CARON (R.B.N.) INC.	9319
CARREFOUR DE RICHMOND INC.	9319
CENTRE HUMANISTE ALPHA INC. (LE)	9319
CÉRÉMINES INC.	9319
CHASSEBEC INC.	9319
CLOUTIER (JEAN-MARC) COIFFURE INC.	9319
CLUB JEUNESSE (CAMÉE) INC.	9319
COMME UN SOLEIL INC.	9320
COMPOSITION SOLIDAIRE INC.	9320
CONSTRUCTIONS CARMELEX INC.	9320
CONSTRUCTION GECYR INC.	9320
CRÉATIONS M.B.F. INC.	9320
DÉVELOPPEMENT BACON'S BAY INC.	9320
DIÉSEL MICHAUD INC.	9320
DISTRIBUTEUR D'ALIMENTS ROBERT CARON INC.	9320
DISTRIBUTIONS DOMTEC INC. (LES)	9320
DISTRIBUTIONS LE-RO INC.	9320
DOCUMENT EXCHANGE (MONTRÉAL) INC.	9319
E.C.A. (1980) INC.	9320
ÉLECTRO 3,000 INC.	9320
ÉLECTRONIQUE BROMAI INC.	9320
ÉLEVAGES MAURICE CÔTÉ INC. (LES)	9320
ENSEIGNES DÉFI INC.	9320
ENTREPRISES DEMAY INC. (LES)	9320
ENTREPRISES FERNAND FORTIN INC. (LES)	9320
ENTREPRISES LAFOUILLE INC. (LES)	9320
ENTREPRISES LORI-ANNI INC. (LES)	9320
ÉRABLIÈRE BONNE ENTENTE INC.	9320
FABRIQUE DU NORD INC. (LA)	9320
FECTEAU (GEORGES) HYDRAULIQUE INC.	9320
FERME BELCOURT INC.	9321
FERME CARRIER & FRÈRES INC.	9321
FERME DES TROIS MOUSQUETAIRES INC.	9321
FERME JOS. MARIE PÉPIN INC.	9321

## COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

	Page
FERME SYLVAIN INC. ....	9321
GARAGE RÉJEAN BEAUREGARD INC. ....	9321
GESFIL INC. ....	9321
GESTION COUTU INC. ....	9321
GESTION DES BOIS INC. ....	9321
GESTION H.L.M. INC. ....	9321
HOVINGTON & FILS INC. ....	9321
I.A.R.D. FINANCIAL CORPORATION INC. ....	9323
IMMEUBLES BOILARD & BOILARD INC. (LES) ....	9321
IMMEUBLES 5987 INC. (LES) ....	9321
IMMEUBLES CLAUDE QUIRION INC. (LES) ....	9321
IMPRESSIONS SUR TOILES MAC INC. ....	9321
IMPRIMERIE DUBOIS (1980) INC. ....	9321
INVESTISSEMENT RIPIERRE INC. ....	9321
INVESTISSEMENTS SERPIE INC. (LES) ....	9321
KALOGERAS MARINE SALES INC. ....	9324
KÉBEC CAMEBRO INC. ....	9321
LÉGER (GÉRALD) & ASSOCIÉS INC. ....	9321
LERION INC. ....	9321
LINGERIE CHRISTIANE INC. ....	9321
LUNEAU (RAYMOND) AUTOMOBILES 1980 INC. ....	9322
MARCHÉ GRAVEL J.R. INC. ....	9322
MASSÉ (JEAN-LUC) & ASSOCIÉS INC. ....	9322
MASSÉ (LOUIS RENÉ) & ASSOCIÉS INC. ....	9322
MECCAD INC. ....	9322
MERCERIE GAUDREAU INC. ....	9322
MÉTAL D.M.P. INC. ....	9322
1641-9244 QUÉBEC INC. ....	9322
1641-9251 QUÉBEC INC. ....	9322
1641-9269 QUÉBEC INC. ....	9322
1641-9277 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-2052 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-2110 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-2128 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-2268 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-2433 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-2441 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-2458 QUÉBEC INC. ....	9322
1647-3050 QUÉBEC INC. ....	9322
MINI-SYSTÈMES J.P.R. INC. (LES) ....	9322
PERFORMATECH INC. ....	9322
PHYTOTHÉRAPEUTE MARIE-LUCE INC. ....	9322
PLACEMENTS CLAUDE LAVALLÉE INC. ....	9323
PLACEMENTS J.A.C. INC. ....	9323
PLACEMENTS J.B. FORTIN INC. (LES) ....	9323
PLACEMENTS LUCIEN MARQUIS INC. (LES) ....	9323
PLACEMENTS TIGANE INC. ....	9323
POLI-À-TEC INC. ....	9323
P R I M E — 0 INC. ....	9323
PRODUCTIONS DU BINIOU INC. (LES) ....	9323
PRODUCTIONS NICOLE MARTIN INC. (LES) ....	9323
PRODUITS DE BOIS B.A.S. INC. (LES) ....	9323
PRODUITS D'ÉLECTRICITÉ GOSSELIN INC. (LES) ....	9323
RÉFRIGÉRATION INTERNATIONAL INC. ....	9323
RÉNOVATION CORRIVEAU INC. ....	9323
RESTAURANT LES 3 TRÈFLES INC. ....	9323
REVÊTEMENTS T.F. INC. (LES) ....	9323
ROUTHIER (MICHEL) INC. ....	9323

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

	Page
SALON JAN-TEL INC. ....	9323
SERRES D'ESPRIT SAINT INC. (LES) .....	9323
SERVICES STE-HÉLÈNE INC. (LES) .....	9323
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE I.A.R.D. INC. (LA) .....	9323
SORBETTERIE INC. (LA) .....	9323
STUDIO DENIS MAURICE INC. ....	9324
SUPERMARCHÉ NELSON INC. ....	9324
UNIFORME MASKA INC. (L') .....	9324
VALGALYE SEPT-ÎLES INC. ....	9324
VENTES MARINES KALOGERAS INC. ....	9324
VERGER M. TÊTREULT DE MILTON INC. (LE) .....	9324
VÊTEMENTS G C D INC. (LES) .....	9324

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION**

ADVANCE ELECTRIC INC. ....	9324
ALPHA ÉLECTRIQUE LTÉE .....	9324
AMÉNAGEMENTS BRIANBEIGE INC. ....	9324
ASSURANCES MARCOTTE, FAFARD, BERGERON & ASSOCIÉS LTÉE (LES) .....	9324
AUBERGE DE LA HAUTE-VILLE INC. ....	9324
BIJOUTERIE BRUNEAU INC. ....	9324
BIJOUTERIE JEAN BASTIEN INC. ....	9324
BUANDERIE DE LA COURONNE DE SHERBROOKE (1972) LTÉE .....	9324
CARREAU (J.O.) INC. ....	9324
CERAPRO INC. ....	9325
COMPAGNIE DE PIERRE & BÉTON NATIONALE LTÉE (LA) .....	9325
CONSTRUCTION GUY DUMAS INC. ....	9325
CORPORATION CLIMATISATION (1973) .....	9325
COUTURE (A.G.P.) & FRÈRES INC. ....	9325
CRÉATIONS MURRAY B. INC. (LES) .....	9325
D.W.S. CORPORATION .....	9325
DION (J.) INC. ....	9325
DISTRIBUTIONS BENJAMIN LTÉE (LES) .....	9325
DUQUETTE CONSTRUCTION LIMITÉE .....	9325
DURAND (LUCIEN) INC. ....	9325
ENTREPRISES BELLEMA INC. (LES) .....	9325
ENTREPRISES CAMILLE ET RAOUL DUBÉ INC. (LES) .....	9325
ENTREPRISES CHRISTYANICK INC. (LES) .....	9325
ENTREPRISES MARIE & JEAN GUY INC. ....	9325
ENTREPRISES VALCO LIMITÉE (LES) .....	9325
FERS & MÉTAUX RELIABLE INC. (LES) .....	9325
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE .....	9325
GALERIES LA POCATIÈRE INC. (LES) .....	9325
GALO-PER INC. ....	9325
GERPATEC INC. ....	9325
GESTION FLAMBEAU INC. ....	9325
GESTION R. VIENS LTÉE .....	9326
GROUPE MARTIN INC. (LE) .....	9326
HÔTEL DROLET INC. ....	9326
INDUSTRIES ÉMILE LACHANCE LTÉE .....	9326
INVESTISSEMENTS KOUMY INC. ....	9326
INVESTISSEMENTS LALONDE INC. (LES) .....	9326
J.B.L. CONSTRUCTION INC. ....	9326
JARDINS MIRABEL INC. (LES) .....	9326
KILWORTH INVESTISSEMENT INC. ....	9326
LIBRAIRIE MONTPETIT LTÉE .....	9326
LLOYD SHIRT INC. ....	9326
LOCATION FORTIER INC. ....	9326
LOCATION S.O.T.I. INC. ....	9326

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

	Page
LOG PLUS INC. ....	9326
LONGFAB INC. ....	9326
MABIAN INC. ....	9326
MAGASINS M.G.S. INC. (LES) ....	9326
MAIL STE-MARIE INC. (LE) ....	9326
MAISONS MOBILE HURON INC. ....	9326
MANASY INC. ....	9326
MARTIN (PAUL) INC. ....	9326
MATTE (RAYMOND) LIMITÉE ....	9326
MICHAL INC. ....	9327
MOBILIER AGORA 2,000 INC. ....	9327
NADEAU (FERNAND) INC. ....	9327
PARAGON CONSTRUCTION CIE LTÉE ....	9327
PATIO CHARETTE INC. ....	9327
PERTECH LTÉE ....	9327
PIERRANICK INC. ....	9327
PLACEMENTS A.N.G. INC. ....	9327
PLACEMENTS E.B. INC. (LES) ....	9327
PLACEMENTS LOUIS LAPORTE INC. ....	9327
PLACEMENTS M.L.A. LTÉE ....	9327
PLACEMENTS MCGALE INC. ....	9327
PLACEMENTS RAYMOND INC. (LES) ....	9327
PONTBRIAND (DENIS) & FILS INC. ....	9327
PROJETS MARTIN INC. (LES) ....	9327
PUBLICATIONS ÉRIC INC. ....	9327
QUEVILLON (FERNAND) INC. ....	9327
RANCH KIANA INC. ....	9327
RONDEAU (ROLAND) & FILS INC. ....	9327
SABATINO FURNITURE LTD. ....	9327
SERVICE DE RECOUVREMENT JOLIRO LTÉE ....	9327
SOCIÉTÉ DE PERFECTIONNEMENT ET D'ÉTUDES COMMERCIALES DE RIMOUSKI INC. ....	9328
SOCIÉTÉ DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC. ....	9328
TRADUCTION MÉDICALE A.B.C. INC. ....	9328
TRANSFORMATEUR DE PAPIER ÉTOILE BLEUE INC. ....	9328
VALLIÈRES (LOUIS EUGÈNE) INC. ....	9328

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION**

AUBEGO INC. ....	9328
BISTRO BAL ST-LOUIS INC. ....	9328
BOULANGERIE-CHARCUTERIE SAVARIN INC. ....	9328
BOUTIQUE DE MEUBLES LE BALDAQUIN (1980) INC. (LA) ....	9328
CENTRE AUDIO CHAREST INC. ....	9328
CHARCUTERIE AU COIN DE LA RUE INC. ....	9328
CLUB INTERNATIONAL D'HÉBERGEMENT BONNE ENTENTE INC. ....	9329
CONSULTANTS AGRICOLES DE L'ESTRIE INC. (LES) ....	9328
CONSULTANTS EN AGRO-ALIMENTAIRE DU QUÉBEC INC. (LES) ....	9328
ENTREPRISES LOUCAR INC. (LES) ....	9328
FERS & MÉTAUX RELIABLE INC. (LES) ....	9328
GESTION PIETRO MOGNARELLI INC. ....	9328
GESTION RAMIRO TENTI INC. ....	9328
GESTION WALTER OLIVANTI INC. ....	9329
LAFONTAINE, BORDELEAU & ASSOCIÉS INC. ....	9329
MABIAN INC. ....	9329
MAISONS MOBILES HURON INC. ....	9329
1642-6835 QUÉBEC INC. ....	9329
MOBILIER AGORA 2000 INC. ....	9329
MUSKEGS DU LAC ST-JEAN INC. (LES) ....	9329
PLACEMENTS QUARTIER ST-LOUIS INC. (LES) ....	9328

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — suite**

	Page
PLACEMENTS SUCCÈS LTÉE (LES) .....	9329
PRÉCOCAN INC. ....	9329
REMORQUES J.H.M. INC. ....	9329
RÉSIDENCES HURONS INC. (LES) .....	9329
VITRERIE CHATELLE & SIMARD INC. ....	9329

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)****LETTRES PATENTES**

ACADÉMIE DE DANSE DES LAURENTIDES (L') .....	9329
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC .....	9329
AÉRO-CLUB BEAUREGARD INC. ....	9329
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VILLEMONTÉL .....	9329
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES BASSES LAURENTIDES INC. ....	9330
ASSOCIATION DE LA BONNE ENTENTE FARNHAM-STE-BRIGIDE INC. (L') .....	9330
ASSOCIATION DE MICRO-INFORMATIQUE DU SAGUENAY (-A M I S-) INC. ....	9330
ASSOCIATION DE PLANIFICATION DES NAISSANCES DE L'OUTAOUAIS-SUD .....	9330
ASSOCIATION DES CADRES INTERMÉDIAIRES DE L'I.C.M. (L') .....	9330
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE MAGUIRE INC. (L') .....	9330
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE BERTHIERVILLE INC. (L') .....	9330
ASSOCIATION DES PILOTES DE PORT-CARTIER INC. ....	9330
ASSOCIATION DES QUÉBÉCOIS DE BOIS-DES-FILION INC. ....	9330
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE ONTARITZI INC. ....	9330
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC FORTIN (APELF) .....	9330
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) .....	9330
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE GIOIOSA MARINA INC. ....	9330
ASSOCIATION RÉGIONALE DES CAYES À MONTRÉAL (ARCAM) .....	9330
ATELIER DU VIEUX LÉVIS INC. (L') .....	9330
AU P'TIT CHOU DE SHERBROOKE .....	9330
CAFÉ CHRÉTIEN CHICOUTIMI INC. ....	9330
CAVALIER'S SPORTS CLUB INC. ....	9331
CENTRE COMMUNAUTAIRE DÉGELIS INC. ....	9330
CENTRE D'ART DE LA RIVIÈRE .....	9331
CENTRE D'ARTS GRAPHIQUES ST-GABRIEL .....	9331
CENTRE D'EXPRESSION CHORÉGRAPHIQUE DE GASPÉ INC. ....	9331
CLUB ÂGE D'OR DE VAL DES LACS .....	9331
CLUB ATHLÉTIQUE DE ST-PAUL DE LA CROIX INC. (LE) .....	9331
CLUB DE COURSE TRANS-AM 22 INC. ....	9331
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE REPENTIGNY, INC. ....	9331
CLUB DE PÊCHE LA MOUCHETÉE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. (LE) .....	9331
CLUB DE RANDONNÉE ÉQUESTRE DE ST-MATHIEU INC. ....	9331
CLUB DE TRAFIC DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. ....	9331
CLUB D'HALTÉROPHILIE MICROBES .....	9331
CLUB DU LAC BUCKSHOT INC. ....	9331
CLUB KINSMEN D'AMOS INC. ....	9331
CLUB NAUTIQUE D'ALMA INC. (LE) .....	9331
CLUB RADIO C.B. BEC .....	9331
CLUB SPORTIF CAVALIER INC. ....	9331
CLUB SPORTIF FLEUR DE LYS .....	9331
COMITÉ DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE DE ST-JOSEPH DE KAMOURASKA INC. ....	9331
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE DE SEPT-ÎLES .....	9331
COMITÉ SOCIAL DE LA POLYVALENTE DE TROIS-PISTOLES INC. (LE) .....	9331
COMITÉ-PÊCHEURS L.B.S. ....	9332
CORPORATION DES FLAMMES DE LAPRAIRIE INC. ....	9332
COURANT (LE) .....	9332
COUREURS DE BALLON SUR GLACE (LES) .....	9332
DANSE-LAB PILDOWI .....	9332
ÉCLAIREURS DE ST-LOUIS DE MONTFORT INC. (LES) .....	9332

**COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)****LETTRES PATENTES — suite**

	Page
ÉCOLE DE HOCKEY ROGER DUBOIS INC. ....	9332
FONDATION CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL (LA) .....	9332
FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS .....	9332
GALERIE D'ESSAI PHOTOGRAPHIQUE, L'ANTICHAMBRE .....	9332
GARDERIE MADEMOISELLE PLUCHE .....	9332
GREEK ORTHODOX LADIES PHILOPTOCHOS SOCIETY OF HOLY TRINITY CHURCH OF MONTRÉAL (THE) .....	9333
GREEK ORTHODOX LADIES PHILOPTOCHOS SOCIETY OF ST-GEORGE'S CHURCH OF MONTRÉAL (THE) .....	9333
LIGUE DE BALLE MOLLE DE SUTTON INC. ....	9332
LIGUE MARONITE DE QUÉBEC INC. (LA) .....	9332
MAISON ALCOO DU DISTRICT 106 INC. ....	9332
MAISON D'À CÔTÉ INC. (LA) .....	9332
MAISON DES JEUNES DE CHARNY INC. (LA) .....	9332
MAISONNÉE LAVAL INC. (LA) .....	9332
PRODUCTIONS DIADEM .....	9332
PRODUCTIONS DU MISTRAL (LES) .....	9332
REFLET DE TADOUSSAC (LE) .....	9332
REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DE H.L.M., RÉGION LAURENTIDES-LANAU- DIÈRE INC. ....	9332
REGROUPEMENT POUR LES DROITS POLITIQUES DU QUÉBEC (LE) .....	9333
RÉSEAU ARTS-SCÈNE .....	9333
RÉSIDENCE DES GENS HEUREUX DE THETFORD MINES INC. ....	9333
ROULANTS INC. (LES) .....	9333
SOCIÉTÉ PHILOPTOCHE DES DAMES GRECQUES ORTHODOXE DE L'ÉGLISE SAINT-GEORGE DE MONTRÉAL (LA) .....	9333
SOCIÉTÉ PHILOPTOCHE DES DAMES GRECQUES ORTHODOXE DE L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ DE MONTRÉAL (LA) .....	9333
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE .....	9333
SUTTON MOUNTAIN SOFT BALL LEAGUE INC. ....	9333
VISION D'ESPOIR DE SOBRIÉTÉ .....	9333

**FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE**

PARTI LIBÉRAL ( <i>Remplacement de représentants officiels</i> ) .....	9399
PARTI QUÉBÉCOIS ( <i>Remplacement de représentants officiels</i> ) .....	9400

**LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA**

COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE (LA) .....	9400
---	------

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

KANGIQSUJUAQ, VILLAGE NORDIQUE ( <i>Érection en municipalité</i> ) .....	9401
--	------

**CONSOUMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE .....	9401
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA MUNICI- PALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU (LA) ( <i>Dissolution</i> ) .....	9403
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DORCHESTER ( <i>Fusion</i> ) .....	9403
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MASKINONGÉ (LA) ( <i>Demande de fusion</i> ) ..	9403
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE CHARLEVOIX ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	9403
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE IBERVILLE-ST-JEAN ( <i>Demande de fusion</i> ) ...	9403
TRANSATLANTIC REINSURANCE COMPANY ( <i>Délivrance de permis</i> ) .....	9404

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES — suite****COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES**

	Page
COMPAGNIE STANDARD TRUST (LA) ( <i>Changement de nom</i> ) .....	9404
STANDARD TRUST COMPANY ( <i>Changement de nom</i> ) .....	9404

**ÉDUCATION****DIVERS**

CEGEP D'ALMA (L.P.) .....	9404
CEGEP DE CHICOUTIMI (L.P.) .....	9404
CEGEP DE DRUMMONDVILLE (L.P.) .....	9404
CEGEP DE GRANBY (L.P.) .....	9404
CEGEP DE HAUTERIVE (L.P.) .....	9404
CEGEP DE JONQUIÈRE (L.P.) .....	9404
CEGEP DE SAINT-FÉLICIEN (L.P.) .....	9404
CEGEP DE SAINT-HYACINTHE (L.P.) .....	9404
CEGEP DE SEPT-ÎLES (L.P.) .....	9404
CEGEP DE SOREL (L.P.) .....	9404

**NOMINATION(S)**

MERCIER, LUC ( <i>Juge municipal</i> ) .....	9405
NICHOLS, LÉON ( <i>Juge de la Cour provinciale</i> ) .....	9405
TRUDEL, GILLES ( <i>Juge de la Cour provinciale</i> ) .....	9405

**PROCLAMATION(S)**

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Saint-Raymond</i> à la ville du Lac-Saint-Joseph .....	9405
Jour d'Action de Grâce, le 13 octobre 1980 .....	9406
Tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), terme de la Cour supérieure siégeant en première instance, en matière criminelle dans le district judiciaire de <i>Pontiac</i> .....	9406

**PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA**

CHÂTEAUGUAY, VILLE .....	9406
CHATHAM, CANTON .....	9406
CRABTREE, VILLAGE .....	9406
FRANKLIN, MUNICIPALITÉ .....	9407
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE .....	9407
L'ISLE-DU-PADS, PAROISSE .....	9407
MAPLE-GROVE, VILLE .....	9407
MASSON, VILLE .....	9407
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE .....	9407
SAINT-CLÉOPHAS, PAROISSE .....	9407
SAINT-DENIS, VILLAGE .....	9407
SAINT-HUBERT, VILLE .....	9408
SAINT-JEAN-DE-DIEU, PAROISSE .....	9408
SAINT-LÉON-LE-GRAND, PAROISSE .....	9408
SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON, PAROISSE .....	9408

**RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC**

PRODUCTEURS D'OEUF D'INCUBATION ( <i>Projet de plan conjoint</i> ) .....	9408
--	------

**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE DE SANTÉ DE GAGNON (ANCIEN NOM HÔPITAL DE GAGNON) (L.P.) .....	9409
---	------

**SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES**

HOLDING CASTOR LTÉE (LE) ( <i>Siège social</i> ) .....	9409
--	------

**SOUMISSIONS — DEMANDES DE**

CAP-SANTÉ, MUNICIPALITÉ .....	9409
LAC-BOUCHETTE, MUNICIPALITÉ .....	9410
PORT-CARTIER, VILLE .....	9411
ROSEMÈRE, VILLE .....	9411
ROUYN, CITÉ .....	9412
SAINT-GEORGES-OUEST, VILLE .....	9413
SAINT-HUBERT, VILLE .....	9414
SAINT-JEAN-PORT-JOLI, MUNICIPALITÉ .....	9414
VERDUN, CITÉ .....	9414

**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DU COMTÉ DE BROME INC. ( <i>Changement de nom</i> ) .....	9416
ASSOCIATION DES CONDITIONNEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC (L') ( <i>Constitution</i> ) .....	9416
INDUSTRIELS DES ARTS GRAPHIQUES DE QUÉBEC (LES) ( <i>Changement de nom</i> ) .....	9416

**VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA**

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA .....	9417
--	------

**VENTE(S) PAR LICITATION**

ROSENBUSH c. MAGIEN ROSENBUSH .....	9417
-------------------------------------	------

**VENTE(S) PAR SHÉRIF****BEAUCE**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE SUD c. PLANTE .....	9418
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE c. POMERLEAU .....	9418
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD. c. BEAUDOIN <i>ET AL.</i> .....	9419

**CHICOUTIMI**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. GAUTHIER .....	9420
---	------

**JOLIETTE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FRÉCHETTE <i>ET AL.</i> .....	9420
CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS c. ÉQUIPEMENT CANBEC INC. .....	9421

**LABELLE**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. DUMOUCHEL .....	9422
---	------

**MINGAN**

CAISSE POPULAIRE DE PORT CARTIER c. DESCHÈNES .....	9423
---	------

**MONTRÉAL**

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN c. YORKE HENRY .....	9423
DROUIN <i>ET AL.</i> c. STUNDON .....	9424

**ROBERVAL**

BANQUE DE MONTRÉAL c. FORTIN .....	9424
------------------------------------	------

**SAINT-FRANÇOIS**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LEMIEUX .....	9425
--	------

**VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite**

Page

**TERREBONNE**

BAIE (LA) c. LECLERC BOURASSA <i>ET AL.</i> .....	9425
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GAGNÉ <i>ET AL.</i> .....	9426
BREMNER (ALEX) LIMITÉE c. LAROCHE .....	9426
COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DES LAURENTIDES (LES) c. OUIMET ,	9427
DISTRIBUTEURS ASSOCIÉS DU QUÉBEC (D.A.Q.) LTÉE. (LES) c. BEAUDRY .....	9428
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. GIROUX <i>ET AL.</i> .....	9428
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. GIROUX <i>ET AL.</i> .....	9428
GUARANTY TRUST DU CANADA c. MARCHAND .....	9429
PUITS ARTÉSIENS J.P. SIGOUIN INC. c. LAPOINTE .....	9429

**VENTE(S) POUR TAXES**

DOLBEAU, VILLE .....	9430
MIRABEL, VILLE .....	9431
TROIS-RIVIÈRES-OUEST, VILLE .....	9433



## SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES .....	9392
AVIS DIVERS .....	9392
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES .....	9435
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE .....	9393
CODE DE PROCÉDURE CIVILE .....	9397
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC .....	9334
COMPAGNIES, LOI SUR LES .....	9303-9397
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE .....	9399
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA .....	9400
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES .....	9401
NOMINATION(S) .....	9405
PROCLAMATION(S) .....	9405
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA .....	9406
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC .....	9408
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES .....	9409
SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS, LOI SUR LES .....	9409
SOUMISSIONS, DEMANDES DE .....	9409
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES .....	9416
VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMES, LOI SUR LA .....	9417
VENTE(S) PAR LICITATION .....	9417
VENTE(S) PAR SHÉRIF .....	9418
VENTE(S) POUR TAXES .....	9430



## Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

### Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec  
1283, boul. Charest ouest  
Québec  
G1N 2C9

### Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

#### Québec

Place Sainte-Foy  
Tél.: 643-8035

#### Cité parlementaire

Centre administratif «G»  
Rez-de-chaussée  
Tél.: 643-3895

#### Montréal

Complexe Desjardins  
150, rue Sainte-Catherine ouest  
Tél.: 873-6101

#### Hull

662, boul. Saint-Joseph  
Tél.: 770-0111

#### Trois-Rivières

418, rue des Forges  
Tél.: 375-4811

### Librairies dépositaires

#### Amos

Librairie Querbes  
241, 1ère Avenue ouest  
Tél.: 732-5201

#### Chicoutimi

Librairie Régionale Inc.  
461, rue Racine est  
Tél.: 549-1767

#### Joliette

Librairie René Martin Inc.  
598, Saint-Viateur  
Tél.: 759-2822

#### Sherbrooke

Librairie Dussault  
Carrefour de l'Estrie  
Tél.: 569-9957

#### Librairie de la cité universitaire

Cité universitaire  
Sherbrooke  
Tél.: 569-9461

#### Îles-de-la-Madeleine

Papeterie A.M. Hubert Inc.  
C.P. 818 Cap aux Meules  
Tél.: 986-2900

#### Valleyfield

Librairie Boyer  
10, rue Nicholson  
Tél.: 373-6211

#### Rimouski

EBEQ  
150, Ave. de la Cathédrale  
Tél.: 723-8521

#### Toronto (Ontario)

Librairie Garneau Ltée  
1253, Bay Street  
Tél.: 923-4678

#### Ottawa (Ontario)

Librairie Dussault  
321, rue Dalousie  
Tél.: 236-2331

#### St-Hyacinthe

Comptoir du Livre Inc.  
548 ave Mondor  
Tél.: 774-4488

#### Saint-Boniface (Winnipeg)

Librairie Landry  
180 boul. Provencher  
Tél.: 233-3407

#### Drummondville

Librairie du Centre Catholique Inc.  
254 Brock  
Tél.: 478-0880

#### Rouyn

Service Scolaire  
150, Perreault est  
Tél.: 764-5166

#### Gaspé

Bellavance Inc.  
Place Jacques Cartier  
Tél.: 368-5777